

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	11
I. NAISSANCE DU CHEVAL DE SELLE FRANÇAIS	13
A. L'EPOPEE DU DEMI-SANG AU CHEVAL DE SELLE FRANÇAIS	13
1. Historique	13
2. Place du Pur-Sang dans les croisements	20
B. LES SIRES	21
1. Les sires du XVIII ^{ème} siècle	22
2. Sires de père en fils	22
3. Des sires français produisant à l'étranger	24
II. LE PRÉSENT	27
A. EFFECTIFS DE CHEVAUX DE SELLE ET PLACE DU SELLE FRANÇAIS EN FRANCE	27
1. Effectifs de chevaux de selle en France	27
2. Localisation géographique et taille des élevages.....	27
3. Reproduction chez le Selle Français, effectif d'étalons et de juments saillies	29
4. Naissances de poulains	33
B. ASPECT DU CHEVAL DE SELLE FRANÇAIS ACTUEL	35
1. Le standard.....	35
2. Le stud-book Selle Français : bible des origines	38
C. LES PERFORMANCES DU SELLE FRANÇAIS	41
1. Place du Selle Français dans les différentes disciplines	41
2. Classement des étalons par la World Breeding Federation For Sport Horse (WBFSH) en 2013.....	60
3. Les sires actuels.....	61
D. SÉLECTION DU SELLE FRANÇAIS ET CRITÈRES RETENUS	67
1. L'Association Nationale du Selle Français	67
2. Sélection des mâles, futurs étalons de la race	67
3. Sélection des femelles, juments poulinières de la race	70
III. PERSPECTIVES D'AVENIR DU SELLE FRANÇAIS : ATOUTS ET LIMITES DE LA RACE	73
A. QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LE CHEVAL DE SPORT?	73
1. Contexte économique actuel.....	73
2. Etude prospective de l'INRA	74
B. LE SELLE FRANÇAIS : VERS UNE DESTINÉE DE CHEVAL DE SPORT	79
1. Coût actuel d'un cheval de sport.....	79
2. Vers un commerce de chevaux d'élite	80
3. Coût de production de chevaux de sport Selle Français	81
C. DEVENIR DU SELLE FRANÇAIS FACE AUX CONTRAINTES ÉCONOMIQUES	89
1. Fermeture des stations de monte et des Haras Nationaux.....	89
2. Hausse de la TVA au 1 ^{er} janvier 2014	92
3. Disparition des encouragements financiers aux éleveurs	92
4. La concurrence des autres races et stud-books	93
D. COMMERCIALISATION DU SELLE FRANÇAIS	103
1. Le commerce de chevaux de sport par disciplines équestres	103
2. Les importations de chevaux de sport	106
3. Ventes des Selle Français	110
CONCLUSION	115
BIBLIOGRAPHIE	117
ANNEXES	125

LISTE DES FIGURES

<u>FIGURE 1</u> : EVOLUTION DES EFFECTIFS DE CHEVAUX EN FRANCE ENTRE LES ANNEES 1900 ET 1980 (ROSSIER ET AL., 1984)	16
<u>FIGURE 2</u> : REPARTITION DES JUMENTS DE RACES SELLE FRANÇAIS SAILLIES EN 2013 (IFCE-SIRE, 2014)	30
<u>FIGURE 3</u> : REPARTITION DES ETALONS DE RACES SELLE FRANÇAIS EN ACTIVITE DANS LES DEPARTEMENTS FRANÇAIS EN 2013 (IFCE-SIRE, 2013)	32
<u>FIGURE 4</u> : REPARTITION DES NAISSANCES DES CHEVAUX DE RACE SELLE FRANÇAIS EN 2013 PAR DEPARTEMENT EN FRANCE (IFCE-SIRE, 2013)	33
<u>FIGURE 5</u> : EVOLUTION DU NOMBRE D'ÉPREUVES INTERNATIONALES AU SEIN DES 3 DISCIPLINES DE CONCOURS DE SAUT D'OBSTACLES (CSO), DE CONCOURS COMPLET D'ÉQUITATION (CCE) ET DE DRESSAGE ENTRE 1994 ET 2009 (REFERENCES, 2013)	41
<u>FIGURE 6</u> : RACES DES CHEVAUX NES EN FRANCE INDICES EN DRESSAGE EN 2010 (REFERENCES, 2013)	42
<u>FIGURE 7</u> : POURCENTAGES DES CHEVAUX DEBUTANT LEUR PREMIERE ANNEE DE COMPETITION EN DRESSAGE SELON LEUR CATEGORIE D'AGE (REFERENCES, 2013)	43
<u>FIGURE 8</u> : REPRESENTATION DU NOMBRE D'ELEVEURS AYANT EU DES PRODUITS INDICES ENTRE 2000 ET 2010 (REFERENCES, 2013)	43
<u>FIGURE 9</u> : EVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES CHEVAUX AYANT PARTICIPE AUX CYCLES CLASSIQUES ET CYCLES LIBRES ENTRE 2000 ET 2010 (REFERENCES, 2013)	45
<u>FIGURE 10</u> : NOMBRE D'ÉPREUVES ET NOMBRE DE PARTANTS EN COMPETITIONS JEUNES CHEVAUX ET PONEYS EN DRESSAGE ENTRE 2000 ET 2010 SUR LE CIRCUIT SHF (REFERENCES, 2013)	45
<u>FIGURE 11</u> : PART DES RACES ETRANGERES LORS DES COMPETITIONS DE DRESSAGE SHF EN 2000 ET EN 2010 (REFERENCES, 2013)	46
<u>FIGURE 12</u> : PROPORTION DES CHEVAUX SELLE FRANÇAIS ET DES AUTRES RACES EVOLUANT EN EPREUVES DE DRESSAGE SELON DIFFERENTES CATEGORIES EN 2010 (REFERENCES, 2013)	47
<u>FIGURE 13</u> : RACES DES CHEVAUX NES EN FRANCE ET INDICES EN CONCOURS COMPLET D'ÉQUITATION (CCE) EN 2011 (REFERENCES, 2013)	48
<u>FIGURE 14</u> : RACES DES POULINIÈRES DESTINÉES A PRODUIRE DES CHEVAUX DE CCE EN 2001 ET EN 2011 SUR UN EFFECTIF DE 4764 JUMENTS (REFERENCES, 2013)	49
<u>FIGURE 15</u> : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CHEVAUX NES EN FRANCE ET INDICES EN CCE ENTRE 2001 ET 2011 (REFERENCES, 2013)	50
<u>FIGURE 16</u> : COMPARAISON DU NOMBRE DE CHEVAUX AYANT PARTICIPE AUX CYCLES CLASSIQUES (CC) ET CYCLES LIBRES (CL) DE CONCOURS COMPLET D'ÉQUITATION EN 2001, 2006 ET 2011 (REFERENCES, 2013)	52
<u>FIGURE 17</u> : RACES DES CHEVAUX INDICES DANS LES 3 DISCIPLINES EN 2011 (REFERENCES, 2013)	53
<u>FIGURE 18</u> : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉPREUVES INTERNATIONALES DE CCE ORGANISEES EN FRANCE (REFERENCES, 2013)	54
<u>FIGURE 19</u> : NOMBRE DE COUPLES PRESENTS DANS LE TOP 100 DU CLASSEMENT MONDIAL ENTRE 2009 ET 2012 (REFERENCES, 2013)	55
<u>FIGURE 20</u> : REPRESENTATION DU NOMBRE DE MEDAILLES OBTENUES PAR NATION LORS DES CHAMPIONNATS D'EUROPE DEPUIS 1953 JUSQU'EN 2011 (REFERENCES, 2013)	55
<u>FIGURE 21</u> : NOMBRE DE PARTANTS PAR NATION EN EPREUVES CCE EN 2011 (REFERENCES, 2013)	56
<u>FIGURE 22</u> : RACES DE CHEVAUX INDICEES EN SAUT D'OBSTACLES EN 2011 (REFERENCES, 2013)	58
<u>FIGURE 23</u> : ÉVOLUTION DU CLASSEMENT DU STUD-BOOK SELLE FRANÇAIS PAR DISCIPLINE ENTRE 2004 ET 2012 (REFERENCES, 2013)	60
<u>FIGURE 24</u> : MARCHE DE L'EMPLOI DANS LA FILIERE EQUINE EN 2013 (EQUIRESSOURCES, 2014)	74
<u>FIGURE 25</u> : REPRESENTATION DES 3 TYPES DE CHARGES PRISES EN COMPTE DANS LE CALCUL DU COUT DE PRODUCTION DE L'ATELIER (MANGOT, 2010)	81
<u>FIGURE 26</u> : DISPERSION DES PRIX DE VENTE DES CHEVAUX EN FONCTION DE L'AGE A LA VENTE	85
<u>FIGURE 27</u> : REPRESENTATION DES COUTS DE PRODUCTION, DES PRODUITS ANNEXES, DES PRIX DE REVIENT AINSI QUE DES PRIX DE VENTE AU SEIN DES ELEVAGES DIVERSIFIES AU COURS DES 6 PREMIERES ANNEES DE VIE DU CHEVAL DE SPORT (LEMIERE, 2013)	86
<u>FIGURE 28</u> : REPRESENTATION DES COUTS DE PRODUCTION, DES PRODUITS ANNEXES, DES PRIX DE REVIENT AINSI QUE DES PRIX DE VENTE AU SEIN DES ELEVAGES SPECIALISES AU COURS DES 6 PREMIERES ANNEES DE VIE DU CHEVAL DE SPORT (LEMIERE, 2013)	87
<u>FIGURE 29</u> : NOMBRE DE PRODUITS ANGLO-ARABES IMMATRICULES ENTRE LES ANNEES 2000 ET 2012 (ANAA, 2014)	95
<u>FIGURE 30</u> : REPARTITION DES ELEVAGES D'ANGLO-ARABE EN FRANCE EN 2012 (ANAA, 2014)	96
<u>FIGURE 31</u> : COMPARAISON DES PRIX D'ACHAT DES CHEVAUX DE SPORT AGES DE 3 A 6 ANS SELON LA DISCIPLINE. (REFERENCES, 2013)	104

FIGURE 32 : TOP PRICE DES JEUNES CHEVAUX KWPN, HANOVRIENS (HAN) OU OLDENBOURG (OLD) SELON LEUR DISCIPLINE DE PREDILECTION (REFERENCES, 2013)	105
FIGURE 33 : ÉVOLUTION DES PRIX DES CHEVAUX DE 3 ANS DESTINES AU CCE LORS DES VENTES AUX ENCHERES DE POMPADOUR ENTRE 2003 ET 2011 (REFERENCES, 2013).....	106
FIGURE 34 : RACES DES CHEVAUX IMPORTES INDICES EN 2010 (REFERENCES, 2013)	107
FIGURE 35 : NOMBRE DE CHEVAUX DE DRESSAGE INDICES IMPORTES EN FONCTION DE LEUR AGE EN 2010 (REFERENCES, 2013)	108
FIGURE 36 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CHEVAUX INDICES IMPORTES ET DE CEUX INDICES ET NES EN FRANCE ENTRE 2001 ET 2011 (REFERENCES, 2013)	109
FIGURE 37 : RACES DES CHEVAUX IMPORTES INDICES EN CCE EN 2011 (REFERENCES, 2013)	109

LISTE DES TABLEAUX

<u>TABLEAU 1</u> : LE PUR-SANG DANS LES CROISEMENTS A L'ORIGINE DU SELLE FRANÇAIS.....	20
<u>TABLEAU 2</u> : ETALONS DESCENDANTS DE "JALISCO B" (HARASIRE, 2013).....	24
<u>TABLEAU 3</u> : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLEVAGES DE CHEVAUX DE SELLE, DE CHEVAUX FRANÇAIS DE SELLE, DE CHEVAUX ÉTRANGERS DE SELLE ET DE CHEVAUX DE RACE DE SELLE FRANÇAIS ENTRE 2008 ET 2013 (IFCE-SIRE, 2014).....	28
<u>TABLEAU 4</u> : EFFECTIF DES ÉLEVAGES DE CHEVAUX DE SELLE ET DE CHEVAUX DE RACE SELLE FRANÇAIS SELON LE NOMBRE DE POULINIÈRES EN 2013 (IFCE-SIRE, 2014).....	28
<u>TABLEAU 5</u> : RESULTATS DE FERTILITÉ SIRE CONNUS PAR TECHNIQUE DE REPRODUCTION ET TOUTES RACES CONFONDUES EN 2011 (SAINTE-MARIE (DE), 2014).....	30
<u>TABLEAU 6</u> : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JUMENTS SAILLIES EN FRANCE ENTRE 2008 ET 2013 (IFCE-SIRE, 2014).....	31
<u>TABLEAU 7</u> : NOMBRE D'ÉTALONS EN ACTIVITÉ (IFCE-SIRE, 2014).....	31
<u>TABLEAU 8</u> : NOMBRE DE SAILLIES EFFECTUÉES PAR LES ÉTALONS DE SELLE EN FRANCE (IFCE-SIRE, 2013).....	32
<u>TABLEAU 9</u> : NOMBRE DE SAILLIES EFFECTUÉES PAR LES ÉTALONS SELLE FRANÇAIS EN 2013 SELON LE TYPE DE MONTE (IFCE-SIRE, 2014).....	33
<u>TABLEAU 10</u> : NOMBRE DE NAISSANCES ANNUELLES DE CHEVAUX DE RACES DE SELLE EN FRANCE (IFCE-SIRE, 2014).....	34
<u>TABLEAU 11</u> : CLASSEMENT DU STUD-BOOK SELLE FRANÇAIS ET REPRESENTATIVITÉ DU NOMBRE DE CHEVAUX PARTICIPANT EN INTERNATIONAL EN DRESSAGE ENTRE 2010 ET MARS 2014 (WBFSH, 2014).....	41
<u>TABLEAU 12</u> : CLASSEMENT ET ÉVOLUTION DES MEILLEURS STUD-BOOKS DANS LA DISCIPLINE DU DRESSAGE ENTRE 2010 ET MARS 2014 (WBFSH, 2014).....	42
<u>TABLEAU 13</u> : EFFECTIF DES PRINCIPAUX STUD-BOOKS REPRÉSENTÉS EN DRESSAGE EN 2010 (REFERENCES, 2013).....	44
<u>TABLEAU 14</u> : CLASSEMENT DES ÉTALONS AYANT LE PLUS DE PRODUITS INDICES EN CCE EN 2001 ET 2011 (REFERENCES, 2013).....	49
<u>TABLEAU 15</u> : CLASSEMENT ET ÉVOLUTION DES STUD-BOOKS DANS LA DISCIPLINE DU CONCOURS COMPLET D'ÉQUITATION (CCE) EN 2011, 2012 ET 2013 (WBFSH, 2014).....	51
<u>TABLEAU 16</u> : CLASSEMENT ET ÉVOLUTION DES MEILLEURS STUD-BOOKS DANS LA DISCIPLINE DU SAUT D'OBSTACLES ENTRE 2010 ET MARS 2014 (WBFSH, 2014).....	56
<u>TABLEAU 17</u> : COMPARAISON DU NOMBRE D'ÉPREUVES DE JEUNES CHEVAUX ORGANISÉES PAR LA SHF DANS DIVERSES DISCIPLINES ÉQUESTRES (IFCE, 2014).....	57
<u>TABLEAU 18</u> : CLASSEMENT DES CHEVAUX SELLE FRANÇAIS PLACÉS PARMI LES 100 MEILLEURS CHEVAUX DE LA WBFSH EN 2013 (WBFSH, 2013).....	59
<u>TABLEAU 19</u> : RANKING LISTE 2013 DES MEILLEURS ÉTALONS SUR PERFORMANCE DE LEUR PROGENITURE (WBFSH, 2013).....	61
<u>TABLEAU 20</u> : DESCENDANCE DE « GALOUBET A » RÉVÉLÉE PAR SES PERFORMANCES ET SA GÉNÉTIQUE.....	63
<u>TABLEAU 21</u> : NOMBRE DE CHEVAUX GAGNANTS PRODUITS POUR UN ISO DONNE (ROUILHAC, 2014) (DUMONT SAINT PRIEST & FOURNIER, 2012) (HARASIRE, 2013).....	65
<u>TABLEAU 22</u> : POURCENTAGES ATTRIBUÉS PAR ATELIER SELON LA CATÉGORIE D'ÂGE DES JEUNES CHEVAUX MÂLES (SHF, 2013).....	70
<u>TABLEAU 23</u> : REPRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DES COMBINAISONS D'HYPOTHÈSES ABOUTISSANT AUX 4 SCÉNARIOS (JEZ ET AL., 2013).....	75
<u>TABLEAU 24</u> : LA FILIÈRE ÉQUINE À L'HORIZON DE 2030 ANS SELON LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS (JEZ ET AL., 2013).....	77
<u>TABLEAU 25</u> : COTES « ARGUS » DES CHEVAUX EN FRANCE SELON LES DISCIPLINES ÉQUESTRES (ROEMER, 2013).....	79
<u>TABLEAU 26</u> : COMPARAISON DES ASPECTS POSITIFS ET NÉGATIFS ENTRE LES CROISEMENTS SELLE FRANÇAIS (SF) X SELLE FRANÇAIS (SF) ET SELLE FRANÇAIS (SF) X SANG ÉTRANGER.....	80
<u>TABLEAU 27</u> : FOURCHETTES DES TARIFS (TTC) PENSION VALORISATION ET FRAIS EXTERIEURS PAR CHEVAL POUR UNE DURÉE D'UN MOIS OU 18 MOIS (REFERENCES, 2011).....	83
<u>TABLEAU 28</u> : BILAN DU CÔTÉ PRÉVISIONNEL D'UN CHEVAL DE SPORT DEPUIS L'ATELIER REPRODUCTION JUSQU'À SES 3 ANS DANS LES PRINCIPAUX PAYS D'ÉLEVAGE EUROPÉENS (BERK, 2014).....	87
<u>TABLEAU 29</u> : ÉTAT DES ENCOURAGEMENTS AUX ÉLÈVEURS EN EUROS ENTRE 1990 ET 2009 (DUBOS, 2011).....	93
<u>TABLEAU 30</u> : RESULTATS DES 5 MEILLEURS STUD-BOOKS POUR L'ANNÉE 2011 EN CONCOURS COMPLET, SAUT D'OBSTACLES ET DRESSAGE (REFERENCES, 2013).....	98
<u>TABLEAU 31</u> : BILAN DES POINTS POSITIFS DES CHEVAUX DE RACES ALLEMANDES, BELGES ET FRANÇAISES DANS LES DISCIPLINES ÉQUESTRES DE SAUT D'OBSTACLES, COMPLET ET DE DRESSAGE.....	99
<u>TABLEAU 32</u> : BILAN DES ASPECTS NÉGATIFS DES CHEVAUX ALLEMANDS, BELGES ET FRANÇAIS.....	100
<u>TABLEAU 33</u> : INBREEDING EN 3 ^{ÈME} ET 4 ^{ÈME} GÉNÉRATION SUR « RANTZAU » DU CÔTÉ MATERNEL DE « BALOUBET DU ROUET » (BOUGIE, 2000).....	101

<u>TABLEAU 34</u> : INDICES MOYENS DES CHEVAUX SELLE FRANÇAIS ET DES CHEVAUX IMPORTES PARTICIPANT AUX EPREUVES DE DRESSAGE AMATEUR ET PROFESSIONNEL EN FRANCE (HEYDEMANN, 2012).....	107
<u>TABLEAU 35</u> : COMPARAISON DU PRIX MEDIAN DES SELLE FRANÇAIS ET DES CHEVAUX IMPORTES DESTINES A UN USAGE DE DRESSAGE EN AMATEUR ET PROFESSIONNEL (HEYDEMANN, 2012)	108
<u>TABLEAU 36</u> : COMPARAISON DES INDICES MOYENS DES CHEVAUX SELLE FRANÇAIS ET DES CHEVAUX IMPORTES EN NIVEAU AMATEUR ET PROFESSIONNEL POUR LE SAUT D’OBSTACLES EN 2012 (HEYDEMANN, 2012)	110
<u>TABLEAU 37</u> : COMPARAISON DU PRIX MEDIAN DES CHEVAUX IMPORTES ET DES SELLE FRANÇAIS DESTINES A UN USAGE AMATEUR ET PROFESSIONNEL EN 2012 (HEYDEMANN, 2012).....	110
<u>TABLEAU 38</u> : BILAN DES OPERATIONS REALISEES A LA KÖRUNG EN 1994 LORS DU CONCOURS DE L’APPROBATION A LA MONTE PUBLIQUE DES POULAINS DE 2 ANS (BIDEAULT, 2000).....	113

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

<u>PHOTOGRAPHIE 1</u> : CHEVAL NORMAND EN AOUT 1940 DANS LA FORET DE CHAMBOIS LORS DES CONFLITS PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE (VANNIER, 2013).....	18
<u>PHOTOGRAPHIE 2</u> : « <i>FURIOSO</i> » PUR-SANG (BROHIER, 2013).....	21
<u>PHOTOGRAPHIE 3</u> : « <i>ALME</i> », CHEF DE RACE (STUD FOR LIFE, ALME JPG, 2013).....	23
<u>PHOTOGRAPHIE 4</u> : « <i>COR DE LA BRYERE</i> » : SELLE FRANÇAIS A LA BASE DE LA LIGNEE HOLSTEINER (WEBSTALLIONS, 2014).....	24
<u>PHOTOGRAPHIE 5</u> : « <i>EXPERIO</i> » ETALON NATIONAL REGROUPANT TOUS LES CRITERES DU MODELE RECHERCHE POUR LE CHEVAL DE SELLE FRANÇAIS (BOUGIE, 2000).....	37

Rapport-Gratuit.com

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AA : Anglo-Arabe
ADECNO : Association des éleveurs du cheval normand
ADECLOR : Association des éleveurs de chevaux de Lorraine
ATE : Accompagnateur de tourisme équestre
BWP : Belgisch Warmbloedpaard
CCE : Concours Complet d'Equitation
CCI : Concours Complet International
CIC : Concours International Combiné
CDE : Cheval de sport espagnol
CS : Cheval de selle
CSIO : Concours Saut d'Obstacles International
CSO : Concours de Saut d'Obstacles
CO : Connemara
DWB : Danish Warmblood
FFE : Fédération Française d'Equitation
GFE: Groupement Français d'Eleveurs
GP : Grand Prix
HAN : Hanovrien
HOLST : Holsteiner warmblut
ICC : Indice Concours Complet
IDR : Indice Dressage
ISO : Indice Saut d'Obstacles
JEM : Jeux Equestres Mondiaux
JO : Jeux Olympiques
KWPN : Koninklijke Vereniging Warmbloed Paardenstamboek Nederland
LUS: Lusitanien
OLDBG : Oldenbourg
PACE : Prime d'aptitude à la compétition équestre
PAN : Prime aux naisseurs
PFS : Poney français de selle
PO : Poney
PS : Pur-Sang
SBS : Belgian Sporthorse
SESF : Selle Étranger facteur Selle Français
SF : Selle Français
SHB : Scottish Sporthorse
SHBGB : Sport Horse Breeding of Great Britain
SHF : Société hippique française
SWB : Swedish Warmblood
TF : Trotteurs Français
WBFSH : World Breeding Federation for Sport Horse
WESTF : Westfalien
Z : Zangersheide



INTRODUCTION

À l'occasion des Jeux Equestres Mondiaux 2014 en Normandie, le cheval de Selle Français est particulièrement mis à l'honneur. C'est même une fierté de le voir figurer sur le devant de la scène, tant ses origines et son histoire s'inscrivent dans notre patrimoine. Il doit son rang, à ses réussites sportives dans de nombreuses disciplines équestres, mais aussi à son rôle de reproducteur, qui lui permet de faire perdurer et affiner cette race, et d'être largement convoité en dehors de l'hexagone.

À l'origine, plutôt destiné à l'agriculture de par son imposante ossature et musculature, toisant entre 1m50 et 1m60 comme mentionné dans les règlements de remontes militaires au début des années 1900, le cheval de Selle Français s'est peu à peu affiné, atteignant un physique harmonieux lui permettant d'exceller dans diverses disciplines sportives. S'il est un des éléments réels du patrimoine équin français, la question peut être posée de sa sélection et de son évolution, face aux attentes actuelles, à la concurrence des autres races européennes, et à un contexte économique si défavorable ?

Dans une première partie, nous nous intéresserons aux origines du Selle Français, à son histoire et à l'évolution qui fut la sienne depuis le début du XIX^{ème} siècle.

En deuxième partie nous analyserons la place qu'il occupe au sein de l'élevage de chevaux français et sa diffusion à l'échelle internationale. Nous développerons l'étendue de ses performances dans les disciplines du dressage, du concours complet et du saut d'obstacles.

Enfin en troisième et dernière partie, nous étudierons l'avenir du Selle Français et sa situation sur le marché international. Nous exposerons les difficultés rencontrées mais aussi les réussites permettant sa perpétuelle ascension vers le sport de haut niveau et son ancrage dans la « grande histoire » de l'Équitation.

I. NAISSANCE DU CHEVAL DE SELLE FRANÇAIS

En premier lieu, nous allons nous intéresser aux origines ainsi qu'aux différentes évolutions qui ont permis d'obtenir le cheval de race Selle Français que nous connaissons aujourd'hui.

En effet, nous verrons comment le cheval de guerre du 19^{ème} siècle s'est affiné grâce à différents croisements, parmi lesquels l'introduction de la race Pur-Sang a permis au Selle Français d'être utilisé pour ses qualités sportives.

En second lieu nous verrons quels sont les grands chefs de race qui ont structuré le Selle Français et l'utilisation qui en a été faite en France comme à l'étranger.

A. L'EPOPEE DU DEMI-SANG AU CHEVAL DE SELLE FRANÇAIS

1. Historique

a) Naissance du Demi-Sang

À l'orée du XIX^{ème} siècle, Napoléon BONAPARTE à la tête de son empire, décide de restructurer les Haras Nationaux.

L'empire, comme la monarchie a besoin de chevaux pour faire la guerre. En 1806, il recrée 6 haras et 30 dépôts d'étalons (Bideault, 2000).

Les premiers étalons arrivant à Saint-Lô sont peu nombreux : une petite dizaine. Ce sont d'abord des Pur-Sang anglais puis dans les années 1820, des trotteurs dits Norfolks (trotteurs anglais) qui vont faire bénéficier la race d'une régularité d'allure (Vannier, 2013).

Une première mutation majeure permet l'établissement de la race Selle Français : le croisement entre un étalon Pur-Sang (Pur-Sang anglais) ou trotteur Norfolk et une jumenterie, dite carrossière, donne naissance à un Demi-Sang (Bougie, 2000).

Trois berceaux de race voient le jour :

- Les Anglo-Normands ou encore nommés les Demi-Sang du Nord ; il s'agit de chevaux localisés autour de Caen. À cette époque, les distinctions entre les races de chevaux normands, c'est-à-dire les Augerons, les Cotentins et les chevaux du Merlerault, tendent à s'effacer pour se fondre dans le cheval Anglo-Normand ou Demi-Sang, richesse de la province pour la remonte de l'armée (Houel, 1853) ;
- Les Demi-Sang vendéens situés près de la Roche sur Yon ;
- Les Demi-Sang du centre situés près de Cluny (Bougie, 2000).

En 1836, le sous-directeur du haras de Saint-Lô, le visionnaire Ephrem HOUEL, souhaite organiser des courses sur les plages de Cherbourg et cela d'une part pour repérer les meilleurs chevaux pour les militaires et d'autre part pour motiver les éleveurs à améliorer une lignée déjà en grand devenir (Bideault, 2000).

Le discours de HOUEL, ci-joint, vante l'usage du Pur-Sang pour recréer la race normande et la rendre uniforme et compétitive, bien que ses réflexions sur l'élevage du cheval en Normandie aient été critiquées par certains de ses contemporains :

« Les chevaux de Pur-Sang, employés comme étalons sont réellement les plus aptes à améliorer et à régénérer la race normande. Grâce à la bonne harmonie existant entre les deux gouvernements, l'introduction chez nous des étalons de Pur-Sang n'éprouve aucune difficulté. Aujourd'hui nous en possédons assez pour subvenir à nos besoins. On peut considérer cette population de mâles comme implantée parmi nous. Il ne nous reste qu'à les employer pour l'accouplement avec nos poulinières. Les accouplements doivent d'autant plus inspirer de confiance que le succès qu'on en attend ne peut manquer d'être très accéléré à cause du rapprochement qui existe entre le père et la mère. Le but principal de ces accouplements est de transmettre, chez les sujets qui doivent en provenir, les qualités, tant en bonté qu'en beauté, dont sont respectivement dotés les deux individus procréateurs.

Les chevaux de Pur-Sang sont d'une tournure très élégante, d'une légèreté inconcevable, d'une vigueur extrême et bien soutenue et d'une vitesse surprenante. Comme étalons ils font toujours plus forts qu'eux, et en proportion du volume de la jument qu'on leur donne. Leur réputation repose sur des bases très solides, enfin ils sont à la mode. Le haut commerce n'en veut pas d'autre.

En conséquence, la vente de ces chevaux est mieux assurée, plus facile et plus productive parce que le produit est toujours en rapport avec le débouché.

Ensuite, nous connaissons la valeur des juments normandes. En les accouplant avec le Pur-Sang on obtient le Demi-Sang qui, lui-même couplé avec le Pur-Sang redonnera complètement le Pur-Sang, et ceci en très peu de générations.

Seulement, il ne faut pas manquer de faire toutes ces alliances avec des Pur-Sang, car il ne faut pas perdre de vue que le Pur-Sang se constate par la généalogie de chaque sujet, qu'il ne comporte et ne supportera de mésalliances et que sa supériorité tient généralement aux succès éclatants qu'ont obtenus les ancêtres ou les très proches parents de l'individu engendré » (Houel, 1855).

La jument « *Elisa* » née chez l'éleveur normand LAFOSSE, fera une année de course et mettra au monde 19 produits : de grands gagnants en course ainsi que de grands reproducteurs. Cette jument est considérée comme la grande matrone du trotting au 19^{ème} siècle en France (Vannier, 2013).

b) 1850-1900

Au milieu du 19^{ème} siècle, on veut avant tout améliorer la race, apporter de la force, de l'énergie, produire de grands chevaux et ces étalons importés vont insuffler cela aux chevaux destinés à la remonte, de guerre. On a ainsi une véritable réorganisation des Haras et un agrandissement des dépôts d'étalons à l'extérieur des villes ainsi que dans les campagnes. Les effectifs d'étalons sont triplés et la Manche devient une usine à fabriquer des chevaux de guerre. L'effectif d'étalons explose et dès lors la production de chevaux militaires devient très importante.

Au début des années 1900, les chevaux lourds représentent une véritable économie, ils sont très présents dans les Haras Nationaux. Cependant l'industrialisation et l'arrivée des tracteurs remettent en question le maintien des races (Demi-Sang, chevaux lourds type Percheron). L'apparition des chemins de fer fait que l'on a moins besoin de chevaux

de pas pour le transport des fardeaux lourds. En revanche, pour permettre l'acheminement des marchandises à partir des gares d'arrivées, des chevaux de trait de trot sont nécessaires (Bideault, 2000).

Bien qu'inscrits en tant qu'héritage dans le bassin normand, les chevaux lourds n'ont plus la même utilité. Même si une grande part de la production est destinée à la viande chevaline et que tous les agriculteurs n'ont pas forcément le budget nécessaire pour accéder à la mécanisation, leur utilisation se fait de plus en plus rare (Rossier *et al.*, 1984).

c) 1^{ère} guerre mondiale : de lourdes pertes

À l'été 1914, la France compte 130 000 chevaux affectés à la guerre. Percherons, Demi-Sang, Pur-Sang... tous sont réquisitionnés.

Cependant, face au tumulte de la guerre, les chevaux sont fatigués, épuisés et une très forte mortalité en découle... Les courses forcées qui peuvent atteindre jusqu'à 80 km par jour, les conditions ardues ainsi que le manque de soins ont des impacts négatifs sur la santé des chevaux. Les exigences imposées sont très dures physiologiquement et on leur demande un rendement très important.

Le déplacement des machines de guerre est dépendant des animaux : on a besoin des chevaux pour tirer l'artillerie. Ils sont considérés comme des animaux moteurs et ils sont exploités comme un matériel.

Fin 1914, les chevaux de cavalerie sont moins utilisés. On a davantage besoin de chevaux avec de la force. C'est à ce moment là que les chevaux du Perche sont réquisitionnés. La race Percheronne déjà présente au temps de Charles Martel jouera un rôle clé dans la logistique, dans le ravitaillement des troupes, dans le transport des forges, des cantines et des marchandises.

La race Percheronne issue d'un croisement de race locale et de race arabe présente à ce moment deux types :

- Le type postier, petit cheval, d'une hauteur allant de 1,50m à 1,55m. Pesant entre 500 à 600 kilos. Il est très véloce et tire lourd ; il est très endurant et sert pour les services de transport et notamment pour la poste. Son élégance est indéniable et c'est grâce à sa robe grise qu'on le reconnaît ;

- Le trait Percheron, plus grand, plus charpenté et plus lourd, sert comme cheval de roulage, par son activité agricole et par l'aide qu'il fournit lors des gros transports industriels. C'est avant tout un cheval des grands transports.

Une des grandes caractéristiques de ce cheval a été son influence mondiale puisque de nombreux chevaux du Perche ont été exportés vers le Canada, les Etats-Unis, l'Afrique, l'Amérique du sud, la Russie... Deux à trois mille chevaux ont été exportés dans ces contrées entre 1880 et 1914. Ils sont recherchés pour travailler dans les régions de grandes cultures céréalières et pour améliorer les races de trait (Deschambre, 1925).

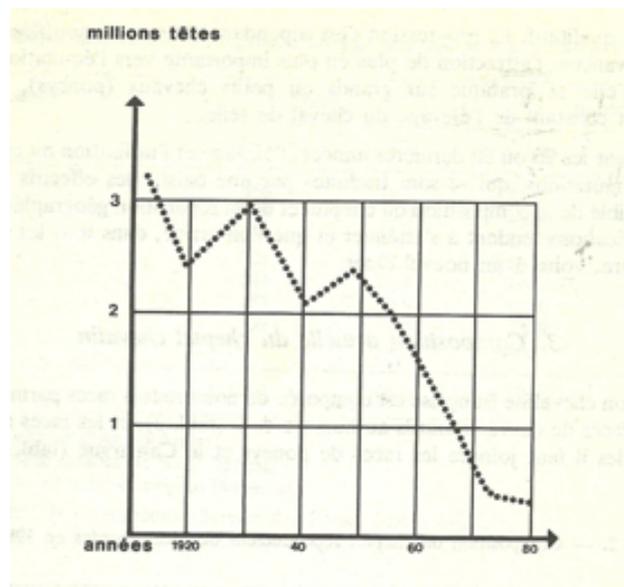
À cette époque la conquête de l'Ouest est terminée aux Etats-Unis et il faut peupler les terres avec des chevaux d'élevage. En 1890, jusqu'à 300 américains viennent dans le Perche pour acheter des étalons et on dénombre jusqu'à 800 Percherons importés aux Etats-Unis (Vannier, 2013).

De même que l'armée française réquisitionne plus de 20 000 chevaux pour ses besoins, ce qui représente plus d'une année de production en Normandie. Les paysans en sont bouleversés, eux qui entretiennent une relation privilégiée avec leurs animaux qu'ils bichonnent et choyent... En effet, bien qu'étant des animaux de ferme, ils vivent dans des conditions privilégiées. Il y a en général un seul cheval par ferme et qui est davantage considéré par les agriculteurs comme un compagnon de route que comme un outil agricole. Les chevaux qui vivent souvent seuls dans les fermes doivent pendant la guerre cohabiter avec leurs congénères, cela génère du stress, de la panique et de l'inquiétude. Lors de la réquisition, il est mentionné que si les juments sont pleines, elles seront épargnées : une augmentation des saillies a alors lieu l'année 1915 pour éviter ce problème (Vannier, 2013).

Jusqu'en 1914, très peu de soins sont apportés aux chevaux du côté français et allemand contrairement à ce qui se passe en Grande Bretagne. Ce n'est qu'à partir de 1915, lors de la guerre des tranchées, qu'on s'occupe mieux des animaux. Cependant cela est fait différemment selon les nations, les chevaux français ont accès à l'infirmierie et le vétérinaire établit un diagnostic de soins ou d'abattage (Vannier, 2013).

À la fin de la première guerre mondiale, le bilan est très lourd côté français : près d'un million de chevaux seront tués (figure 1).

Figure 1 : Evolution des effectifs de chevaux en France entre les années 1900 et 1980
(Rossier *et al.*, 1984)



d) L'entre deux guerre : l'apogée du cheval agricole

Après la première guerre mondiale, plus de 2,5 millions de chevaux sont utilisés dans l'agriculture française.

Au début des années 20, la production de chevaux de loisirs explose (figure 1). Les courses de trot et de galop se développent. Ce sont des années dites folles, c'est la fête et les loisirs avant tout. Le cheval est considéré comme un objet de luxe et d'amusement. Beaucoup d'aristocrates ont des chevaux et des haras à Deauville, ils investissent dans

des structures et placent leur argent dans des athlètes de sport. De plus en plus de grandes fermes sont achetées et transformées en haras dans l'Orne et le Calvados (ex : le Haras des Monceaux), alors que dans la Manche on reste encore avec la traite des vaches laitières, les fermes, les valeurs plus anciennes... Le cheval de loisirs se développe, c'est un hobby qui gagne peu à peu les gens des différentes classes (Vannier, 2013). Entre 1930 et 1935, la réduction de l'effectif des chevaux atteint surtout les chevaux de trait. Les responsables du cheval en France ont davantage orienté la production vers le cheval de selle afin de répondre à divers types de besoins tels que le commerce de luxe, l'armée, l'exportation (Haras de Saint-Lô, 1981).

e) Seconde guerre mondiale

(1) Réquisition des chevaux de sport, des meilleures poulinières et des cobs.

Au printemps 1940, la guerre est de retour, l'armée française réquisitionne environ 400 000 chevaux. En 1940, les allemands arrivent en Normandie, ils connaissent la très grande qualité du cheptel manchois grâce aux concours hippiques nationaux et internationaux qui ont eu lieu lors de l'entre-deux guerres. Les cavaliers français ont déjà fait leurs preuves lors de ces concours et notamment lors des jeux olympiques démontrant les qualités des chevaux français si bien que les allemands savent à quoi s'attendre et connaissent la richesse de la production française.

L'occupation allemande s'attaque très vite au patrimoine. Pour prévenir les ponctions brutales et les réquisitions allemandes, (fermes, brutales et définitives par les allemands) on évacue rapidement les bonnes poulinières, les chevaux performants et ceux d'avenir en tentant de les cacher ou de les mettre dans des fermes voisines pour ne pas se les faire réquisitionner (Dubos, 2014). Face à la pénurie du carburant et à la hausse des prix on a une nouvelle fois besoin des chevaux de traction (photographie 1). Le Cob va alors être très demandé.

La Manche étant en première ligne pour des raisons géographiques stratégiques, les allemands ont besoin de beaucoup de chevaux et d'attelages, notamment pour construire le mur de l'Atlantique. Ils réquisitionnent des chevaux en 1943 et 1944 (figure 1).

Photographie 1 : Cheval normand en Août 1940 dans la forêt de Chambois lors des conflits pendant la seconde guerre mondiale (Vannier, 2013)



À cette époque, tous les animaux sont répertoriés en mairie et ils sont identifiés avec des numéros. Les allemands prennent les listes et les utilisent pour réquisitionner les chevaux dans les fermes. Ils demandent aux normands de présenter leurs chevaux. En 15 minutes ils se servent parmi les chevaux présentés et les achètent à moindre prix, que les normands le veuillent ou non. Il s'agit aussi bien des Cobs normands pour tracter leur artillerie que de chevaux de belles lignées de sport pour parfaire leur génétique.

À la grande différence de 1915, la stratégie qui consistait à faire saillir les juments pour qu'elles soient pleines et donc non utilisables par l'armée allemande ne marche plus. Les juments sont encore plus prisées que les mâles puisque les souches françaises sont de haute qualité et les croisements bien pensés. Dès lors ce réflexe de résistance ne fonctionne plus (Dubos, 2014).

Les allemands sont aussi très intéressés par les étalons Pur-Sang et par ceux des haras. Ils sont passionnés par la production chevaline française, beaucoup de chevaux sont alors exportés en Allemagne. Comme en témoigne Jean-Pierre VIEL, éleveur normand : « *Mon grand-père a perdu 20 poulinières sur 30, ils prenaient d'ailleurs très souvent les bonnes.* »

Le Haras d'Altefeld en Allemagne est un bon exemple de ce fonctionnement, puisque sa réussite repose sur des chevaux saisis aux juifs, sur des chevaux issus essentiellement de l'Orne et du Calvados, des chevaux de très grande qualité et au palmarès indéniable, appartenant essentiellement aux trois grands propriétaires ROTHSHILD, AGA KHAN et BOUSSAC.

Pour anecdote, le cheval « *Faris* » avait été saisi par les allemands et arraché de force à son propriétaire, Marcel BOUSSAC. Il n'a absolument pas eu le succès escompté en Allemagne en tant que reproducteur au haras d'Altefeld et c'est monsieur BOUSSAC en personne, qui est venu rechercher « *Faris* » une fois la guerre terminée, pour le ramener en terre française, où il a sailli grand nombre de juments (Vannier, 2013).

(2) Les souches françaises en territoire allemand

Beaucoup de chevaux ont été volés et ont disparu ; d'autres ont été cachés et ont ainsi résisté à l'exportation. Six cent soixante chevaux normands ont été importés sur le sol allemand et ont servi de base dans leur génétique. La belle « *Corrida* », 2 fois gagnante du prix de l'Arc de triomphe appartenant aux écuries BOUSSAC, a été victime de cette guerre puisqu'exportée elle n'a jamais pu être rapatriée (Vannier, 2013).

(3) Un bilan désastreux

Dans la Manche, ce sont plus de 3 000 hommes qui ont été tués, plus de 11 000 fermes détruites et rayées de la carte et plus de 10 000 chevaux morts sous les bombes (Vannier, 2013). Le cheval a subi l'empreinte de la guerre et de nombreux haras ont été détruits. Le haras de Saint-Lô a été détruit à 50 %. La plupart des étalons ont survécu en restant dans les stations de monte, seuls 50 chevaux ont péri et 10 ont été volés par les troupes allemandes en retraite (Haras de Saint-Lô, 1981).

f) L'après guerre : vers une équitation de loisirs

Après la seconde guerre mondiale, les chevaux sont utilisés la semaine pour le travail et le week-end pour le loisir : le terme « équitation » apparaît alors.

Les éleveurs de la Manche sont les plus passionnés, les juments destinées au sport sont davantage issues de ce berceau manchois. Un peu lourdes et dites de Demi-Sang on utilise davantage le Pur-Sang lors des croisements pour affiner la production.

En 1946 une commission des Haras français achète « *Furioso* » en Angleterre car on recherche des étalons de croisement requis pour leur expression, leur majesté, leur prestance. C'est un étalon fondateur qui a produit des chevaux performants dans toutes les disciplines. On retrouve le sang de « *Furioso* » dans énormément de croisements et dans la généalogie de nombreux grands chevaux de sport comme par exemple « *Lutteur B* » qui ramène la médaille d'or aux jeux olympiques de Tokyo en 1964.

Le cheval Selle Français est alors sélectionné pour devenir un cheval de sport. Ses caractéristiques font qu'il se prête à merveille aux différentes disciplines équestres. Les cavaliers deviennent meilleurs, il leur faut des chevaux de plus en plus près du sang car le sport évolue peu à peu. À l'obstacle, les barres auparavant lourdes et les obstacles carrés et massifs sont alors troqués pour des obstacles plus légers, les tracés deviennent plus précis et les vitesses de parcours augmentent (Bougie, 2000).

La seconde mutation majeure qui permet de préciser et définir la race Selle Français commence en 1958 où les trois berceaux de race de Demi-Sang sont regroupés avec les Demi-Sang Anglo-Arabe sous l'appellation Selle Français. En effet, l'Anglo-Normand, le Vendéen, le Demi-Sang du centre, le cheval des Dombes, l'Angevin (Demi-Sang d'Angers), le Charolais (Demi-Sang des Charolles) ainsi que le Charentais s'inscrivent au sein d'une même race (Rousselet-Blanc, 1975).

Toutes ces races dites de Demi-Sang sont fusionnées en une seule : le Selle Français qui correspond ainsi plus à un label qu'à une race, et qui siègera à la base de très nombreux stud-books.

Le stud-book du Selle Français (1963) s'est en quelque sorte établi sur la base du stud-book normand (1949), qui offrait une jumenterie carrossière croisée avec du Pur-Sang anglais, qui a allégé et affiné le modèle. En effet les chevaux normands de gros gabarit, près de terre, énergiques, endurants et solides étaient utilisés pour les labours, la déforestation, le transport de marchandises et de voyageurs (Benoist-Girauniere, 1973). Les chevaux croisés ont, au fur et à mesure des mélanges, acquis une allure plus sportive, une conformation se prêtant davantage à la monte, tout en gardant leur force de caractère et permettant d'accéder à une équitation de loisirs.

2. Place du Pur-Sang dans les croisements

L'élevage des chevaux de Pur-Sang a été fondé à partir de centaines d'étalons arabes ou barbes importés en Angleterre avant le 18^{ème} siècle.

Les lignées mâles de ces pères fondateurs se sont toutes éteintes à l'exception de trois d'entre elles : celles de « *Darley Arabian* », de « *Byerley Turk* » (1689) et de « *Godolphin Arabian* » (1724) à l'origine de la majorité des lignées mâles actuelles de chevaux de sport en Europe. Les annexes 1, 2 et 3 permettent de se rendre compte de l'influence et de l'implication des Pur-Sang de croisement dans la race du Selle Français (Desmeulles, 2010).

Le Pur-Sang a été très tôt impliqué dans les croisements transmettant ainsi vitesse et influx nerveux à sa descendance (Velsen 1981). Son effet améliorateur a été très vite reconnu, d'abord sur les races anglaises, puis sur les races françaises (tableau 1). Le Pur-Sang anglais a été considéré comme un Pur-Sang arabe transformé par le milieu naturel de l'Angleterre, et qui avait amélioré toutes les races anglaises y compris celle de trait (Bideault, 2000).

Tableau 1 : Le Pur-Sang dans les croisements à l'origine du Selle Français

Pur-Sang	Année de naissance	Descendance (SF)
<i>Fra Diavolo</i>	1938	<i>Fleur d'amour, Nankin, Nykio...</i>
<i>Furioso</i>	1939	<i>Furioso II, Ma pomme, Mexico, Altesse, Tanagra...</i>
<i>Laudanum</i>	1967	<i>Super de bourrière, First de Launay, Aferco...</i>
<i>Orange Peel</i>	1919	19 fils étalons, fondateur de la ligne moderne: <i>Jus de Pomme, Plein d'espoir, The Last Orange...</i>
<i>Rantzau</i>	1946	<i>Starter, Cor de la Bryère, Duc de Thurin ...</i>
<i>Ultimate</i>	1941	<i>Diable Rouge, Kultimate, Prince de Cy, Médaillon...</i>

Les Pur-Sang au garrot long et bien sorti, au dos et reins solidement attachés et d'une morphologie longiligne vont dès lors affiner les races normandes, transmettre leurs fines attaches et leurs membres allongés. La photographie 2 montre le garrot saillant, le

dos plus ou moins étendu et bien attaché ainsi que leurs membres longs et fins (Sevestre & Rosier, 1983).

Photographie 2 : « *Furioso* » Pur-Sang (Brohier, 2013)



Le Pur-Sang « *Orange Peel* » à l'origine de la lignée moderne a eu une production intense dans la race Selle Français.

Le croisement avec du Pur-Sang a été bénéfique tant dans l'allègement du modèle du Selle Français que dans sa locomotion puisque l'amplitude de ses mouvements au pas et au galop a été améliorée par rapport aux allures étriquées du cheval normand (Benoist-Girauniere, 1973).

B. LES SIRES

L'appellation « Sire » sous-entend des ténors de la reproduction, et ce sont trois chefs de file qui ont engendré à des instants différents, toutes les descendance de Selle Français que l'on connaît de nos jours (Bougie, 2000).

L'humus sur lequel s'est établi le Selle Français a pour fondement :

- Des races carrossières normandes ;
- 3 sires majeurs du XVIII^{ème} siècle : « *Matchem* » (1748), « *Herod* » (1758) et « *Eclipse* » (1764) tous Pur-Sang.

Avec le recul, on peut déterminer 3 catégories de sires :

- Ceux du XVIII^{ème} siècle ;
- Ceux qui ont fait leur preuve aujourd'hui en marquant leur production ;
- Ceux qui sont de véritables chefs de race, qui offrent une très bonne production et qui ne cessent de se distinguer grâce à leurs performances.

1. Les sires du XVIII^{ème} siècle

Au XVIII^{ème} siècle, trois Pur-Sang de renom sont à l'origine de la génétique prestigieuse que l'on connaît aujourd'hui.

Le premier « *Eclipse* » (1764) est l'initiateur du fameux « *Ibrahim* » (1952) mais aussi de « *Cor de la Bryère* » (1968) qui continue notamment de faire perdurer les origines françaises en Allemagne.

Le second, « *Hérod* » (1758) est un des descendants de « *Ramiro Z* ».

Enfin le dernier « *Matchem* » (1748) a engendré le Pur-Sang « *Furioso* », lui-même père du Selle Français « *Furioso II* » donnant des étalons de grande renommée comme les hanovriens « *Voltaire* » ou « *For Pleasure* » qui ont des productions se distinguant au haut niveau en saut d'obstacles (Bougie, 2000).

Ces trois étalons ont des origines très près du sang puisqu'ils proviennent respectivement de « *Darley Arabian* », « *Byerley Turk* » et « *Godolphin Arabian* » (annexes 2 et 3). Les croisements effectués entre des chevaux racés et des chevaux plus lourds ont permis d'obtenir des chevaux plus légers et aptes au sport. Ces croisements ont été diffusés à travers le monde et ce sont notamment les pays d'Europe de l'Est qui ont utilisé les très bonnes souches produites. L'étalon « *Cor de la Bryère* » en est un exemple autour duquel s'est bâtie la réussite allemande.

2. Sires de père en fils

a) Ibrahim

« *Ibrahim* » (1952), « *Almé* » (1966) et « *Jalisco B* » (1982) sont affiliés par le même sang, puisque tous ont pour origine « *The Last Orange* » et forment la trilogie marquante du 20^{ème} siècle. En effet, ces Selles Français ont été des chefs de reproduction et ont permis de faire évoluer le modèle de la race Selle Français.

« *Ibrahim* », est issu de l'accouplement entre « *Vaillante* » et « *The Last Orange* ».

En 1943 naît « *Vaillante* » (« *Querqueville* »/ « *Porte Bonheur* »). La jument n'est alors pas à vendre, elle est prévue pour le fils de René Haize parti en Allemagne dans le Hanse à Lübeck pour le Service de Travail Obligatoire. À son retour en 1945, celui-ci choisit de la destiner à la reproduction et décide de l'accoupler avec « *The Last Orange* » (1941).

En 1952 naît alors « *Ibrahim* », qui est la référence, sinon le cheval de Selle Français par excellence, connu pour toutes les lignées qu'il a engendrées. Il est vendu dès son sevrage à six mois à Alfred LEFÈVRE, avant d'arriver au haras de Saint-Lô pour ses 3 ans. D'abord boudé, il n'effectue que 4 saillies lors de sa première année de monte. C'est au fur et à mesure que ses produits se font connaître, notamment avec « *Tanael* » (1963), « *Ukase* » (1964), « *Double espoir* », « *Dynamique* » (1969) ou « *Elf III* » (1971) que le cheval sort de l'ombre. Il s'éteint en 1973 à l'âge de 21 ans laissant derrière lui un cortège de chevaux marqués de sa forte influence (Bougie, 2000). L'annexe 4 présente l'étendue de sa production (Desmeulles, 2010).

b) **Almé**

« *Almé* », fils d'« *Ibrahim* », est certainement le plus bel héritage qu'ait laissé son père. Né en 1966 de l'accouplement « *Girondine* » x « *Ibrahim* », il était considéré comme athlétique et comme un géniteur prolifique de chevaux de saut d'obstacles. Du haut de ses 161 cm, il a remporté plusieurs grand prix, et sa mère « *Girondine* » (fille du Pur-Sang « *Ultimate* ») a engendré trois propres frères d'« *Almé* », décrits comme des sauteurs accomplis. « *Almé* » a fait une remarquable carrière en tant qu'étalon reproducteur : il a débuté la monte en France en 1971 jusqu'en 1974 pour donner naissance aux prestigieux étalons « *Galoubet A* », « *Jalisco B* », « *I love you* », « *Joyau d'or* »; puis, c'est ensuite au Zangersheide qu'il s'est illustré, pour produire sa descendance de 1975 à 1985 sous l'appellation d'« *Almé Z* ». Le stud-book Z s'est dès lors imprégné du sang français et l'a utilisé pour produire des chevaux de qualité. « *Ratina Z* » petite fille d'« *Almé* » montée par Ludger BEERBAUM a remporté plus d'un titre et la jument a même été clonée trois fois par Leon MELCHIOR pour le stud-book Z. Il retourne en France par la suite jusqu'en 1990 où il finit sa carrière de reproducteur et il s'éteint en 1991. Les frais de saillie au cours de ses dernières années de monte oscillaient entre 2 500 et 3 500 euros, pour l'époque. L'annexe 5 permet de se rendre compte de l'importance de sa production mâle et de la lignée de ses descendants. Lors des jeux équestres mondiaux de 2002 à Jerez, parmi les 92 chevaux engagés en compétition de saut d'obstacles, « *Almé* » a un total de 21 descendants soit 22,3 % des chevaux participants. Sur les 4 chevaux du round final, 3 d'entre eux figurent parmi sa descendance (Stud for life, *Almé* jpg 2013).

Photographie 3 : « *Almé* », chef de race (**Stud for life, *Almé* jpg, 2013**)



c) **Jalisco B**

« *Jalisco B* », fils d'« *Almé* » né en 1975 est issu de l'accouplement avec « *Tanagra* » fille du Pur-Sang « *Furioso* ». « *Jalisco B* » s'est illustré dans des coupes du monde de saut d'obstacles, aux jeux olympiques de Séoul en 1988 et a remporté plus de 370 000 euros de gains au cours de sa carrière. Plus de 500 produits sont répertoriés et immatriculés par les Haras ce qui en fait un très grand reproducteur (Stud for life, 2012). Le tableau 2 présente quelques étalons parmi les nombreux produits de ce chef de race.

Tableau 2 : Etalons descendants de "Jalisco B" (Harasire, 2013)

Fils Selle Français de « Jalisco B »	Grand-père maternel	Nombre de produits enregistrés par le SIRE
Allegreto	Uriel (SF)	695
Dollar du Mûrier	Uriel (SF)	633
Olisco	Nithard (AA)	288
Papillon Rouge	Centaure du Bois (SF)	960
Quidam de Revel	Nankin (SF)	1 414
Quito de Baussy	Prince de Cy (SF)	631
Surcouf de Revel	Nykio (SF)	258

3. Des sires français produisant à l'étranger

Certains étalons nés en France auraient pu avoir la même carrière et figurer en tant que sire français et pourtant le destin en a voulu autrement. C'est par exemple le cas pour « *Cor de la Bryère* » ou en encore « *Furioso II* » alias « *Vertuoso* », des chevaux qui ont été utilisés dans des stud-books étrangers.

« *Cor de la Bryère* », étalon bai foncé d'1m 68 est le plus grand dénominateur commun de l'élite mondiale de saut d'obstacles. Son histoire débute près du Mans. Mr MAHEU, éleveur sarthois, repère une petite jument carrossière ne dépassant pas 1m 60, « *Quenotte* » d'allure raide avec un dos long mais bien attaché et qui (fait rare à l'époque) dispose de papiers. La jument descendante de « *Furioso* » possède du sang de cheval lourd. Elle est revendue dans un club à Mr JAROSSAY et qui, pour mauvais résultats en concours, la revend à Mme ESSAYAU sur les terres de Bryère. Celle-ci décide de l'accoupler avec « *Rantzau* » qui est l'étalon proposé à Saint-Lô. « *Cor de la Bryère* » naît en 1968, « *beau poulain avec de la taille, des points de force, un galop à bascule très équilibré et beaucoup de personnalité* ». Le poulain est vendu à Mr Xavier RIBORD pour en faire un étalon (Poppe, 2007).

Photographie 4 : « *Cor de la Bryère* » : Selle Français à la base de la lignée Holsteiner (Webstallions, 2014)



Cet étalon a eu une carrière de reproducteur internationale et a eu une influence majeure sur un grand nombre de lignées de chevaux de sport, notamment sur celle du Holsteiner.

C'est au Holstein qu'il a été le plus exploité, et qu'il a su être le mieux utilisé puisque 70 % des chevaux allemands Holsteiner possèdent « *Cor de la Bryère* » dans leurs origines, et il est caractérisé comme améliorateur des chevaux à l'obstacle. Au Oldenbourg, il en est de même puisqu'il a eu un très fort impact au sein de la race. Son utilisation en France a été limitée, surtout en raison de sa façon de sauter. Bien qu'il soit rapide des antérieurs c'est-à-dire très réactif de devant, il manquait de force. Cela ne pouvait être comblé avec les juments françaises qui manquaient elles aussi de force à l'époque.

En Allemagne, les juments Holstein sont pleines de force et l'accouplement avec « *Cor de la Bryère* » est réussi puisqu'elles apportent ce qui lui manque. Il est utilisé pour la monte à Siethwende de 1971 à 1984, au Zangersheide en 1985, à Elmshorn en 1986 jusqu'en 1988 et stationne à Sollwittfeld de 1989 jusqu'à sa mort.

« *Cor de la Bryère* » traverse les temps, les modes et toutes les évolutions techniques du saut d'obstacles. Si sa descendance mâle cède le pas à celle de « *Jalisco B* » dans la production des meilleurs chevaux du monde, sa descendance femelle reste à ce jour imbattable tout comme celle de ses fils « *Caletto 2* » et « *Corrado* » ou de son petit-fils « *Caretino* » (Desmeulles 2010). Les annexes 6 et 7 montrent l'impact qu'ont eu « *Cor de la Bryère* » et « *Furioso II* », respectivement dans les stud-books Holsteiner et allemands offrant du sang français aux lignées germaniques.

Ainsi, la race Selle Français s'est créée progressivement au fil du temps. Issue de plusieurs croisements différents, l'apport d'influx et d'énergie par les Pur-Sang a été un élément majeur dans le maintien de la race et dans sa diffusion à l'étranger. De nombreux stud-books sont bâtis à partir d'origines françaises et voient leur réussite grâce à la génétique du Selle Français.

II. LE PRÉSENT

Nous allons désormais nous intéresser à la situation du cheval Selle Français en France en regardant la production du cheptel Selle Français ainsi que l'aspect actuel de ce cheval.

Puis nous verrons l'évolution du Selle Français et ses performances en niveau international dans les 3 disciplines équestres majeures que sont le dressage, le concours complet d'équitation et le concours de saut d'obstacles.

Enfin nous analyserons comment est établie la sélection du Selle Français et quels sont les critères retenus pour son amélioration.

A. EFFECTIFS DE CHEVAUX DE SELLE ET PLACE DU SELLE FRANÇAIS EN FRANCE

1. Effectifs de chevaux de selle en France

On appelle chevaux de selle tous les étalons, juments, poulinières, poulains et pouliches de selle avec ou sans pedigree, inscrits ou non à un livre généalogique et qui sont à même d'être utilisés et montés.

En 2010, la France compte 509 000 chevaux de selle. Les régions de Basse-Normandie, Rhône-Alpes et Pays de la Loire sont les régions les mieux classées pour leur cheptel de chevaux de selle puisqu'elles regroupent 34 % des effectifs nationaux.

Entre 2000 et 2010 il y a eu une augmentation de +8 % des effectifs de chevaux de selle avec une évolution de +20 % en Basse-Normandie, en Lorraine et dans le Languedoc-Roussillon (Agreste, 2010).

Parmi les chevaux de selle en France on distingue les races françaises de selle ainsi que les races étrangères de selle. Les races françaises de selle englobent : l'Anglo-Arabe, l'Arabe, le Camargue, le Castillon, le Demi-Sang Arabe, l'Henson, le Mérens, le Selle Français, le cheval Corse et plus récemment le cheval d'Auvergne.

Les races étrangères de selle regroupent plus d'une vingtaine de races (Ifce-sire, 2014). Les chevaux qui n'appartiennent pas à une race reconnue sont regroupés en chevaux d'origine constatée (parents connus) et chevaux d'origine non constatée (parents inconnus).

2. Localisation géographique et taille des élevages

Les territoires d'élevage de chevaux de selle en France sont caractérisés par les conditions climatiques et par la qualité des prairies. Ce sont principalement les départements de Normandie (Manche, Calvados et Orne) ainsi que les régions de Bretagne, du Nord et du Centre qui détiennent le plus d'élevages.

Toutefois, bien que les zones d'élevage se maintiennent, le nombre d'élevages par département ne cesse de diminuer. En ce qui concerne plus précisément la race Selle Français, entre 2010 et 2013 ce sont quasiment 2 000 élevages de Selle Français qui ont disparu (tableau 3).

Tableau 3 : Evolution du nombre d'élevages de chevaux de selle, de chevaux français de selle, de chevaux étrangers de selle et de chevaux de race de Selle Français entre 2008 et 2013 (Ifce-sire, 2014)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'élevages de chevaux de selle	20 032	19 843	19 172	18 130	16 569	14 450
Nombre d'élevages de chevaux de races françaises de selle	18 524	18 224	17 489	16 475	15 021	13 434
Nombre d'élevages de chevaux de races étrangères de selle	1 508	1 619	1 683	1 655	1 548	1 016
Nombre d'élevages de Selle Français	8 260	7 769	7 606	7 203	6 704	5 666
% d'élevages de Selle Français parmi les élevages de chevaux de selle	41,2 %	39,1 %	39,7 %	39,7 %	40,5 %	39,2 %

Cependant le nombre d'élevages de Selle Français fluctue et se maintient mieux que pour d'autres races françaises de selle puisqu'entre 2008 et 2013 le pourcentage d'élevages de Selle Français parmi tous les chevaux de selle avoisine les 40 %.

En terme de taille d'élevages en 2013, on dénombre surtout de petits élevages formés d'une ou deux poulinières comme le montre le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4 : Effectif des élevages de chevaux de selle et de chevaux de race Selle Français selon le nombre de poulinières en 2013 (Ifce-sire, 2014)

Nombre de poulinières par élevage	1 jument	2 juments	3 à 5 juments	Plus de 5 juments
Nombre d'élevages de chevaux de selle en France	10 574	1 881	1 139	401
Nombre d'élevages de Selle Français	4 258	776	460	160
% du nombre d'élevages de Selle Français parmi les élevages de chevaux de selle	40,3 %	41,2 %	40,4 %	39,9 %

En 2013, le nombre d'élevages de Selle Français domine les élevages de chevaux de selle en France. La tendance des élevages de Selles Français évolue vers des structures de petite taille : $\frac{3}{4}$ des élevages ne détiennent qu'une seule poulinière.

3. Reproduction chez le Selle Français, effectif d'étalons et de juments saillies

En France, chaque stud-book ou registre de race établit son règlement et les méthodes de reproduction autorisées. De nombreuses techniques sont utilisées et autorisées en race Selle Français : la monte naturelle en main, l'insémination artificielle en frais immédiat, frais réfrigéré ou congelé ainsi que le transfert d'embryons (Blanchard *et al.* 2005). La semence congelée d'un étalon mort approuvé, ou d'un étalon castré postérieurement à son approbation est également utilisable (Schwartz, 2013).

a) Différents modes de reproduction autorisés

(1) La monte en main

La monte naturelle en main est le fait d'accoupler une jument et un étalon tenu à la longe. Bien que cette technique représente une grande part des saillies réalisées chaque année dans de nombreuses races, elle est de moins en moins utilisée pour le Selle Français (Margat & Doligez, 2013).

(2) L'insémination artificielle

L'insémination artificielle équine est autorisée en France depuis 1986 et elle est majoritaire dans la race du Selle Français. Elle consiste à récolter la semence d'un étalon et à la conditionner en doses qui peuvent être utilisées sur place où dans un autre haras que celui où elle est produite. Plus de 90% des juments Selle Français sont inséminées par insémination artificielle (Ansf, 2013).

(3) Le transfert d'embryon

Le transfert d'embryon est une technique permettant d'une part de concilier la carrière sportive d'une jument ainsi que sa carrière reproductrice. Elle permet d'autre part de faire naître plusieurs poulains la même année pour une jument donneuse ce qui augmente la production des juments d'élite (Les Haras Nationaux, 2008).

De plus cela permet des gestations à partir de femelles âgées ou subfertiles mais qui sont de haute valeur génétique ou commerciale.

Dans la race Selle Français toutes les juments de 2 à 18 ans peuvent être saillies et même si pour certains il s'agit d'une hérésie que de mettre les poulaches à la reproduction en raison de leur immaturité sexuelle et de leur croissance incomplète, le transfert d'embryon peut être un bon moyen pour tester la jeune génétique sans prendre de risque sur leur bon développement.

Cela permet enfin de pouvoir conserver des embryons (patrimoine génétique rare ou de grande valeur) (Caillaud & Doligez, 2013).

Depuis 1996, pour le Selle Français le nombre de transferts annuels n'est plus restreint et la demande doit se faire auprès des Haras.

Le tableau suivant présente les résultats de fertilité apparente SIRE (cela comprend les mises bas et les avortements déclarés, divisé par le nombre de juments saillies ou inséminées) connus par technique de reproduction, toutes races confondues, sur plus de

92 000 juments servies. Ce taux de fertilité est un taux minimum, c'est-à-dire qu'il est légèrement inférieur à la fertilité réelle et il est déterminé en fin de saison. À partir de 60 %, le taux de fertilité SIRE est considéré comme satisfaisant (tableau 5).

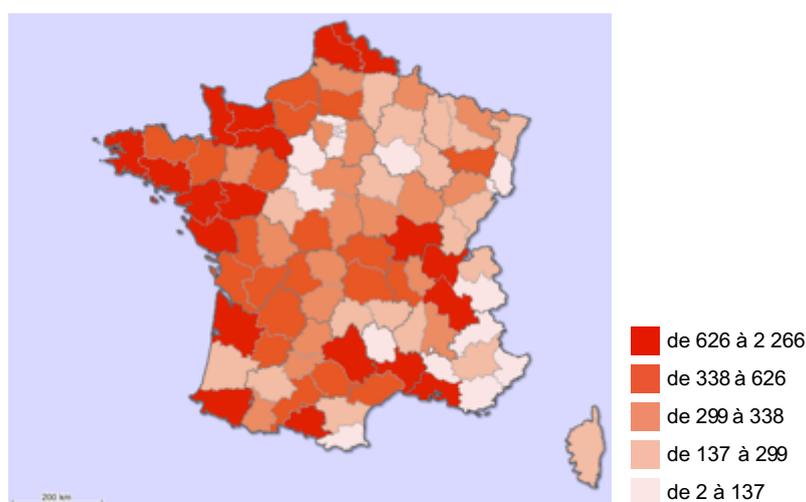
Tableau 5 : Résultats de fertilité SIRE connus par technique de reproduction et toutes races confondues en 2011 (Sainte-Marie (de), 2014)

Techniques	Juments servies	Fertilité SIRE
IA frais sur place	18 939	70 %
IA réfrigérée transportée	9 183	63 %
IA congelée	8 169	63 %
En main	30 970	62 %
En liberté	23 951	59 %
Transfert d'embryons	916	79 %

b) Effectif des juments saillies

Les régions du Nord et de l'Ouest figurent parmi celles où il y a le plus de juments mises à la reproduction (figure 2). Toutefois une baisse considérable du nombre de juments saillies est observée. En 2013, 1 415 juments des races françaises de selle étaient saillies dans la Manche alors qu'en 2000, elles étaient 2 777.

Figure 2 : Répartition des juments de races Selle Français saillies en 2013 (Ifce-sire, 2014)



En 2013 parmi les juments de race cheval de selle, 39,4 % des juments étaient de race Selle Français (tableau 6).

Une baisse du nombre de saillies depuis 2008 touche les juments de races françaises de selle et cette diminution est davantage marquée depuis 2011. Elle est moins marquée pour les juments Selle Français.

Tableau 6 : Évolution du nombre de juments saillies en France entre 2008 et 2013 (Ifce-sire, 2014)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de juments de race cheval de selle	31 728	30 991	30 483	28 677	26 217	23 033
Nombre de juments de race Selle Français	13 154	11 978	12 012	11 362	10 522	9 080
% de juments SF saillies parmi les juments de race cheval de selle	41,5 %	38,6 %	39,4 %	39,6 %	40,1 %	39,4 %

c) Effectif des étalons en activité

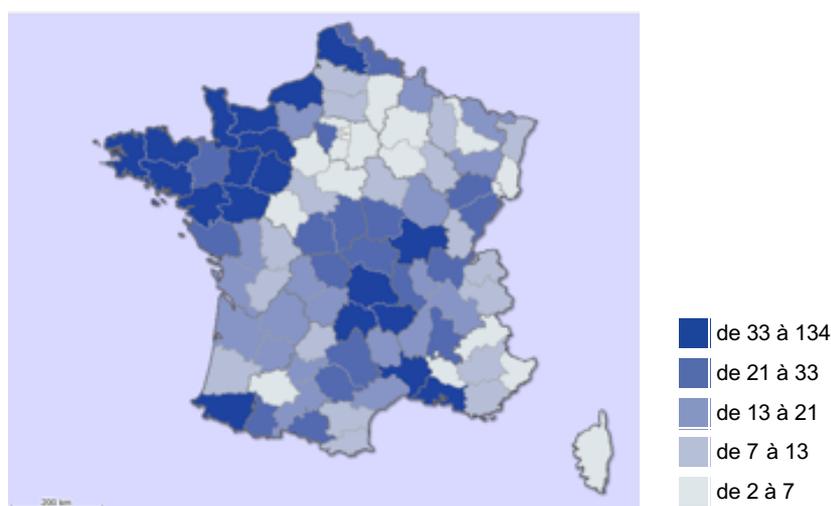
La fermeture de l'activité d'étalonnage des haras nationaux français débutée en 2010 se termine en 2014 et il s'ensuit une baisse notable du nombre d'étalons en activité surtout marquée en 2012 et 2013 comme le montre le tableau 7.

Tableau 7 : Nombre d'étalons en activité (Ifce-sire, 2014)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Races cheval de selle	2 821	2 953	3 089	3 154	3 066	2 786
Races Selle Français	505	517	518	503	494	461
% de Selle Français	17,9 %	17,5 %	16,8 %	15,9 %	16,1 %	16,5 %

En 2010 certains départements comptaient 370 étalons en activité alors qu'en 2013 un maximum de 134 étalons en activité par département est observé.

Figure 3 : Répartition des étalons de races Selle Français en activité dans les départements français en 2013 (Ifce-sire, 2013)



De plus, le nombre de saillies des étalons Selle Français est également en baisse ce qui a un impact sur la production de chevaux pour la filière équine.

Le tableau 8 ci-dessous présente le nombre de saillies des étalons Selle Français au cours des 6 dernières années. La baisse du nombre de saillies est davantage marquée depuis 2011.

Tableau 8 : Nombre de saillies effectuées par les étalons de selle en France (Ifce-sire, 2013)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Races de selle	29 287	28 490	27 951	26 400	24 117	21 681
Race Selle Français	9 801	9 880	9 227	8 244	7 567	6 289
% de Selle Français parmi les chevaux de selle	33,5 %	34,7 %	33,0 %	31,2 %	31,4 %	29,0 %

Enfin, pour ce qui concerne la technique de monte, ce sont les inséminations artificielles en congelé qui sont le plus utilisées et demandées pour les étalons Selle Français.

En effet, parmi les 461 étalons Selle Français en activité en 2013, certains sont utilisés en congelé et en réfrigéré, d'autres seulement en frais ou en monte en main (tableau 9).

Pour chaque étalon Selle Français une ou plusieurs techniques de monte sont disponibles.

Tableau 9 : Nombre de saillies effectuées par les étalons Selle Français en 2013 selon le type de monte (Ifce-sire, 2014)

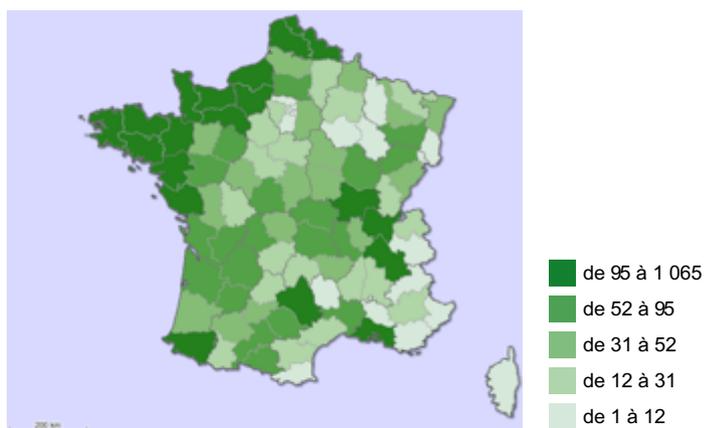
TECHNIQUE DE MONTE	ÉTALONS SELLE FRANÇAIS
IA CONGELÉ	258
IA IMMÉDIATE	153
IA RÉFRIGÉRÉ TRANSPORTÉ	147
IA RÉFRIGÉRÉ SUR PLACE	54
TRANSFERT D'EMBRYON	35
MONTE EN MAIN SUR PLACE	14

Le nombre moyen de juments saillies par étalon Selle Français est en baisse : en 2009, il est de 19, en 2010 il est de 17,8 et en 2011 il est de 16,7. La productivité est faible dans l'espèce chevaline.

4. Naissances de poulains

Les territoires d'élevage et de croissance des poulains sont surtout les zones de l'Ouest de la France (figure 4). Cependant le nombre de poulains nés par an est en constante diminution comme le montre le tableau 10.

Figure 4 : Répartition des naissances des chevaux de race Selle Français en 2013 par département en France (Ifce-sire, 2013)



L'effectif des poulains Selle Français nés chaque année est en constante diminution tout comme celui des races françaises de selle (tableau 10).

**Tableau 10 : Nombre de naissances annuelles de chevaux de races de selle en France
(Ifce-sire, 2014)**

	2009	2010	2011	2012	2013
Races de chevaux de selle	20 917	20 403	20 703	19 363	15 925
Race de chevaux Selle Français	8 064	7 286	7 421	6 973	5 772
% de naissances de Selle Français parmi les chevaux de selle	38,6 %	35,7 %	35,8 %	36,0 %	36,2 %

Toutefois, cette diminution des naissances ne touche pas uniquement les chevaux de selle mais toutes les races équinnes avec une chute plus ou moins importante selon la race.

Entre l'année 2012 et 2013, la baisse des naissances a été de 18 % pour les races françaises de selle et de 31 % pour les races étrangères de selle (Ifce-sire, 2014).

Les figures 2, 3 et 4 sont en étroite relation et évoluent dans le même sens.

La baisse de la croissance économique, l'augmentation du prix des matières premières ainsi que la difficulté de commercialiser des chevaux poussent les éleveurs à réduire le nombre de juments mises à la reproduction. Le nombre de poulains qui en découle est diminué.

Parallèlement la fermeture progressive des Haras Nationaux qui proposaient un large panel d'étalons à faible prix entraîne une chute d'étalons en activité qui ne peut être compensée par la montée en puissance des haras privés.

Il en résulte une baisse des effectifs des élevages de chevaux de races de selle au sein des zones d'élevage.

B. ASPECT DU CHEVAL DE SELLE FRANÇAIS ACTUEL

Le « cheval de Selle Français » est officiellement reconnu le 18 décembre 1958 par arrêté du Ministère de l'Agriculture. Malgré l'officialisation et les nombreux textes officiels, la grande majorité des auteurs confirme qu'il est délicat de définir précisément cette race.

1. Le standard

a) Le cheval de Selle Français sur le papier

Pour ce qui est de l'appellation de cette race, nous retiendrons l'Arrêté du 13 Janvier 1965 qui est le premier texte précisant sa dénomination. Les articles 1, 2 et 3 retiennent notre attention pour comprendre comment sont regroupés les chevaux au sein de cette appellation et la diversité de chevaux qui peuvent y figurer (Journal Officiel de la République Française, 1987).

(1) Arrêté du 13 janvier 1965

Art. 1^{er}. - Recevront désormais la dénomination de cheval de selle français tous les actuels demi-sang, type selle. La descendance de deux auteurs ainsi définis conservera cette même appellation.

En lignée mâle, la qualification a été fixée par le service des Haras :

Tous les produits nés en France d'étalons de demi-sang type selle ou d'étalon de cheval de selle français reçoivent la dénomination « cheval de selle français ».

Pour les cas litigieux, la commission du Stud-Book du cheval de selle français sera consultée.

Les articles 2 et 3 précisent les races facteurs de Selle Français et montrent l'importance pour la constitution de la race des chevaux de sang mais aussi du trotteur apprécié pour son courage, son sang et sa force.

Art. 2. - Les produits des croisements entre auteurs d'espèces (*) pur-sang anglais, arabe, anglo-arabe, trotteur français, selle français, cob et non constatée ont droit à la qualification « cheval de selle français », sous réserve des restrictions prévues aux articles 5 et 6 ci-dessous et s'ils ne peuvent prétendre à l'appellation de pur-sang anglais, arabe, anglo-arabe ou trotteur français.

(*) Terme employé habituellement dans les textes officiels et le monde du cheval.

Art. 3. - Le produit du croisement d'un auteur trotteur français et d'un auteur pur-sang anglais doit être qualifié sur son certificat d'origine « cheval de selle français ».

Tout produit issu d'un croisement d'un auteur de pur-sang anglais et d'un auteur anglo-arabe comptant moins de 50 p.100 de sang arabe recevra cette même dénomination de « cheval de selle français ».

Art. 4. - Tout produit issu d'une jument anglo-arabe non inscrite au Stud-Book français postérieurement à l'arrêté du 5 avril 1958 et d'un étalon de pur-sang anglais, arabe,

anglo-arabe, trotteur français, cheval de selle français, aura droit à la qualification « cheval de selle français ».

Art. 5. – L'étalon cob ou de trait ne peut toutefois obtenir cette dénomination pour ses produits, quelles que soient leurs origines maternelles. Le produit d'un étalon cob sera toujours qualifié cob à compter du 1^{er} janvier 1966.

Le produit d'un étalon trait est toujours qualifié « trait ».

Art. 6. – Le produit d'une jument d'espèce non constatée et d'un étalon de pur-sang anglais est obligatoirement d'espèce non constatée.

Art. 7. – Si une jument est saillie par plusieurs étalons d'espèces différentes pendant la même saison de monte, le certificat d'origine sera obligatoirement établi, en mentionnant les diverses paternités et l'espèce mentionnée pour le produit sera celle prévue par les articles 5 et 6 ci-dessus.

Pour les anglo-arabes, la qualification retenue sera celle donnée par l'étalon ayant le plus faible pourcentage de sang arabe.

Art. 8. – Toutes dispositions contraires au présent arrêté, en particulier celles de l'arrêté du 18 décembre 1958, sont abrogées.

Art. 9. – Le Directeur Général de la production et des marchés est chargé de l'application du présent arrêté.

(2) Arrêté du 22 mars 1966

L'arrêté du 22 mars 1966 permet de différencier le cheval de Selle Français et le Selle Français par les restrictions apportées par les législateurs, le but étant d'avoir des chevaux plus légers et d'orienter le modèle vers une allure plus sport.

Cet arrêté fixe les conditions d'inscription au stud-book du cheval de Selle Français.

Des mesures obligatoires sont apportées pour vérifier les origines des poulains lors des signalements sous la mère et cela est mentionné dans les articles 1 et 2 de cet arrêté. Il est davantage détaillé en annexe 8.

Art. 1^{er}. – Le paragraphe b de l'article 3 de l'arrêté du 14 janvier 1965 portant dérogation transitoire à l'obligation de la vérification du signalement derrière la mère cessera d'être applicable aux produits nés à partir du 1^{er} janvier 1966.

Art. 2. – Tout produit non inscriptible au Stud-Book Selle Français du fait de l'absence de vérification du signalement sous la mère portera l'appellation « Cheval de Selle ».

Les articles 3, 4 et 5 précisent l'orientation donnée à la race.

Art. 3. – Tout produit dont la mère a une taille égale ou inférieure à 1,52 m, issu en 1966 d'une jument d'espèce non constatée ou d'une jument non inscriptible au Stud-Book Selle Français, ne pourra être inscrit à ce livre, même s'il peut prétendre à la dénomination de Cheval de Selle Français d'après l'article 2 de l'arrêté du 13 janvier 1965. L'espèce mentionnée sur son certificat d'origine sera « Cheval de Selle ».

Art. 4. – Seuls sont publiés au Livre comme produits, les sujets dont les mères figurent au Livre.

Art. 5. – Par dérogation à l'article 3 de l'arrêté du 14 janvier 1965, aucun produit issu en 1965 ou antérieurement d'un père d'espèce Cob, qualifié de cheval de Selle Français par l'arrêté du 18 décembre 1958 ne sera publié au Livre comme produit. Toutefois, s'il s'agit d'un produit femelle, il pourra être publié au Livre comme poulinière, sous réserve que son grand-père maternel, si la mère est cheval de Selle Français, soit étalon de pur-sang Anglais, Arabe, Anglo-arabe, Trotteur Français ou cheval de Selle Français.

Ainsi les différents ajustements et restrictions amenés par les articles privilégient un cheval plus dans le sang et dont le modèle s'affine.

b) Aspect physique du cheval de Selle Français

Grâce aux différents courants qui se mélangent pour donner cette race, il n'existe pas de modèle standard pour définir le Selle Français. Toutefois certaines caractéristiques se retrouvent et sont voulues pour permettre au Selle Français de continuer d'évoluer en tant que cheval de sport (Ansf, 2013).

La photographie 5 nous montre un cheval de grande taille (1,65 à 1,70 m), avec de l'ossature, robuste et de la musculature tout en conservant de l'influx nerveux : « *le sang sous la masse* » (Ansf 2013).

Photographie 5 : « *Expério* » étalon national regroupant tous les critères du modèle recherché pour le cheval de Selle Français (**Bougie, 2000**)



La tendance actuelle est de mettre des étalons Selle Français sur des poulinières Selle Français pour permettre de « fixer » la race et dans le cas de poulinières encore très carrossières les mesures entreprises sont de continuer à les croiser avec du Pur-Sang ou de l'Anglo-Arabe.

Le cheval Selle Français est avant tout un cheval sportif, principal objectif de sa sélection (Ansf, 2013).

2. Le stud-book Selle Français : bible des origines

Le stud-book Selle Français est le livre généalogique des chevaux de race Selle Français.

Il est agréé par arrêté du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, des pêches et des affaires rurales depuis le 08/07/03 et il s'agit d'une association à but non lucratif.

L'organisation du stud-book Selle Français a pour objectif de rassembler tous les acteurs de la filière Selle Français pour une action forte au service de l'élevage Selle Français et de sa compétitivité économique.

Il est présent en région grâce aux associations régionales et on dénombre 20 associations régionales comme « Cheval Normandie » pour le bassin normand, « l'ADECLOR »...

Les inscriptions au stud-book Selle Français se font au titre de l'ascendance ou à titre initial (Ansf, 2013).

Le stud-book Selle Français compte 29 juges nationaux et 332 juges (stagiaires, régionaux, départementaux et nationaux) officient pour la race Selle Français.

La création du stud-book de la race permet de préciser et d'affiner la notion du « cheval de Selle Français ».

a) Décret du 20 juin 1963 : création du stud-book du cheval de Selle Français

Ce décret permet de clarifier le terme « cheval de Selle Français » et d'enregistrer les chevaux élevés en France et nés en France (annexe 10). En effet ce décret permet l'inscription du cheval de Selle Français et institue une commission spéciale pour la lecture du registre.

Il explicite de plus, la notion que l'on entend par « facteur de Selle Français » dans l'article 8 (Journal Officiel de la République Française, 1987).

Art. 1^{er}. - Il est établi au Ministère de l'Agriculture, sous le titre de « Stud-Book du cheval de Selle Français », un registre matricule des chevaux de selle nés et élevés en France.

Art. 3. - A dater du 1^{er} janvier 1968, aucun produit ne sera inscrit à ce livre s'il ne remplit pas les 3 conditions suivantes :

- 1) Être issu d'un étalon d'espèce Pur-Sang Arabe (P.S.A), Arabe, Anglo-Arabe, Trotteur Français ou « Cheval de Selle Français ».
- 2) Avoir eu son signalement vérifié derrière la mère par un officier des Haras.
- 3) Être issu d'une jument classée facteur de chevaux de Selle Français conformément à l'article 6 du présent arrêté.

Art. 5. - Une commission de douze membres, représentants des éleveurs et des utilisateurs, nommés par le Ministre de l'Agriculture sera consultée annuellement sur les méthodes d'établissement et de publication au Stud-Book du Cheval de Selle Français ainsi que des conditions à requérir pour l'admission dans les classes de sujets d'élite. La commission sera présidée au nom du Ministre de l'Agriculture, par un Ingénieur Général

de l'Agriculture. Les inspecteurs des Haras pourront participer aux réunions de la Commission ; ils y auront voix consultative.

Art. 6. - Les juments facteurs de Chevaux de Selle Français sont :

- Les juments inscrites au Stud-Book du Cheval de Selle Français ;
- Les juments inscriptibles au Stud-Book du Cheval de Selle Français ;
- Certaines juments non inscriptibles au Cheval de Selle Français.

Art. 7. - Les juments inscriptibles au Livre sont :

- 1) Les femelles ayant un certificat d'origine les qualifiant de « Demi-Sang » ou de « Cheval de Selle Français », nées en 1965 et antérieurement. Celles nées en 1965, dont le signalement n'aurait pas été vérifié derrière la mère, devront avoir eu leur identité contrôlée par un Officier des Haras avant l'âge de 4 ans. Si leur père est un cob, leur grand-père maternel devra être de l'une des espèces mentionnées à l'article 3 du présent arrêté.
- 2) Les femelles d'espèces P.S.A, Arabe, Anglo-Arabe ou Trotteur Français dans la mesure où leur produit ne peuvent être inscrits au Stud-Book Français, au Stud-Book Anglo-Arabe ou au Stud-book du Trotteur Français.
- 3) Les femelles de races étrangères admises par la Commission du Stud-Book du Cheval de Selle Français conformément à l'arrêté du 22 mars 1966.

Art. 8. - Les juments non inscriptibles au Livre, mais facteurs de Chevaux de Selle Français sont :

- 1) toute femelle d'une taille supérieure à 1,52 m, née en 1964 et antérieurement, d'espèce cob, trait ou non constatée ayant eu avant le 1^{er} janvier 1968 un produit cheval de Selle Français. La justification de cette production devra être faite par le propriétaire au moyen de la fiche de signalement ou du certificat qui a été délivré.
- 2) Toute femelle dont le classement dans cette catégorie aura reçu un avis favorable de la Commission du Stud-Book du cheval de Selle Français sur proposition de la commission locale d'admission (jury du concours de poulinière) appuyant la demande de son propriétaire.
- 3) Toute femelle munie d'un certificat d'origine ayant gagné en concours hippique la somme exigée pour la mention « Recommandé Concours Hippique ».
- 4) Le décret du 20 juin 1963 crée ainsi le livre généalogique officiel.

b) Les arrêtés : vers un stud-book Selle Français plus restrictif

De nombreux arrêtés, disponibles en annexes 9, 11, 12, 13, 14 et 15, expliquent en quoi ce stud-book a d'abord été peu restrictif puis comment les conditions d'inscription au stud-book ont été restreintes de manière à obtenir une sélection du cheval Selle Français plus affinée.

En effet par la suite, l'ouverture du stud-book s'est limitée aux chevaux présentant de bonnes performances et elle s'est appuyée sur les indices de performance (article 17 de l'arrêté du 31 juillet 1981 de l'annexe 14).

C. LES PERFORMANCES DU SELLE FRANÇAIS

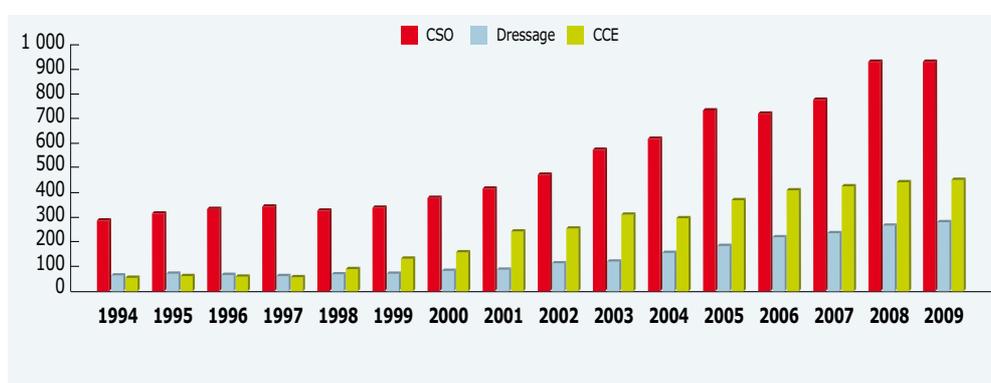
1. Place du Selle Français dans les différentes disciplines

Le Selle Français se distingue dans 3 disciplines majeures que sont le dressage, le concours complet d'équitation (CCE) et le concours de saut d'obstacles (CSO). Il évolue également en endurance ainsi qu'en attelage mais néanmoins, ses qualités naturelles et sa morphologie n'en font pas un cheval prédisposé pour ces disciplines.

L'évolution des disciplines équestres fait du saut d'obstacles la discipline la plus pratiquée et celle où il y a eu le plus d'évolution, aussi bien en France qu'à l'étranger.

La figure 5 retrace l'augmentation du nombre d'épreuves en compétition internationales et le dressage figure comme étant la discipline la moins répandue, même si sa croissance (x 3.6) est davantage marquée que pour les autres disciplines.

Figure 5 : Evolution du nombre d'épreuves internationales au sein des 3 disciplines de concours de saut d'obstacles (CSO), de concours complet d'équitation (CCE) et de dressage entre 1994 et 2009 (**Références, 2013b**)



Nous allons ainsi dans cette sous partie nous intéresser à la place qu'occupe le Selle Français dans ces disciplines ainsi qu'à son évolution.

a) Dressage

(1) Positionnement du Selle Français à l'échelle mondiale

En mars 2014, les classements des stud-books en dressage révèlent que le Selle Français se positionne à la 29^{ème} place comme l'illustre le tableau 11.

Tableau 11 : Classement du stud-book Selle Français et représentativité du nombre de chevaux participant en international en dressage entre 2010 et mars 2014 (**Wbfsh, 2014**)

	2010	2011	2012	2013	2014
Stud-book SF	22 ^{ème}	22 ^{ème}	21 ^{ème}	19 ^{ème}	29 ^{ème}
Nombre de chevaux représentant le stud-book SF à l'international	2	2	3	3	2

Bien que ces résultats oscillent d'une année sur l'autre, le stud-book Selle Français entretient une place qui se situe entre la 19^{ème} et la 29^{ème} position, bien loin des têtes de liste (Wbfs, 2014). Le meilleur cheval Selle Français figure en mars 2014 à la 292^{ème} place du classement international de la liste de la WBFSh.

Le stud-book hollandais du KWPN domine très largement les classements mondiaux chaque année, suivis par de nombreux stud-books allemands détaillés dans le tableau 12 suivant.

Tableau 12 : Classement et évolution des meilleurs stud-books dans la discipline du dressage entre 2010 et mars 2014 (Wbfs, 2014)

	2010	2011	2012	2013	2014
1 ^{ier}	KWPN	KWPN	KWPN	KWPN	KWPN
2 ^{ième}	HANN	HANN	HANN	HANN	DWB
3 ^{ième}	DWB	DWB	WEST	WEST	HANN
4 ^{ième}	OLDBG	OLDBG	DWB	DWB	OLDBG
5 ^{ième}	WESTF	WESTF	OLDBG	OLDBG	WESTF

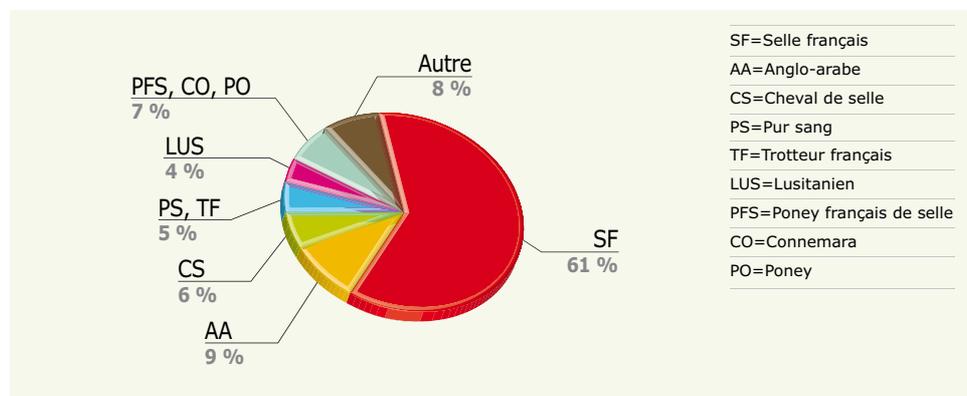
DWB : Danish Warmblood, HANN : Hanovrien, KWPN : Koninklijke Vereniging Warmbloed Paardenstamboek Nederland, OLDBG : Oldenbourg, WESTF : Westfalien

(2) Un élevage français de chevaux de dressage peu spécialisé

À peine 10 % de la production des chevaux de selle est destinée au dressage en France. Elle est de plus essentiellement consacrée à un usage amateur.

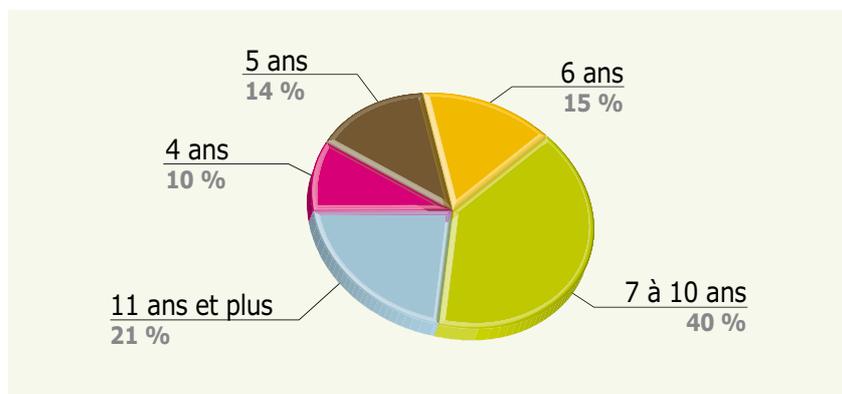
Néanmoins, la race Selle Français est la plus présente en dressage avec 61 % de chevaux indicés, suivie de loin par l'Anglo-Arabe où 9 % des chevaux sont indicés (figure 6).

Figure 6 : Races des chevaux nés en France indicés en dressage en 2010 (Références, 2013b)



Les chevaux sont tardivement compétitifs en dressage puisque plus de 60 % débutent la compétition une fois leurs 6 ans révolus, alors que comparativement en saut d'obstacles, les $\frac{3}{4}$ d'entre eux ont été montés en concours avant l'âge de 7 ans (figure 7).

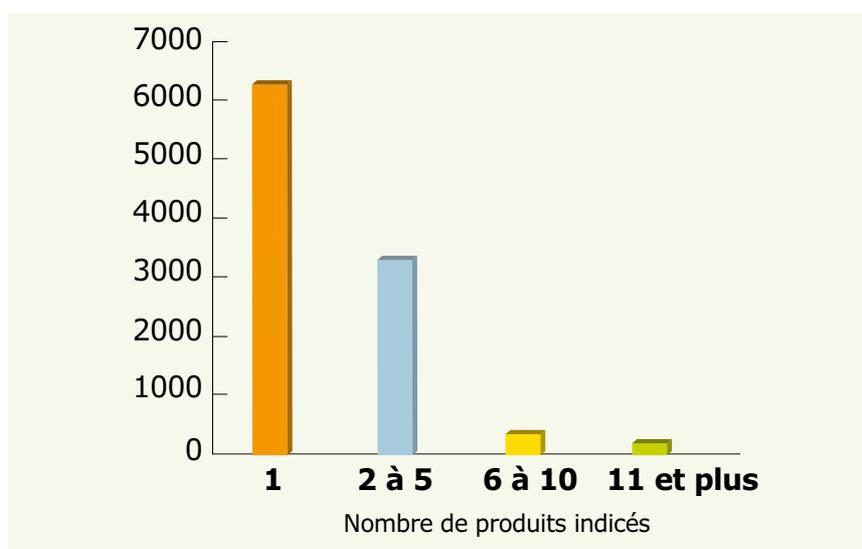
Figure 7 : Pourcentages des chevaux débutant leur première année de compétition en dressage selon leur catégorie d'âge (**Références, 2013b**)



Pour ce qui est de leurs performances, c'est principalement un niveau amateur qui est ciblé où seulement 5 % des chevaux atteignent le niveau amateur 1 (ex-B) et au-dessus.

Les éleveurs produisant des chevaux destinés au dressage sont peu spécialisés dans cette discipline. En effet, ce sont quasiment 9 800 éleveurs différents qui ont produit les 18 645 chevaux indicés en dressage entre 2000 et 2010. Il n'y a qu'un nombre restreint de structures d'élevage qui font naître chaque année des chevaux destinés au dressage. De plus, très peu d'éleveurs ont réussi à faire naître plusieurs chevaux indicés au sein de leur élevage. La figure 8 ci-dessous nous montre que seulement 5 % des éleveurs de chevaux de dressage ont fait naître plus de 5 produits indicés (Références, 2013b).

Figure 8 : Représentation du nombre d'éleveurs ayant eu des produits indicés entre 2000 et 2010 (**Références, 2013b**)



Le cheptel reproducteur est actuellement dominé par les races françaises mais avec une part croissante d'apport de sang étranger. En effet, entre 2000 et 2010 la part de sang étranger apportée par les juments est passée de 2 à 10 % chez les juments et de 3 à 18 % chez les étalons (Références, 2013b).

Le stud-book Selle Français figure parmi les meilleurs stud-books en terme de nombre de naissances enregistrées et d'effectif de poulinières.

En 2010, 568 étalons Selle Français et plus de 11 500 poulinières ont été répertoriés, plus de 7 000 naissances ont été enregistrées et pourtant, moins de 10 % des produits effectueront une carrière en dressage.

Comparativement, le stud-book KWPN qui domine par son nombre de naissances élevé (11 500) voit 40 % de ses produits destinés pour le dressage (tableau 13).

Tableau 13 : Effectif des principaux stud-books représentés en dressage en 2010 (Références, 2013b)

En 2010	KWPN	Hanovrien	Oldenbourg	Westphalien	Selle français	BWP
Nb d'étalons actifs	453	568	524	177	568	207
Nb de poulinières actives	Env. 13 200	Env. 10 800	Env. 7 000	Env. 5 000	Env. 11 800	Env. 2 200 <i>(uniquement en Belgique)</i>
Nb de naissances enregistrées par le SB	Env. 11 500	Env. 8 000	Env. 6 000	Env. 4 000	Env. 7 700	Env. 3 500 <i>(en et hors Belgique)</i>
% de produits pour le dressage	Env. 40%	N.R.	N.R.	N.R.	<10%	Env. 10%

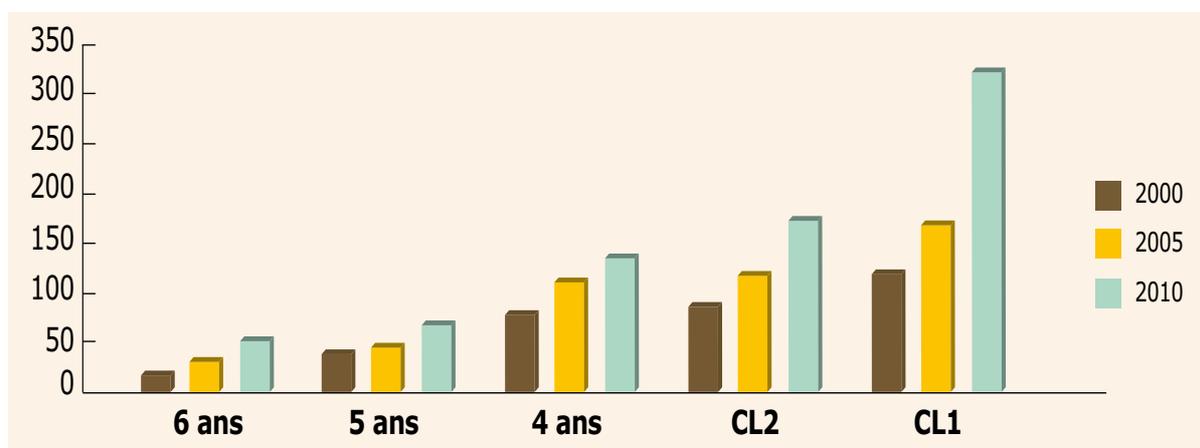
Ces différents facteurs peuvent expliquer que le stud-book Selle Français figure en fin de liste des meilleurs stud-books en dressage.

(3) Un circuit de valorisation des chevaux de dressage en développement

Un circuit de valorisation pour les chevaux âgés de 4 à 6 ans est en développement en dressage aussi bien pour les professionnels (cycles classiques) que pour les amateurs (cycles libres). Sur le circuit libre, il y a de plus en plus de chevaux Selle Français valorisés puisqu'un cheval sur quatre est de race Selle Français (Références, 2013b).

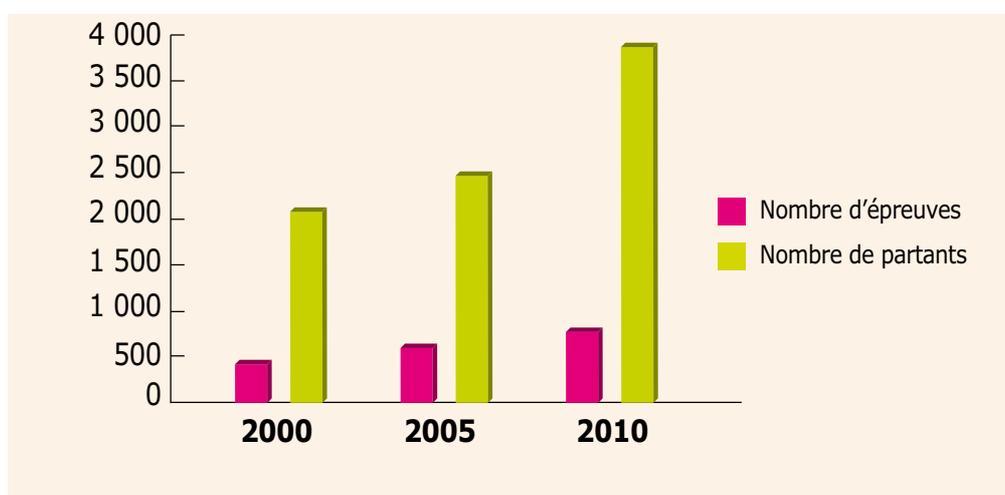
Cet intérêt réel des cavaliers amateurs pour les circuits cycles libres montre qu'ils attachent de plus en plus d'importance au dressage et qu'ils veulent participer à la formation de leur cheval pour en assurer une évolution optimale. La figure 9 retrace l'augmentation du nombre de chevaux qui ont pris part au circuit de valorisation entre 2000 et 2010, au sein du circuit cycle libre (CL1 et CL2) et du circuit cycle classique (4, 5 et 6 ans). L'effectif des jeunes chevaux dans les circuits de formation a plus que doublé et cela notamment pour les cycles libres. Les finales nationales de dressage ont lieu à Saumur au mois de septembre et ces finales clôturent la fin de l'année des épreuves spécifiques des jeunes chevaux (Ansf, 2013).

Figure 9 : Evolution du nombre de jeunes chevaux ayant participé aux cycles classiques et cycles libres entre 2000 et 2010 (Références, 2013b)



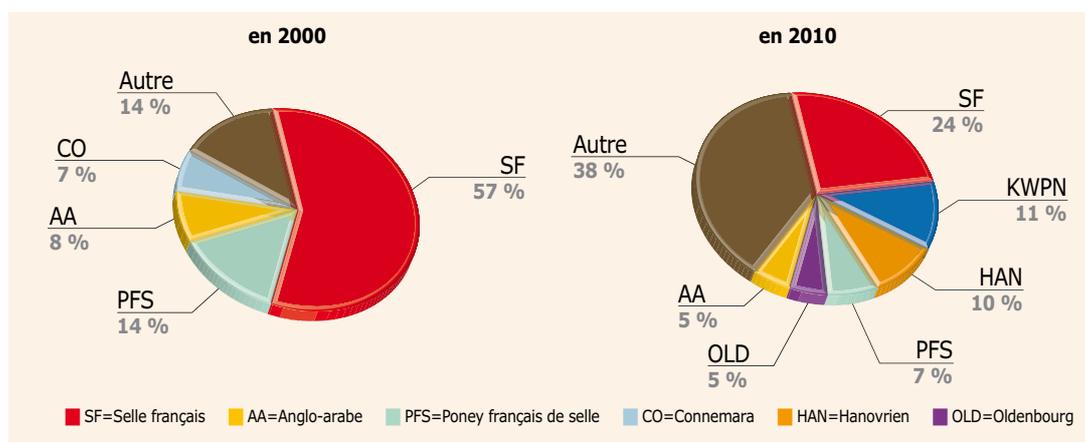
Depuis 2000, le nombre d'épreuves ainsi que le nombre de partants par épreuve augmentent sur le circuit Société Hippique Française (SHF) (figure 10). Près de 112 000 euros de gain ont été distribués sur les circuits réservés aux jeunes chevaux en 2010 ce qui représente une espérance de gain par cheval de 150 euros.

Figure 10 : Nombre d'épreuves et nombre de partants en compétitions jeunes chevaux et poneys en dressage entre 2000 et 2010 sur le circuit SHF (Références, 2013b)



Enfin, depuis 2003 le circuit SHF est ouvert aux chevaux de races étrangères. En 2010, on remarque que plus de 50 races de chevaux sont représentées et que 2/3 des chevaux sont de race étrangère (figure 11).

Figure 11 : Part des races étrangères lors des compétitions de dressage SHF en 2000 et en 2010 (Références, 2013b)

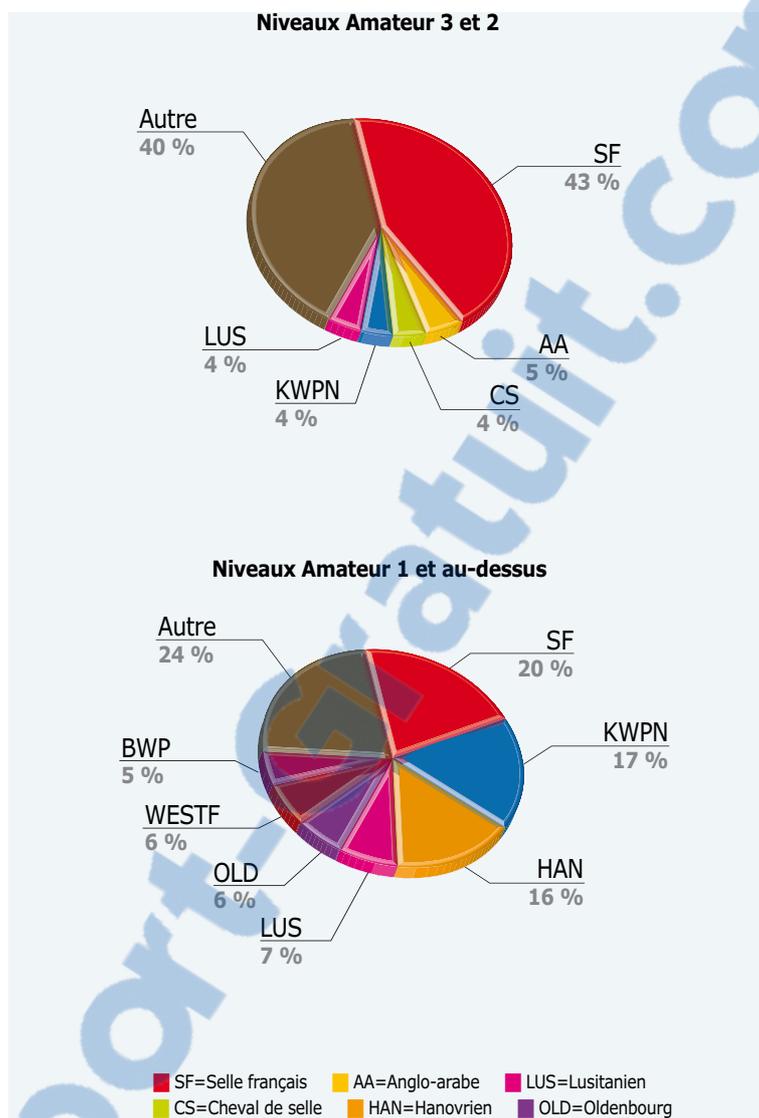


(4) Développement du dressage en France et à l'étranger

Au cours des 10 dernières années, la pratique du dressage en France est en forte expansion. On observe à la fois une augmentation du nombre d'épreuves (+2.5 %) et du nombre de partants (+1.3 %) en particulier en niveau club-ponam mais aussi en niveau professionnel-amateur (+20 % de partants) (Références, 2013b).

Le Selle Français est utilisé pour les compétitions des amateurs. Cependant lorsque l'on augmente de catégorie, passant de catégories 2 ou 3 aux catégories amateur 1 et plus, on observe une diminution de la part des chevaux Selle Français au profit de chevaux étrangers comme le KWPN (figure 12). En compétition niveau amateur 2 et 3, 43 % des chevaux participant sont des Selle Français, alors qu'en catégorie amateur 1 et plus, ils ne sont plus que 20 % (Références, 2013b).

Figure 12 : Proportion des chevaux Selle Français et des autres races évoluant en épreuves de dressage selon différentes catégories en 2010 (Références, 2013b)



À l'international, le dressage est également une discipline qui se développe et de nouveaux pays émergents prennent place peu à peu.

L'Allemagne restée quasiment indétrônable, a depuis 80 ans obtenu 120 médailles en individuel et par équipes entre 1928 et 2011. Elle prédomine toujours comme étant la meilleure nation régulièrement classée. Toutefois, la Hollande, nation plus récemment performante a fait cesser cette prédominance il y a une quinzaine d'années. Elle a devancée l'Allemagne en nombre de médailles obtenues. Les performances hollandaises font de ce pays un des piliers du dressage. La Suisse qui était systématiquement sur les podiums entre 1963 et 1991 n'est plus du tout performante aujourd'hui, tout comme a pu l'être l'Union soviétique.

Parmi les pays émergents l'on peut citer les Etats-Unis, l'Espagne et la Grande-Bretagne (notamment lors des championnats d'Europe de 2011 et des jeux olympiques de 2012). Pour ce qui est des résultats tricolores, les performances sont plutôt en berne depuis 15 ans (Ansf, 2013).

b) Concours complet d'équitation (CCE)

En 2011, le stud-book Selle Français figure comme étant le meilleur stud-book au classement mondial. Toutefois, le Selle Français peine à s'imposer sur le marché étranger et les cavaliers français se situent relativement loin dans les classements permanents.

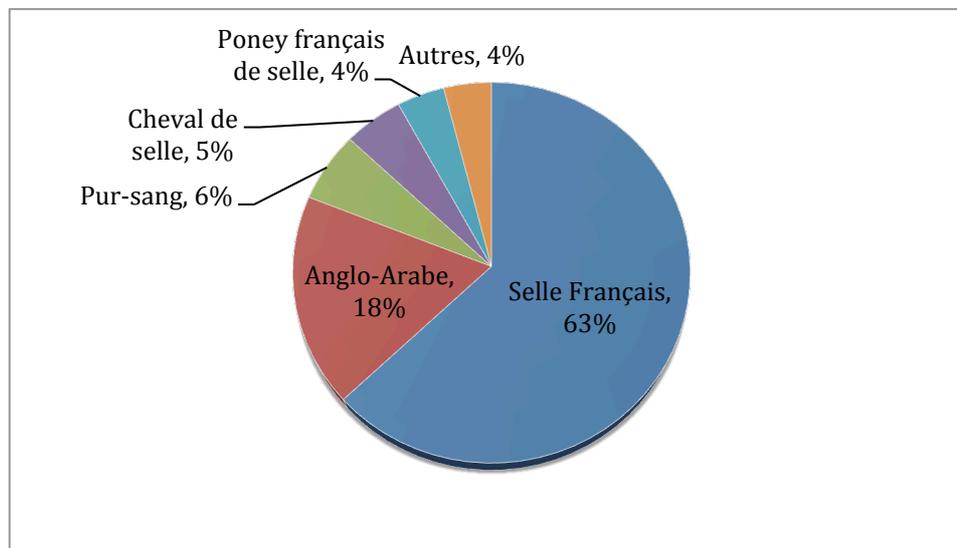
(1) Elevage

Moins de 10 % de l'effectif des chevaux de selle produits en France est utilisé en concours complet d'équitation (CCE) (Références, 2013a).

(2) La production de chevaux de concours complet d'équitation en France

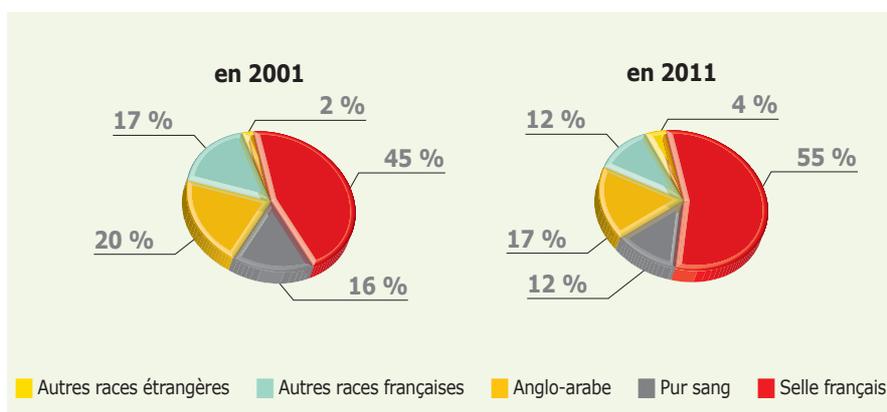
Parmi l'effectif des chevaux de selle nés en France et indicés en CCE, les races les plus performantes sont le Selle Français qui domine largement avec 2/3 des chevaux compétitifs en CCE, suivi par l'Anglo-Arabe représenté à 18 % en compétition puis par le Pur-Sang à 6 % comme le montre la figure 13. Ces deux dernières races ne s'illustrent quasiment pas en dressage et en saut d'obstacles mais semblent trouver leur place en CCE.

Figure 13 : Races des chevaux nés en France et indicés en concours complet d'équitation (CCE) en 2011 (Références, 2013a)



Les poulinières mises à la reproduction sont de plus en plus des juments Selle Français. En 2001, environ 45 % des juments reproductrices étaient de race Selle Français et en 2011, 55 % des mères utilisées sont d'origine Selle Français (figure 14).

Figure 14 : Races des poulinières destinées à produire des chevaux de CCE en 2001 et en 2011 sur un effectif de 4 764 juments (**Références, 2013a**)



On note une augmentation du nombre de poulinières Selle Français au dépend des poulinières Anglo-Arabe et Pur-Sang. De plus, l'introduction d'une jumenterie étrangère progresse puisqu'en 2001 seulement 2 % des juments étaient de races étrangères alors qu'en 2011 leur effectif est passé à 4 %.

A l'inverse, les étalons choisis sont essentiellement des chevaux étrangers qui le sont principalement pour leur apport de sang.

En 2001, le pourcentage d'étalons étrangers utilisés avoisine les 5 % alors qu'en 2011 il est de l'ordre de 15 %, soit une augmentation de +10 points et cela au dépend des étalons Anglo-Arabs basculant de 24 % à 14 % (Références, 2013a). Le cheptel d'étalons ayant une production indiquée en CCE reste néanmoins majoritairement de race Selle Français, et c'est ce que nous pouvons voir grâce au tableau 14 répertoriant les étalons les plus indicés en CCE en 2001 et 2011.

Tableau 14 : Classement des étalons ayant le plus de produits indicés en CCE en 2001 et 2011 (**Références, 2013a**)

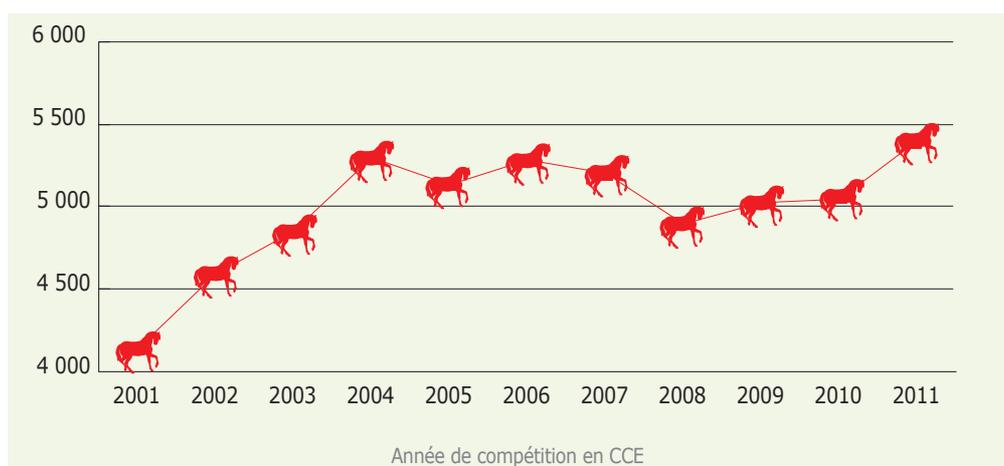
En 2001			En 2011		
Nom étalon	Race	Nb de produits indicés	Nom étalon	Race	Nb de produits indicés
Fayriland II	AA	29	Sarastro	AC	67
Jalienny	AA	25	Yarlands Summer Song	SESF	62
Hurlevent	SF	24	Jaguar Mail	SF	57
Soir d'Avril V	SF	23	Qredo de Paulstra	SF	46
Fast	AA	23	Fusain du Defey	AA	43
Rungis des Halles	SF	22	Soir d'Avril V	SF	41
Alban A	AA	19	Quatar de Plape	AA	35
Prince Ig'Or	AA	18	Oberon du Moulin	SF	32
Hand in Glove	PS	18	Flipper d'Elle	SF	30
King's Road	PS	18	Damiro B	KWPN	29
			Airborne Montecillo	SESF	
			Clown du Chesnay	SF	
			For Ever IV	SF	

AA : Anglo-Arabe, KWPN : Koninklijke Vereniging Warmbloed Paardenstamboek Nederland, SESF : Selle Etranger facteur Selle Français, SF : Selle Français, PS : Pur-Sang

En 2011, ce sont 5 400 chevaux nés en France qui ont été indicés en concours complet. Par comparaison avec les autres disciplines, il y a eu la même année 45 000 chevaux indicés en CSO, 7 000 en endurance et 3 200 en dressage.

Une réelle hausse du nombre de chevaux produits pour le CCE s'est établie ces 10 dernières années (figure 15). En effet entre 2001 et 2004 ce sont plus de 30 % de chevaux qui ont été indicés et malgré le stationnement entre 2004 et 2008 il y a de nouveau eu reprise de la hausse de la production de chevaux de concours complet.

Figure 15 : Évolution du nombre de chevaux nés en France et indicés en CCE entre 2001 et 2011 (Références, 2013a)



L'élevage des chevaux Selle Français de complet est de plus en plus spécialisé.

En 2011 le nombre moyen de chevaux indicés par éleveur en complet était de 1,4 alors qu'il n'était que de 1,2 en dressage mais de 2,6 en saut d'obstacles, discipline dans laquelle les éleveurs semblent les plus spécialisés.

Ce que l'on peut néanmoins noter pour le concours complet d'équitation, c'est l'amélioration de ce nombre moyen de chevaux indicés puisqu'en 10 ans il est passé de 1 à 1,4, ce qui traduit une spécialisation de la part des éleveurs pour le concours complet (Références, 2013a).

(3) Utilisation des chevaux de CCE produits en France

La production de chevaux de concours complet d'équitation est essentiellement utilisée au niveau amateur. Les chevaux produits sont très utilisés en classe D (ex catégorie amateur) et quelques uns (1 cheval sur 5) parviennent à aller en classe B (ce qui correspond aux concours complets internationaux 1 et 2 étoiles (CCI * et CCI **)).

Leurs carrières sont plutôt courtes et elles débutent assez tardivement. En effet, leur carrière dure généralement 3 ans en compétition de concours complet mais cela peut aller jusqu'à 7 ans voire plus pour 10 % d'entre eux. La moitié des chevaux produits en France débute généralement une fois leurs 6 ans révolus.

Par analogie avec les autres disciplines, $\frac{3}{4}$ des chevaux de saut d'obstacles ont débuté la compétition au même âge alors qu'en dressage c'est seulement $\frac{1}{3}$ qui est sorti sur le circuit (Références, 2013a).

Enfin les chevaux de concours complet produits en France sont polyvalents. Ils participent également aux compétitions de saut d'obstacles et plus rarement à celles de dressage. Une étude réalisée sur 1 565 chevaux indicés en CCE par l'IFCE-Sire révèle que 62 % d'entre eux concourent aussi bien en complet qu'en CSO alors que sur 8 483 chevaux indicés en CSO, seuls 12 % concourent dans les deux disciplines.

(4) Production de chevaux de concours complet à l'international

L'année 2011 a été un véritable succès pour le Selle Français puisque le stud-book Selle Français a atteint la 1^{ière} place en concours complet d'équitation (Wbfs, 2014).

En 2012 il recule en 4^{ième} position et se place en 6^{ième} position en 2013 (tableau 15).

Toutefois, depuis 2004 il est régulièrement en 2^{ième} ou 3^{ième} position.

Tableau 15 : Classement et évolution des stud-books dans la discipline du concours complet d'équitation (CCE) en 2011, 2012 et 2013 (**Wbfs, 2014**)

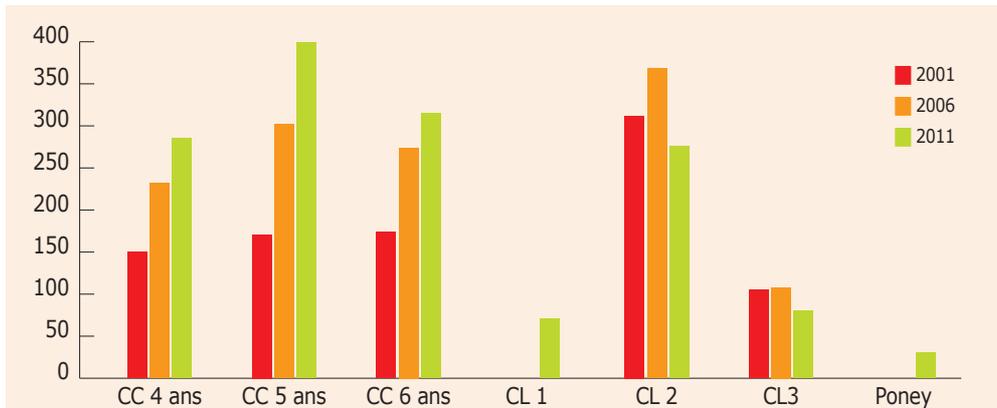
	2011	2012	2013
1 ^{ier}	Selle Français	Irish Sport Horse	Irish Sport Horse
2 ^{ième}	Hanovrien	Hanovrien	Hanovrien
3 ^{ième}	Irish Sport Horse	Holsteiner	SHBGB
4 ^{ième}	Holsteiner	Selle Français	Oldenbourg
5 ^{ième}	KWPN	CDE	Holsteiner

CDE : Cheval de sport Espagnol, KWPN : Koninklijke Vereniging Warmbloed Paardenstamboek Nederland, SHBGB : Sport Horse Breeding of Great Britain

(5) Valorisation des chevaux de concours complet d'équitation

Le circuit de valorisation SHF est en plein développement : entre 2000 et 2005, le nombre d'épreuves de concours complet pour jeunes chevaux a progressé de +12 % tout comme le nombre d'engagements qui a fortement augmenté (+45 %) (Références, 2013a). L'augmentation du nombre de chevaux valorisés sur le circuit classique (circuit professionnel) a considérablement évolué entre 2001 et 2011 avec une augmentation davantage marquée pour les chevaux de 5 ans comme le montre la figure 16. L'effectif de jeunes chevaux valorisés a progressé de 60 % en 10 ans principalement en cycles classiques 4 et 5 ans. Chaque année la finale nationale a lieu à Pompadour pour le concours complet d'équitation (Ansf, 2013). La participation aux cycles classiques permet ainsi de sortir les jeunes chevaux à l'extérieur, de les faire progresser et de les améliorer dès le début de leur carrière tout en les présentant pour d'éventuels acquéreurs.

Figure 16 : Comparaison du nombre de chevaux ayant participé aux cycles classiques (CC) et cycles libres (CL) de concours complet d'équitation en 2001, 2006 et 2011 (Références, 2013a)



Depuis l'ouverture du circuit SHF aux races étrangères en 2003, le nombre de races représentées en concours SHF de concours complet a plus que doublé comme pour la discipline du dressage.

En 2011, 39 races sont représentées dont plus de 2/3 qui sont des races étrangères.

La part de l'Anglo-Arabe s'est nettement réduite, en lien avec la forte baisse des naissances (Références, 2013a).

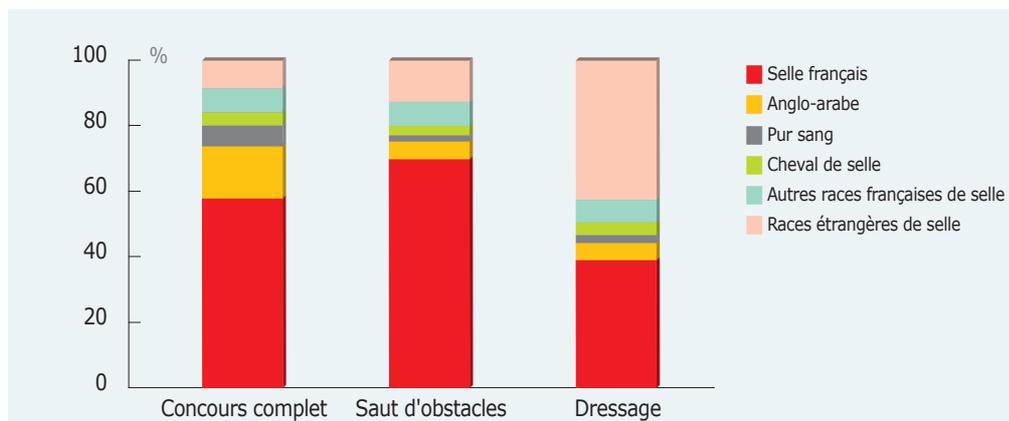
(6) Le concours complet d'équitation en France : utilisation du Selle Français

Depuis une dizaine d'années la pratique de la compétition de CCE est en forte expansion et notamment en niveau club-ponam (compétitions officielles de poney).

Le nombre d'épreuves en club-ponam a triplé en 10 ans, passant de 1 000 épreuves à plus de 3 000. Le nombre de partants a lui aussi augmenté. Sur le circuit amateur-professionnel, le nombre d'épreuves a progressé de 36 % mais le nombre de participants a diminué de 2 %, cela pouvant s'expliquer par la baisse des gains obtenus et donc davantage de difficultés à rembourser les frais de compétition.

Le Selle Français est la race la plus indiquée en CEE (plus de 50 % des chevaux indicés). Elle domine aussi dans la discipline « saut d'obstacles » alors que ce sont les races étrangères qui dominent la discipline « dressage » (figure 17).

Figure 17 : Races des chevaux indicés dans les 3 disciplines en 2011 (Références, 2013a)



(7) A l'international : une discipline en développement

Parmi les trois disciplines olympiques, c'est le saut d'obstacles qui prédomine en terme de nombre d'épreuves internationales organisées dans le monde (figure 5).

Le concours complet d'équitation arrive en seconde position et depuis 2000, le nombre d'épreuves internationales a plus que doublé (x 2.2). Certes c'est une croissance bien inférieure à celle du dressage (x 4) ou à celle du saut d'obstacles (x 3). Il n'en demeure pas moins que le concours complet s'implante progressivement à l'échelle internationale nécessitant la présence de bons chevaux.

La France tient une place importante à l'échelle internationale puisqu'elle est le 1^{er} pays organisateur d'épreuves toutes disciplines équestres confondues. Avec ses 450 épreuves organisées dans les trois disciplines olympiques en 2011, elle devance l'Allemagne (287 épreuves organisées) et les Etats-Unis (256 épreuves). Toutefois, cette domination est essentiellement permise par le saut d'obstacles puisqu'en complet elle figure au 5^{ème} rang en tant qu'organisateur d'épreuves internationales (34 épreuves en 2011). La France est donc une nation très impliquée dans la discipline du concours complet.

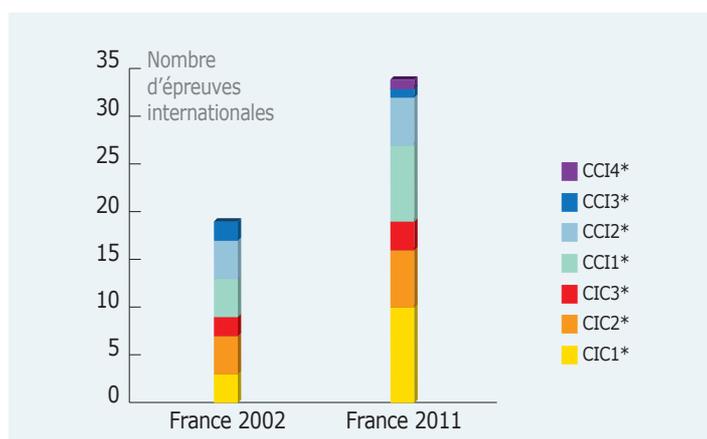
Cinq pays se distinguent nettement des autres en tant qu'organisateur internationaux : Australie, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Allemagne et France, et ces pays ont permis d'instaurer une dynamique de développement mondial en augmentant le nombre d'épreuves organisées. D'autres pays émergent depuis 10 ans tels que la Pologne, l'Afrique du Sud, la Colombie ou l'Equateur.

Depuis 2004 et en particulier pour les jeux olympiques d'Athènes, il y a eu une restructuration concernant les épreuves. Le test de fond comprend uniquement une épreuve de cross, puisque les épreuves de steeple et les phases traditionnelles de routiers ont été retirées. C'est la longueur de cross qui va ainsi permettre de différencier un Concours International Combiné (CIC) où le cross est plus court mais avec une fréquence de sauts plus élevée, d'un Concours Complet International (CCI) où le cross est plus long.

A l'échelle mondiale, la tendance est d'organiser davantage de compétitions CIC (format court) et cela est en lien avec les exigences particulières des CCI où la difficulté

d'organisation, le nombre de partants réduit... limitent l'impact des épreuves. Les épreuves CIC ont augmenté ces dernières années en France comme dans les autres pays, pourtant notre pays organise plus de CCI que la moyenne mondiale. Cela peut être dû à une meilleure gestion, une meilleure organisation, la présence d'infrastructures sur notre territoire. En effet le nombre d'épreuves organisées dans le format long a quasiment doublé entre 2002 et 2011 (figure 18).

Figure 18 : Évolution du nombre d'épreuves internationales de CCE organisées en France (Références, 2013a)



CIC : Concours International Combiné, CCI : Concours Complet International

Les dotations pour ces épreuves sont moins importantes en France qu'à l'étranger. Par exemple, l'espérance de gain est de l'ordre de 20 euros en complet en France alors qu'elle est de 30 euros en Allemagne. Il est donc difficile de rentabiliser les concours complet d'équitation car les gains obtenus ne permettent pas de couvrir l'ensemble des frais. Pour les cavaliers professionnels de complet, il est plus difficile de réussir à faire du profit : les concours sont moins nombreux (figure 5), la distance parcourue pour s'y rendre devient plus importante. Les coûts de transport et les frais annexes (location de box, hébergement du cavalier...) deviennent plus conséquents.

(8) Performances des cavaliers français

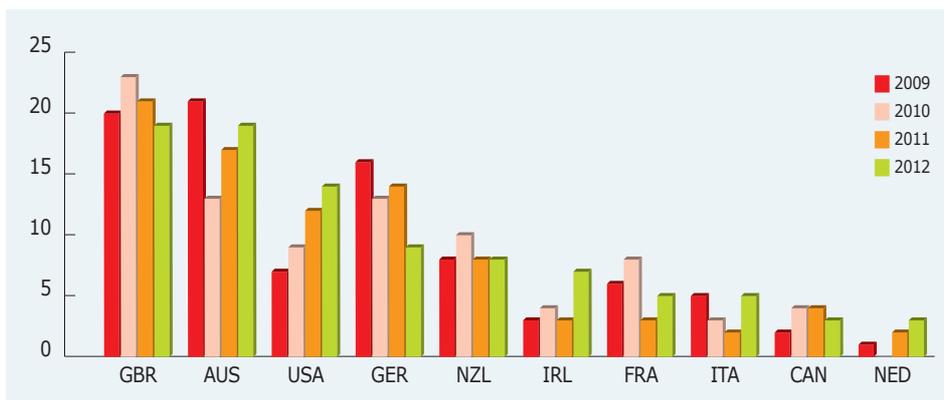
En ce qui concerne les performances tricolores, les athlètes français sont placés relativement loin dans les classements permanents.

Les anglais devancent le classement et sont très réguliers (figure 19). Parmi les 100 meilleurs couples mondiaux, 1 couple sur 5 est anglais.

L'Australie suit de près la Grande-Bretagne et se classe même première en terme de compétiteurs dans le top 50.

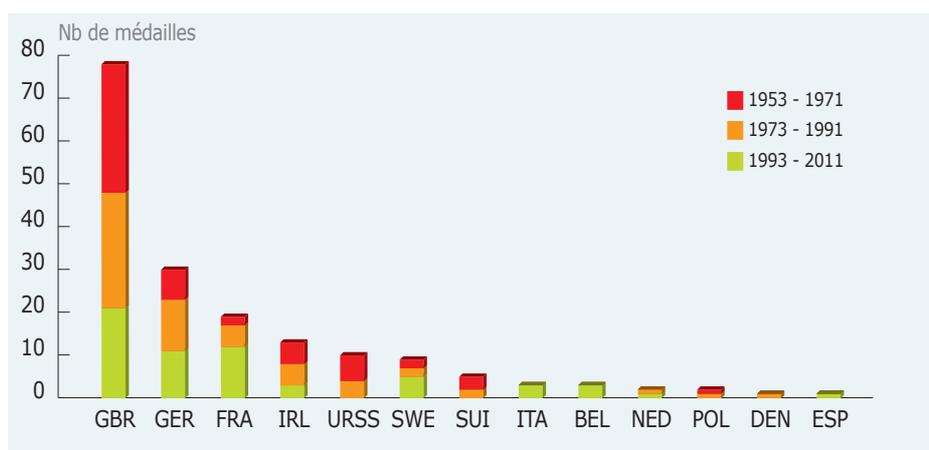
La France figure dans le 3^{ème} groupe de pays aux côtés de la Hollande, du Canada, de l'Irlande et de l'Italie (Fei, 2012).

Figure 19 : Nombre de couples présents dans le top 100 du classement mondial entre 2009 et 2012 (Références, 2013a)



Bien que les cavaliers de complet soient loin dans le classement permanent et qu'ils éprouvent des difficultés à remonter dans le classement mondial, ils sont régulièrement médaillés lors des épreuves européennes. La France a obtenu plus de 20 médailles lors des championnats d'Europe depuis les années 1960 (figure 20).

Figure 20 : Représentation du nombre de médailles obtenues par nation lors des championnats d'Europe depuis 1953 jusqu'en 2011 (Références, 2013a)



(9) Conclusion

Malgré la faible part de chevaux de selle nés en France destinés au concours complet, la production est plutôt en hausse tout comme le développement de la discipline en France et à l'étranger.

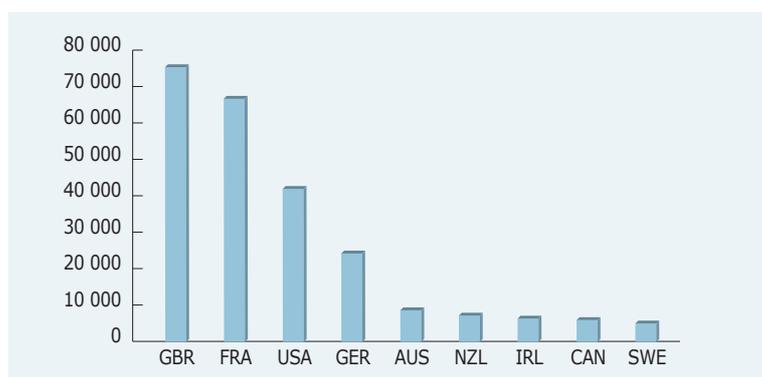
L'implication de la France, lui permet de se hisser à la 5^{ème} place en tant que pays organisateur, et le stud-book Selle Français, en tête du classement mondial des chevaux en 2011, est régulièrement positionné parmi les meilleurs stud-books dans cette discipline.

Le circuit national de concours complet ne cesse de se développer et même si les cavaliers français se situent loin dans les classements permanents, ils savent se montrer présents lors des échéances européennes.

L'avenir du Selle Français dans la discipline du concours complet présage de belles opportunités. D'une part, il est reconnu au niveau mondial pour ses aptitudes sportives et d'autre part, les organisations françaises s'impliquent énormément, tant à l'échelle nationale que mondiale.

En terme de partants à l'échelle nationale en CCE, la France est présente à la 2^{ème} place. En 2011, 65 000 partants ont été répertoriés. La France se place entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Cela traduit le bon développement du circuit national en compétition en CCE et la motivation des cavaliers pour cette discipline (figure 21) (Références, 2013a).

Figure 21 : Nombre de partants par nation en épreuves CCE en 2011 (Références, 2013a)



c) Saut d'obstacles

Discipline phare pour le Selle Français, c'est en saut d'obstacles qu'il est le mieux représenté.

Le stud-book du Selle Français à l'obstacle demeure parmi les meilleurs, puisqu'il est constamment parmi les 5 premiers stud-books depuis 2004 (figure 24), et que son classement reste très stable. Les stud-books hollandais, allemands et belges dominent mais le Selle Français arrive à s'immiscer parmi eux (tableau 16).

Tableau 16 : Classement et évolution des meilleurs stud-books dans la discipline du saut d'obstacles entre 2010 et mars 2014 (Wbfsb, 2014)

	2010	2011	2012	2013	2014
1 ^{ier}	KWPN	KWPN	Holsteiner	KWPN	KWPN
2 ^{ème}	Holsteiner	Holsteiner	KWPN	BWP	Westphalien
3 ^{ème}	Selle Français	Selle Français	Selle Français	Selle Français	BWP
4 ^{ème}	BWP	BWP	BWP	Holsteiner	Holsteiner
5 ^{ème}	Zangersheide	Hannovrien	SBS	SBS	Selle Français

BWP : Belgisch Warmbloedpaard, KWPN : Koninklijke Vereniging Warmbloed Paardenstamboek Nederland, SBS : Belgian Sporthorse

(1) Un élevage de qualité et des éleveurs spécialisés

Le saut d'obstacles représente à plus de 80 % la discipline prédominante des concours aussi bien en terme de compétiteurs que d'épreuves (Ffe, 2013).

Parmi les éleveurs de chevaux de saut d'obstacles, très peu de changements viennent bousculer les classements permanents établis sur les performances chaque année. En effet, il existe une stabilité du groupe de tête. En 2010, l'élevage d'« Elle » figure en tête de liste avec plus de 28 chevaux indicés à 120 et plus, suivi de près par l'élevage des « Forêts » puis par celui de « Blondel ». 17 éleveurs sur les 25 premiers sont concentrés dans le département de la Manche (Dumont Saint Priest, 2011).

La qualité de certains élevages de saut d'obstacles s'explique par la longévité et l'implication des membres de l'élevage. Les savoirs se transmettent de père en fils. Les élevages sont très souvent repris par les membres de la famille, si bien qu'en accumulant expérience, connaissances, installations et structures de travail adéquates, les éleveurs sont de plus en plus spécialisés et la réussite s'installe. Malgré une réduction des effectifs atteignant également les élevages de chevaux destinés au saut d'obstacles, les éleveurs continuent de mettre à la reproduction leurs meilleures poulinières.

(2) Valorisation des jeunes chevaux

La compétition des chevaux d'obstacles est celle qui débute le plus tôt puisqu'à 7 ans les $\frac{3}{4}$ des chevaux Selle Français destinés au saut d'obstacles ont participé au moins une fois à un concours à l'extérieur de leur lieu de préparation et d'entraînement. Ils sont pris en charge relativement tôt par rapport aux autres disciplines.

Un réel investissement a été fait dès le départ en terme d'organisation et de gestion des jeunes chevaux dans la discipline du saut d'obstacles. En 2012, 5 425 épreuves ont été organisées pour les jeunes chevaux alors qu'en concours complet ou en dressage on en compte respectivement 589 et 838 (tableau 17). En moins de dix ans près de 2 000 épreuves ont été créées pour les jeunes chevaux (Ifce, 2014).

Tableau 17 : Comparaison du nombre d'épreuves de jeunes chevaux organisées par la SHF dans diverses disciplines équestres (Ifce, 2014)

Discipline	2003	2008	2012
Attelage	119	218	257
Concours complet	377	413	589
Dressage	482	736	838
Endurance	329	545	610
Hunter	313	379	552
Saut d obstacles	3 541	5 277	5 424
Total	5 161	7 568	8 270

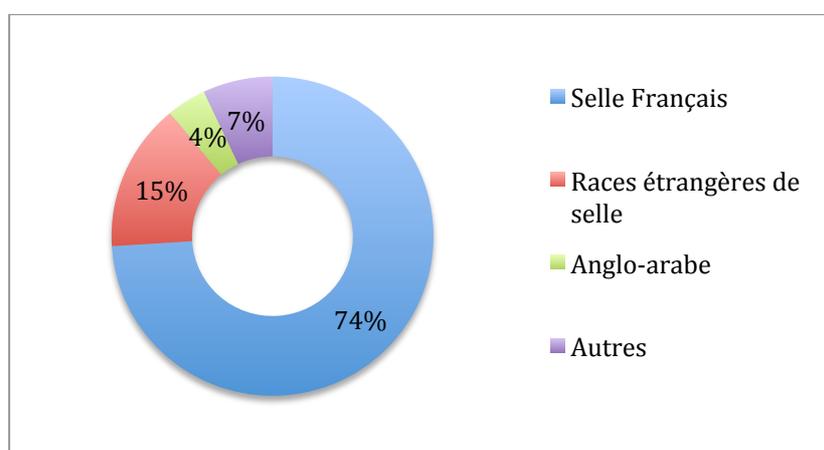
La finale nationale des jeunes chevaux a lieu à Fontainebleau au mois de septembre et chaque année de plus en plus de cavaliers amateurs et professionnels y participent. En 2012, 665 chevaux ont été engagés pour prendre le départ des finales cycle libre SHF. En 2013, ils étaient 744 ce qui représente une augmentation de +12 % (Shf, 2013).

Pour ce qui est des cycles classiques (réservé aux professionnels) il y avait 275 partants Selle Français et Anglo-Arabs pour les épreuves qualificatives des 4 ans de Fontainebleau, 343 pour les qualificatives des 5 ans et 219 pour les 6 ans. Les chevaux Selle Français et Anglo-Arabs sont séparés des chevaux étrangers lors de la finale.

(3) Une majorité de chevaux indicés de race Selle Français

Lors d'épreuves de saut d'obstacles, ce sont essentiellement des chevaux Selle Français qui concourent en France puisqu'ils représentent 74 % des chevaux indicés dans cette discipline en 2011 comme le montre la figure 22. Ils devancent largement les races étrangères de selle.

Figure 22 : Races de chevaux indicées en saut d'obstacles en 2011 (Références, 2013a)



(4) Sur le circuit international : des chevaux Selle Français bien représentés

Plusieurs Selle Français se distinguent au niveau international et concourent sous les couleurs de pays étrangers.

(a) Principaux Selle Français évoluant au haut niveau

Sur les 100 meilleurs chevaux mondiaux en saut d'obstacles en 2013, 17 d'entre eux sont des Selles Français (Wbfs, 2013). Parmi les Selle Français représentés dans le tableau 18, 9 d'entre eux sont de purs Selle Français c'est-à-dire que leurs 2 parents sont Selle Français.

Les autres sont issus de l'accouplement d'un parent de race étrangère ou française de selle avec un Selle Français.

Tableau 18 : Classement des chevaux Selle Français placés parmi les 100 meilleurs chevaux de la WBFSH en 2013 (Wbfs, 2013)

Nom du cheval	Classement mondial	Père	Père de mère	Origine	Nation représentée
Myrtille Paulois	1	Dollar du Mûrier	Grand Veneur	SFxSF	France
Palloubet d'Halong	28	Baloubet du Rouet	Muguet du Manoir	SFxSF	Arabie Saoudite
Nino des Buissonnets	31	Kannan	Narcos	KWPNxSF	Suisse
Nougat du Vallet	33	Shérif d'Elle	Saphir d'Elle	SFxSF	USA
Qlassic Bois Margot	35	L'Arc de Triomphe	Galoubet A	OLDBGxSF	France
Nayana	36	Royal Feu	Narcos	SFxSF	France
Oh d'éole	51	Kannan	Papillon Rouge	KWPNxSF	France
Oz de Brève	54	Dollar de la Pierre	Grand Veneur	SFxSF	France
Itot du Château	55	Le Tot de Semily	Galoubet A	SFxSF	Australie
Picsou du Chene	59	Le Tot de Semily	Caloubet du Bois	SFxSF	Canada
Orient Express	71	Quick Star	Le Tot de Semilly	SFxSF	France
Quickly de Kreisker	80	Diamant de Semilly	Laudanum	SFxPS	Maroc
Piman de la Devinière	84	Diamant de Semilly	Obéron du Moulin	SFxAA	France
Quick Study (ex Lutin de Semilly)	84	Quick Star	What a joy	SFxPS	USA
Prince de la mare	98	Béguin de Moens	Socrate de Chivre	SFxSF	Italie
Jubilée d'Ouilly	98	Palestro	Graphit	SFxHAN	France
Nice de Prissey	100	Rosire	Amarpour	SFxPS	USA

AA : Anglo-Arabe, HAN : Hannovrien, KWPN : Koninklijke Vereniging Warmbloed Paardenstamboek Nederland, PS : Pur-Sang, SF : Selle Français

(b) « Myrtille Paulois » : Meilleur cheval de saut d'obstacles au monde en 2013

Cette jument Selle Français figure en 2013 comme la meilleure jument au monde dans la discipline du saut d'obstacles (Wbfs, 2013).

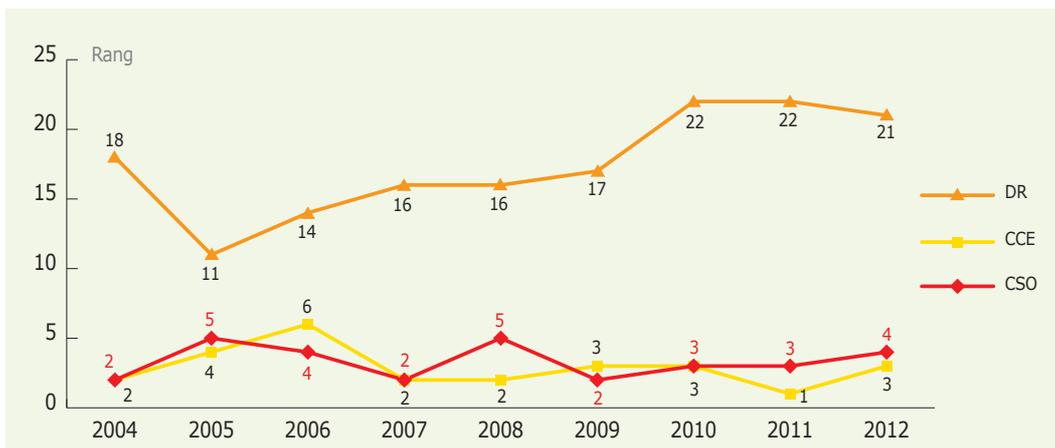
Née dans l'Orne en 2000, « Myrtille Paulois » remporte et se classe dans de nombreux grands prix. Son indice de saut d'obstacles (ISO) est de 176 en 2010. L'ISO permet de donner la valeur du cheval à un moment donné pour la discipline du saut d'obstacles. Il se présente sous la forme d'un nombre compris entre 50 et 180. Elle décroche le titre de championne d'Europe à Herning en août 2013 associée au cavalier français Roger-Yves BOST, et devient la digne représentante de la race Selle Français. En effet sur les 78 couples participants, 12 chevaux étaient des Selle Français soit autant que le KWPN alors stud-book leader dans le classement mondial (Covini & Spinnewyn, 2013). Issue du croisement entre « Dollar du Mûrier » et « Rita la Rouge » fille de « Grand Veneur », elle est la première jument pur Selle Français à recevoir une telle consécration (Fletcher, 2013).

(c) « Nino des Buissonnets » : Un Selle Français champion olympique

« Nino des Buissonnets » est un hongre Selle Français né en 2001. Il est sacré champion olympique lors des jeux olympiques de Londres en 2012 avec son cavalier suisse Steve GUERDAT. Fils de « Kannan » et petit fils de « Narcos », il est troisième meilleur cheval de sa discipline en 2012 (Ansf, 2013).

Ainsi le Selle Français se distingue par ses performances à haut niveau et par la régularité du classement de son stud-book à l'obstacle mais aussi en concours complet (Ansf, 2013). Il est moins bien classé dans la discipline dressage ou il subit la concurrence des races étrangères. La figure 23 permet de dresser l'évolution générale du classement mondial de stud-book Selle Français entre 2004 et 2012 en dressage, concours complet et saut d'obstacles.

Figure 23 : Évolution du classement du stud-book Selle Français par discipline entre 2004 et 2012 (Références, 2013a)



2. Classement des étalons par la World Breeding Federation For Sport Horse (WBFSH) en 2013

Le classement 2013 de la WBFSH paru mi-novembre 2013 laisse encore présager un bel avenir pour le Selle Français puisque 3 étalons de la race se retrouvent dans les 5 premiers et 4 sont dans le top 20 mondial.

L'indétrônable « Baloubet du Rouet » conserve la 1^{ière} place de la Sire Ranking liste 2013. « Quick star » gagne une place et se positionne à la 3^{ième} marche du podium.

« Diamant de Semilly » fait un saut de 4 places puisqu'il occupe à présent la 5^{ième} place.

Enfin, « Quidam de Revel » recule à la 17^{ème} place mais se maintient parmi les meilleurs mondiaux ; cela s'expliquant par le fait qu'il a arrêté de reproduire, son clone prenant le relais.

Le classement attribué à chaque étalon est établi par un nombre de points qu'il cumule.

« Baloubet du Rouet » est celui qui cumule le plus de points en 2013.

Les points sont obtenus grâce aux performances des descendants de l'étalon (cumul des points des fils et filles). Par exemple, « *Baloubet du Rouet* » a un total de 11 659 points qu'il a acquis sur toute l'année 2013 en additionnant le score de ses 64 fils et filles de tous les stud-books confondus.

Le tableau 19 du Top 50 des étalons et de leur progéniture donne ainsi pour les meilleurs étalons les performances de leur descendance (Wbfsh, 2013).

Tableau 19 : Ranking liste 2013 des meilleurs étalons sur performance de leur progéniture (Wbfsh, 2013)

Place	Sire	Points
1	BALOUBET DU ROUET	11659
2	KANNAN	11208
3	QUICK STAR	7952
4	HEARTBREAKER	7863
5	DIAMANT DE SEMILLY	7663
6	CORNET OBOLENSKY	6713
7	DARCO	6232
8	MR. BLUE	5366
9	NUMERO UNO	4966
10	CONTENDRO	4882
11	CLINTON	4811
12	FOR PLEASURE	4805
13	INDOCTRO	4804
14	NABAB DE REVE	4794
15	CARETINO	4624
16	CASALL	4365
17	QUIDAM DE REVEL	4302
18	CASSINI I	4187
19	KASHMIR VAN SCHUTTERHOF	4117
20	GUIDAM	4078

3. Les sires actuels

Les étalons présentés par la suite sont tous issus de souches françaises et ce sont des Selle Français au sens strict du terme.

a) Galoubet A

Fils d'« *Almé* » et père de bon nombre de chevaux de grand prix dans les disciplines majeures, il est bien apprécié en tant que reproducteur en France et à l'étranger comme pour le stud-book danois. Issu du croisement entre « *Almé* » et « *Viti* » (mère trotteuse appartenant à l'éleveur Mr SAUVÉ dans la Manche et qui s'est distinguée en obstacle à l'âge de 5 ans) il transmet à sa descendance beaucoup de courage, de respect et d'influx. Un des reproches souvent mentionné par les puristes du milieu est son mauvais galop, un galop à quatre temps où le cheval est dit « galopant du genou » cela certainement dû à ses origines trotteuses.

Acquis par Jean-François PELLEGRIN alors qu'il n'est âgé que de 5 ans, il excelle sous la selle du cavalier GODIGNON. Premier étalon performer, défricheur de l'insémination artificielle il débute la monte en 1981. Malgré une jumenterie peu triée selon son propriétaire Jean-François PELLEGRIN, la génération née en 1982 constitue d'emblée un excellent millésime dans lequel on retrouve un bon nombre d'étalons. En 1982, le cheval se consacre exclusivement à sa carrière sportive avant d'être utilisé uniquement à la reproduction à partir de 1983. Entre 1985 et 1989 le cheval n'enregistre que 51 naissances dont la plupart sont des Selle Français nés aux Etats-Unis. En 1989, seuls 10 produits voient le jour mais c'est parmi ces produits que « *Baloubet du Rouet* » se distingue.

« *Galoubet A* » fait la monte jusqu'en 2001, et ayant fortement été sollicité dès 1989 il engendre plus de 750 produits en France dont 450 indicés en compétition et environ 150 avec un indice supérieur à 140 (Jeangirard, 2013).

(1) Un incroyable père de pères...

« *Galoubet A* » a plus de 50 fils étalons approuvés. Le trio de tête est composé de « *Quick Star* », « *Baloubet du Rouet* » et « *Skippy II* » mais 2 autres étalons peuvent également être mentionnés en tant que très bons reproducteurs : « *Qredo de Paulstra* » et « *Quiniou* ».

Pour comprendre le réel accomplissement en tant que reproducteur, il suffit de regarder les résultats lors du dernier grand prix en 2013 d'Aix la Chapelle où « *Big Star* », « *Palloubet d'Halong* » et « *Orient express* » s'imposent pour donner le tiercé gagnant made in « *Galoubet* ». En effet tous sont des petits fils de « *Galoubet* » qui ont su se hisser au plus haut niveau sous des couleurs de nations différentes (tableau 20).

(2) Un formidable père de mère

Père de « *Sophie du Château* », de la mère de « *MicMac du Tillard* » (Selle Français courant sous les couleurs suédoises), il est une valeur sûre en tant que reproducteur.

(3) Un génie sur les barre

Champion de France en 1977, 1979 et 1982 en saut d'obstacles; il remporte la médaille d'or par équipe au championnat du monde à Dublin la même année. Gagnant de 19 Grands Prix internationaux il est 3^{ième} en 2000 et 2001 de la WBFSH.

Tableau 20 : Descendance de « *Galoubet A* » révélée par ses performances et sa génétique

	Nom	Performances
Fils	<i>Baloubet du Rouet</i>	Médaillé d'or aux JO d'Athènes 2004, 3 fois vainqueur coupe du monde 98, 99, 2000)
	<i>Quick Star</i>	Grand gagnant, + de 500 000 euros de gains
	<i>Skippy II</i>	Très bon père de gagnants en Belgique
	<i>Ephèbe For ever</i>	Gagnant en concours internationaux
	<i>Qredo de Paulstra</i>	Performer en Grand Prix internationaux
Filles	<i>Sophie du Château</i>	Mère d' <i>Itot du Château</i> , cheval avec plus d'1 300 000 euros de gains
Petits fils	<i>Palloubet d'Halong</i>	Gagnant international en 2011, 2012. Vendu plus de 11 millions d'euros.
	<i>Chaman</i>	Gagnant international de saut d'obstacles pour l'équipe allemande
	<i>Big star</i>	2 ^{ème} performer mondial en 2012
	<i>Napoli du Ry</i>	Equipe de France de saut d'obstacles aux JO de Londres 2012.

b) Les 4 fantastiques de la WBFSH

Quatre étalons sont en train d'écrire et d'alimenter l'histoire du Selle Français grâce à leur production prestigieuse.

(1) Baloubet du Rouet

Numéro 1 de la WBFSH en 2012 et en 2013, il doit son accomplissement à ses performances en saut d'obstacles et à la qualité de sa reproduction.

L'éleveur, Louis FARDIN, a été l'alchimiste qui a fait converger 2 lignées, il a accouplé sa jument « *Mésange du Rouet* » avec l'étalon « *Galoubet A* ».

« *Mésange du Rouet* » est le résultat d'un accouplement consanguin de la jument « *Badine* » et de son oncle « *Starter* », accouplement qui est considéré par de nombreux

éleveurs comme à risque même s'il s'est avéré excellent. En équitation c'est le terme d'inbreeding qui est couramment utilisé pour qualifier cet accouplement.

En effet, on retrouve au sein de cet accouplement un élément commun qui n'est autre que le Pur-Sang « *Rantzau* » qui entre 1971 et 1973 fut l'étalon leader de trois montures Olympiques en France.

Né le 8 mai 1989 en Normandie, à l'élevage du Rouet, il est débourré en Normandie puis c'est le cavalier Nelson Pessoa qui monte « *Baloubet* » atteignant la finale mondiale des 6 ans et gagnant celle des 7 ans en France. En 1998, Rodrigo PESSOA devient son cavalier remportant pour la seule et unique fois dans l'histoire les championnats du monde par 3 fois, il est 2 fois vice-champion du monde et ramène l'or olympique en 2004 pour le Brésil.

En 2005 il se consacre davantage à la reproduction. Ses saillies sont toujours demandées et disponibles. Approuvé dans de très nombreux stud-books, il est une grande richesse et une grande fierté de l'élevage français. L'une de ses dernières apparitions publiques date de février 2012 au salon des étalons à Saint-Lô où un vibrant hommage lui a été rendu ainsi qu'à ses naisseurs (Bougie, 2000).

(2) Quick star

Il fait partie tout comme « *Baloubet du Rouet* » des petits fils de « *Galoubet A* » révélés en tant que reproducteur et athlète de haut niveau.

De son 1m 59, ce petit cheval Selle Français bai foncé est caractérisé par son courage, sa trempe et son énergie. Sa mère « *Stella* », grande gagnante en international dotée d'un indice individuel annuel de saut d'obstacles (ISO) de 153 a également produit d'autres phénomènes tels que « *La Stella* », « *Megag* » ou encore « *Olisco* ».

Sa progression dans la WBFSH ne cesse d'évoluer positivement puisqu'il est 10^{ième} en 2010, 3^{ième} en 2011, 4^{ième} en 2012 et 3^{ième} en 2013. Il figure ainsi parmi les meilleurs mondiaux (WbfsH, 2013).

(3) Diamant de Semilly

Fils de « *Le Tot de Semilly* » et d'une mère par « *Elf III* » qui n'a malheureusement pas eu d'autres produits ; il est aujourd'hui l'un des pères les plus utilisés. Arrivé à la 9^{ième} place en 2012, il figure en 2013 en 5^{ième} position d'après le classement WBFSH (WbfsH, 2013). Il donne beaucoup d'équilibre, de force et de courage à ses produits.

Performer, champion international et gagnant par équipe lors des jeux équestres mondiaux de Jerez en 2002, il gagne peu à peu les autres stud-books grâce à ses qualités de reproducteurs (Bougie, 2000) puisqu'il est très utilisé dans les stud-book belges, et hollandais. Répertoire comme étant le meilleur étalon Selle Français, il est aussi qualifié de meilleur père de gagnants en CSO, meilleur père de mères et de meilleur père de jeunes chevaux au palmarès SHF. Leader depuis 5 années, il confirme sa place de reproducteur de tête pour le saut d'obstacles (Rouilhac, 2014). En effet, il produit beaucoup de bons chevaux qu'il signe souvent par son modèle et par son caractère.

(4) Quidam de Revel

Né en 1982 dans le Calvados, la célèbre année des Q (« *Quick Star* », « *Quito de Baussy* », « *Quat' Sous* »...), c'est un étalon majeur du stud-book Selle Français. Il se fait connaître à 7 ans sous la selle du cavalier Hervé GODIGNON pour les français pendant 4 ans avant de poursuivre sa carrière sportive sous celle du danois Thomas VELIN.

L'accouplement entre « *Jalisco B* » et « *Dirka* » pensé par Fernand LERREDE, fondateur de l'élevage des Rouges, a donné un cheval reconnu comme chef de race mondiale aussi bien en tant que père que comme père de mères. Xavier LERREDE le décrit comme un cheval pas très grand et assez plat mais qui saute, comme un cheval doté d'une grande action et d'une bonne poussée de jarrets.

En 1987, il saillit 18 juments alors qu'en 1992, l'année des jeux olympiques de Barcelone 113 juments sont saillies. Ses résultats en compétition sont spectaculaires passant d'un ISO 130 à 6 ans à un ISO 158 à 10 ans si bien qu'en 1993, 2 millions d'euros sont proposés pour son acquisition par le danois Flemming VELIN, somme exorbitante pour l'époque et c'est ainsi que « *Quidam* » part pour le Danemark. Il termine sa carrière sportive à l'âge de 17 ans et continue sa carrière reproductrice pendant plusieurs années.

Une polémique a éclaté il y a quelques temps puisque « *Quidam* » a été le premier étalon de saut d'obstacles cloné, et c'est son clone « *Quidam de Revel II Z* », disponible en congelé, qui aurait été utilisé pour inséminer ; au lieu du véritable « *Quidam* » (Spinnewyn, 2012). « *Quidam* », décédé en février 2014 est un véritable sire dans la discipline du saut d'obstacles.

Tous ces étalons de renom présentés ci-dessus sont la source et la réussite de l'élevage français. Tous sont nés en France, ils ont reproduit en France et à l'étranger grâce à l'insémination artificielle mais également grâce au transfert d'embryon. Ils sont les pères de nombreux chevaux indicés comme on peut le voir dans le tableau suivant.

Tableau 21 : Nombre de chevaux gagnants produits pour un ISO donné (Rouilhac, 2014) (Dumont Saint Priest & Fournier, 2012) (Harasire, 2013)

	ISO 110 à 119	ISO 120 à 139	ISO 140 à 159	ISO > à 160
<i>Baloubet du Rouet</i>	19	26	9	2
<i>Diamant de Semilly</i>	112	143	37	6
<i>Quidam de Revel</i>	66	83	35	4

D. SÉLECTION DU SELLE FRANÇAIS ET CRITÈRES RETENUS

1. L'Association Nationale du Selle Français

L'Association Nationale du Selle Français (ANSF) a pour but d'assurer et d'orienter l'amélioration génétique de la race Selle Français. Pour cela, l'ANSF va dans le cadre d'un programme d'élevage, évaluer et caractériser les chevaux. Elle gère le patrimoine de la race et se charge d'approuver les étalons.

Ses missions sont de définir les caractéristiques de la race Selle Français, diffuser les données, publier les renseignements relatifs à l'amélioration du Selle Français, promouvoir la race ainsi que son programme de sélection et l'ensemble de son matériel génétique, organiser des manifestations pour mettre la race en valeur.

Les collèges constitutifs du Stud-Book Selle Français sont autant de moyens d'action et de représentation active pour travailler à la sélection, la production, la valorisation, la promotion et la commercialisation d'un cheval de sport performant et réactif, adapté aux besoins de l'équitation moderne.

Le programme d'élevage et de sélection du Selle Français repose sur 3 circuits qui sont :

- La sélection des mâles, futurs étalons de la race ;
- La sélection des femelles, poulinières de la race ;
- Le circuit des poulinières.

Pour être agréé dans le stud-book Selle Français, un cheval doit être approuvé par la commission du stud-book et approuvé après avis de la commission du livre généalogique par le ministre chargé de l'agriculture (Ansf, 2013).

2. Sélection des mâles, futurs étalons de la race

Environ 1 à 2 % des mâles par génération sont approuvés comme étalons.

Cette sélection s'échelonne sur 3 niveaux :

- Sélection et approbation des jeunes mâles de 2 et 3 ans ;
- Sélection et approbation des jeunes performers de 4 à 7 ans ;
- Sélection et approbation des étalons performers confirmés sur performances internationales et/ou sur descendance.

A chaque âge il existe un processus de sélection distinct pour les mâles à vocation obstacle ou CCE et pour les mâles à vocation dressage.

Tous les étalons sont approuvés de façon provisoire pendant 7 ans (sauf les 2 ans qui ne le sont que pour l'année de leur approbation) et leur approbation devient définitive après examen de leurs performances sportives et de la qualité de leur production.

a) Sélection et approbation des jeunes mâles de 2 et 3 ans

Les mâles de 2 ans, sont évalués lors d'une présélection qui a lieu au printemps dans toute la France et ils sont jugés sur leur modèle, leur locomotion et sur le saut en liberté pour les chevaux de CSO et de CCE.

Pour les chevaux de dressage, seules les deux premières épreuves sont pratiquées.

Une fois sélectionnés, ils participent à la finale des étalons qui a lieu tous les ans à Saint-Lô au mois d'octobre et ils sont évalués sur les mêmes épreuves que lors des qualificatives.

Tous les ans environ 300 jeunes mâles sont expertisés et seuls 10 % sont approuvés lors de la finale. Les étalons de 2 ans auront le droit de faire la monte l'année suivante et ils seront confirmés étalons s'ils figurent parmi les lauréats du concours des étalons à 3 ans. S'ils ne sont plus approuvés à 3 ans ils perdent alors le droit de faire des saillies; toutefois ils pourront obtenir à nouveau leur statut par approbation sur leurs performances. En Octobre 2013, 7 étalons de 2 ans ont été approuvés leur permettant de faire la monte pour une année.

Les mâles de 3 ans sont expertisés sur 4 tests pour ceux de CSO et de CCE et sur 3 tests pour ceux de dressage :

- Modèle, locomotion, aptitudes à l'obstacle en liberté, aptitudes à l'obstacle monté pour le CSO et le CCE ;

- Modèle, locomotion en liberté et locomotion montée en dressage.

Le dispositif des sélections se fait avec une qualification régionale à 3 ans au printemps puis la finale a lieu à Saint-Lô en octobre.

Sur 500 jeunes mâles évalués chaque année, 100 sont sélectionnés pour la finale et entre 25 à 40 % sont approuvés.

Les épreuves qualificatives se déroulent en une seule journée, durant laquelle le cheval est évalué par un jury qualifié par l'ANSF, et la finale se déroule en deux jours au cours desquels les chevaux doivent rester hébergés sur place.

Le premier jour a lieu l'épreuve du « modèle » et l'épreuve « allures et saut monté » où le cheval est observé aux trois allures et où il doit sauter quelques obstacles dont une ligne avec un contrat de foulées tombant juste; puis le deuxième jour a lieu l'épreuve de saut en liberté. 4 notes sur 10 sont ainsi attribuées au cheval. Une moyenne est attribuée qui permet l'élaboration du classement. Les chevaux approuvés reviennent le lendemain où le classement est décerné.

En 2014 l'approbation des étalons sera faite de la même façon, hormis l'épreuve de saut monté qui sera arrêtée, car jugée inadaptée et trop précoce pour des chevaux de 3 ans.

(1) Testage des étalons

Depuis quatre ans maintenant, l'approbation des étalons est suivie par leur testage. Une fois que tous les mâles de 3 ans sont approuvés pour être de futurs reproducteurs, ils doivent pendant une semaine rejoindre le centre de formation basé tout près de Saint-Lô (sans repasser par leur élevage après l'annonce des résultats) où ils vont être testés, jugés, essayés par des cavaliers choisis pour le testage. Les chevaux prennent place au

centre de formation pendant toute la durée du testage et c'est en toute confidentialité qu'ils vont évoluer et travailler avec des professionnels du cheval. Les cavaliers recrutés se voient adjudger un piquet de chevaux qu'ils monteront sur le plat et à l'obstacle sous les yeux attentifs de professionnels de dressage et d'obstacle. Le dernier jour du testage, les étalons seront notés et jugés par un jury de professionnels composé d'experts, d'anciens cavaliers et d'hommes de chevaux. Ils seront présentés en dressage et à l'obstacle sur un petit parcours. Le but du testage est ainsi d'apprécier les moyens et le potentiel de chaque cheval sélectionné et cela dans des conditions identiques pour tous les candidats.

En 2013, 22 étalons ont été approuvés pour les 3 ans et les notes finales étaient comprises entre 7,2 et 7,9. Les 22 étalons ont rejoint le site de testage et ils ont été répartis entre 4 cavaliers avertis et encadrés par Serge CORNUT et Francis MAS, leur permettant d'avoir un travail de qualité et individualisé pour chaque cheval. Lors de la journée d'expertise, Nicolas DELMOTTE, Olivier GUILLON, Jean LE MONZE et Marie Christine DE LAURIÈRE ont évalué les 22 étalons. Les résultats d'expertise ainsi que les jugements des professionnels ont permis de classer les candidats et de les distinguer par des mentions qui ont été publiées en février 2014 lors du traditionnel salon des étalons (Selle Français, 2013). Cette sélection permet de déceler très vite de futurs bons chevaux et de bien débiter et encadrer leur carrière.

Toutefois, certains jeunes chevaux ne sont pas prêts et non matures à cet âge, c'est pourquoi il est préférable de ne pas les confronter à rude épreuve tout de suite mais plutôt de les laisser murir dans leurs pâtures et de les débiter un peu plus tardivement quand ils ont fini leur croissance. De très bons chevaux n'ayant pas été approuvés jeunes se sont fait connaître grâce à leurs performances et ont été approuvés par la suite.

Pour les éleveurs, faire approuver un jeune étalon représente un coût puisque un bilan radiographique selon le protocole DENOIX, des frais d'inscription à l'approbation, au testage... sont obligatoires. Néanmoins, les saillies sont un retour sur investissement potentiel. Les saillies d'un jeune cheval se vendent cependant moins cher que celles d'un cheval dont on connaît les résultats à haut niveau. Beaucoup de chevaux approuvés à 2 et 3 ans n'ont cependant jamais été revus par la suite, se montrant inexploitable sous la selle ou pas assez performants. Ce premier niveau de sélection réalisée est un moyen de détecter de futurs champions mais seules les performances de l'individu plus âgé et de ses apparentés sont la garantie de sa valeur génétique.

b) Sélection des jeunes performers de 4 à 7 ans

A partir de 4 ans les approbations se font sur le terrain de sport.

Les commissions d'approbation des mâles de 4, 5, 6 et 7 ans se déroulent lors de finales de championnat jeunes chevaux de la race.

Les chevaux sont expertisés selon leur modèle, leur locomotion et leur aptitude sportive. Plus l'animal progresse en âge et plus l'indice de performance prend de l'importance.

Une expertise particulière est réalisée pour les 3 disciplines olympiques : dressage, CSO et CCE (Ansf, 2013).

Lors de la finale de la grande semaine de Fontainebleau, les candidats étalons pour le saut d'obstacles de 4, 5, 6 et 7 ans sont jugés sur les ateliers obstacle, modèle et allures et une analyse génétique est réalisée. Selon la catégorie d'âge des chevaux à approuver, le pourcentage attribué à chaque atelier représente une part différente (tableau 22). En

effet, plus le mâle prend de l'âge et plus les capacités sportives prennent de l'importance comme le montre la colonne « % atelier obstacle » du tableau ci-dessous. À l'inverse, sur un jeune mâle, les juges vont accorder davantage d'importance à l'atelier modèle puisque les jeunes mâles de 4 ans n'ont pas pu montrer toutes leurs qualités et il est nécessaire de prendre du recul sur leurs performances sportives.

Tableau 22 : Pourcentages attribués par atelier selon la catégorie d'âge des jeunes chevaux mâles (Shf, 2013)

	% atelier obstacle	% atelier modèle	% atelier allure
Mâles de 4 ans	45 %	35 %	20 %
Mâles de 5 ans	50 %	30 %	20 %
Mâles de 6 et 7 ans	55 %	25 %	20 %

La décision finale est prise par la commission d'approbation qui délibère sur le sort du cheval en fonction de ses performances et de ses origines. Certaines origines rares sont privilégiées pour permettre l'apport de sang neuf dans la race (Shf, 2013).

c) Sélection et approbation des étalons performeurs confirmés sur performances internationales et/ou sur descendance

Les mâles qui ont plus de 7 ans peuvent se présenter à l'approbation s'ils justifient de performances de haut niveau national ou international. Pour les étalons concourant en France à haut niveau, l'indice minimum de performance doit être de 140 pour pouvoir se présenter. Le calcul de cet indice dans chaque discipline repose sur 2 critères : le classement ainsi que les gains fictifs (points attribués en fonction du classement et de la difficulté de l'épreuve). Ceux concourant à l'étranger, doivent justifier d'au moins 3 classements dans les 8 premiers d'un grand prix de catégorie 3 étoiles et plus. Ils sont alors ensuite évalués par la commission. Selon leurs performances dans chaque discipline, ils pourront être répertoriés avec un indice dressage (IDR), un indice saut d'obstacles (ISO) ou encore un indice concours complet d'équitation (ICC) qui est calculé d'après les résultats du cheval pour la saison (Danvy & Sabbagh, 2013).

L'approbation peut aussi être demandée pour des étalons plus âgés qui ont fait preuve de leur qualité en tant que reproducteur (ce sont surtout des étalons issus d'autres stud-books) c'est à dire s'ils ont déjà eu au moins 2 produits classés dans les 2 000 premiers du classement mondial (Ansf, 2013).

3. Sélection des femelles, juments poulinières de la race

La sélection des poulinières se fait par voie incitative. En effet, toutes les femelles Selle Français et facteur Selle Français sont autorisées à reproduire dans la race si elles sont croisées avec un étalon approuvé Selle Français. La sélection se fait par la mise en valeur et l'encouragement des meilleures d'entre elles.

(1) Évaluation des jeunes pouliches de 2 et 3 ans

La tendance depuis quelques années est de mettre à la reproduction précocement les jeunes juments offrant une nouvelle génétique. Il y a 3 ans, un circuit de détection et d'évaluation des jeunes pouliches de 2 et 3 ans a été mis en place par l'ANSF. Le principe est le même que pour les étalons, elles sont jugées sur le modèle, les allures et sur le saut en liberté. Seules les pouliches de 3 ans sont montées à la finale, qui a lieu à Saint-Lô au mois d'octobre. Les meilleures femelles peuvent ainsi être destinées à la reproduction avant d'entamer leur carrière sportive et engendrer 1 à 2 poulains. D'une part on accélère le progrès génétique par raccourcissement de l'intervalle de génération, et d'autre part on conserve dans les élevages les souches si les mères sont vendues.

De plus, c'est un moyen de détecter le potentiel de la jument qui peut ainsi être confronté à celui d'autres pouliches de la même génération. L'œil d'experts avisés peut aider à orienter le devenir de la pouliche. Le fait d'aller aux épreuves qualificatives ainsi qu'à la finale, fait prendre de l'expérience aux pouliches qui sont alors plus vite manipulées et débourrées que si elles restaient dans leur pré. Elles sont maniées, transportées, habituées au contact humain et cela facilite le débouillage.

Enfin, l'aspect commercial entre en jeu, puisque ces manifestations sont réalisées pendant de grandes échéances comme lors du Normandie Horse Show (NHS) ou encore lors du CSI 3* fin octobre de Saint-Lô. Ces événements attirent du monde, dont de potentiels acheteurs.

(2) Le circuit des poulinières

Un réseau de concours de foals et de caractérisation des poulinières est développé dans toute la France et il est divisé en trois échelons : local, régional et national.

Les meilleures reproductrices sont mises en valeur et se voient décerner un budget d'encouragement.

Un programme particulier, dénommé Prime d'Aptitude à la Compétition Equestre (PACE), apporte un soutien aux poulinières à la fois performer, qui produisent des chevaux performers et elles-mêmes issues de familles performantes. Depuis 2012, les jeunes juments poulinières de 3 à 7 ans issues de familles confirmées peuvent bénéficier de ces encouragements.

Enfin, les meilleures poulinières seront aussi mises en valeur par un programme de labellisation des poulinières, encore en cours de création, qui permettra de distinguer les meilleures d'entre elles (Ansf, 2013).

(3) Les labels et distinctions

Quatre labels pourront être obtenus par les juments du stud-book Selle Français :

- Label sport
- Label poulinière
- Label modèle et allures
- Label lignée maternelle

Pour chaque label, trois dénominations sont applicables : élite, excellente, très bonne (annexe 16).

Le label sport est basé sur les performances de la jument elle-même.

Le label poulinière traduit la qualité de reproductrice de la jument. La performance sportive de ses produits est traduite en nombre de points. Les points de la poulinière sont la somme des points des produits calculés à partir des indices de performance. Par exemple, si l'un de ses produits à un indice de 120 alors cela correspondra à 2 points attribués à la poulinière ou si l'indice est de 132 la poulinière obtiendra 3,2 points...

Le label modèle et allures se base sur les qualités morphologiques de la jument elle-même et sur sa locomotion.

Le label lignée maternelle est réalisé à partir des performances sportives des 4 générations de mères de la jument et de celles de leurs produits directs. Ce label permet de connaître la valeur de la lignée maternelle (Ansf, 2013).

Ainsi, l'ANSF répertorie les Selle Français, et 2 000 chevaux environ constituent la base de données qui permet l'évaluation génétique.

Le Selle Français est bien placé parmi les races de chevaux de sport, surtout en saut d'obstacles et en concours complet. En dressage cette race est concurrencée par les races étrangères. L'ANSF s'organise pour effectuer une sélection de qualité afin d'améliorer les performances de la race.

Le 20 Mai 2014, Pascal CADIOU a été élu Président du stud-book Selle Français. Souhaitant renforcer la collaboration entre le stud-book et la Société Hippique Française (SHF) et favoriser le rapprochement des associations régionales, il veut encourager les éleveurs de Selle Français à produire un cheval moderne, à visée commerciale et destinés aussi bien aux professionnels qu'aux amateurs (Stud-Book Selle Français, 2014).

Quelles perspectives d'avenir s'offrent au Selle Français ?

III. PERSPECTIVES D'AVENIR DU SELLE FRANÇAIS : ATOUTS ET LIMITES DE LA RACE

Lors de cette dernière partie, nous allons nous intéresser au devenir du cheval de race Selle Français et aux diverses possibilités qui s'offrent pour pouvoir faire perdurer la race.

Nous verrons tout d'abord l'importance de la conjoncture économique au travers d'une étude réalisée par l'INRA, projetant la filière équine en 2030.

Puis nous nous intéresserons au coût de production nécessaire pour obtenir un cheval de sport et au prix moyen du cheval de Selle Français dans les différentes disciplines.

Nous analyserons ensuite le devenir du cheval Selle Français face aux contraintes économiques qui l'entourent.

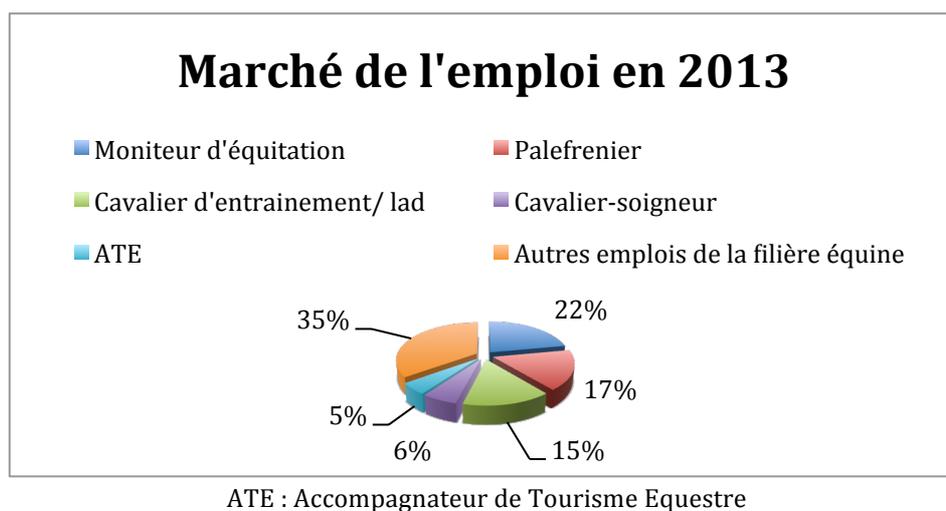
Enfin, nous exposerons la place qu'occupe le Selle Français dans le commerce de chevaux, et nous traiterons des moyens mis en œuvre pour qu'il puisse s'imposer malgré une concurrence des plus redoutable.

A. QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LE CHEVAL DE SPORT?

1. Contexte économique actuel

En 2013, 180 000 personnes occupent un emploi en lien avec la filière équine en France, ce qui représente 0,3 % de la population active française (figure 24). Pour 57 000 d'entre elles, il s'agit de leur activité principale d'après l'Observatoire économique et social du cheval (OESC). De plus parmi les emplois plus de 125 000 sont directement liés au cheval et 53 000 sont induits (Penichou, 2014).

Figure 24 : Marché de l'emploi dans la filière équine en 2013 (Equiressources, 2014)



La filière équine offre un large panel de métiers. Néanmoins la conjoncture actuelle a entraîné la diminution du nombre d'emplois et du nombre d'équidés depuis 2008, et une baisse accrue en 2012 (Penichou, 2014).

Quelle répercussion cela va-t-il avoir pour le cheval de sport et pour le Selle Français en particulier ?

2. Etude prospective de l'INRA

Une étude réalisée par un groupe de travail de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) s'est intéressée à l'avenir de la filière équine française en imaginant quatre scénarii prospectifs contrastés à l'horizon 2030.

Le premier et le second scénario s'opposent. Dans le premier, on se place dans un contexte économique où il y a retour au pouvoir d'achat, l'équitation est alors possible pour tous.

Dans le second cas, la persistance de la crise économique limite l'accès à la pratique de l'équitation, qui devient un luxe.

Le troisième scénario est fondé sur la priorité à la qualité de vie, et le dernier privilégie le bien-être animal (tableau 23).

Tableau 23 : Représentation simplifiée des combinaisons d'hypothèses aboutissant aux 4 scénarii (Jez et al., 2013)

Facteurs d'évolution	HYPOTHESES D'EVOLUTION A L'HORIZON 2030			
	Contexte économique favorable au développement du loisir	Crise économique persistante	Priorité à la qualité de vie, solidarité de réseaux, quel que soit le pouvoir d'achat	Contexte économique favorable au développement du loisir et fortes préoccupations bien-être animal
Contexte économique et sociétal	Contexte économique favorable au développement du loisir	Crise économique persistante	Priorité à la qualité de vie, solidarité de réseaux, quel que soit le pouvoir d'achat	Contexte économique favorable au développement du loisir et fortes préoccupations bien-être animal
Attentes des usagers	Désir de cheval et de jeu	Des loisirs bon marché pour certains, des loisirs de luxe pour d'autres	Equilibre/harmonie, grâce au lien à la nature et la solidarité	Fortes préoccupations vis-à-vis du bien-être animal
Usages du cheval	Le cheval support de loisirs	Le cheval signe de distinction	Le cheval vecteur de lien social et utile pour la collectivité	La relation affective avec le cheval avant tout
Politiques et réglementations	Un Etat régulateur désengagé financièrement	Un Etat désengagé de la filière équine	Une action publique décentralisée qui soutient les initiatives en faveur de l'utilisation du cheval	Un Etat régulateur désengagé financièrement
Organisation et stratégies des producteurs de chevaux	Forte segmentation et spécialisation de la production de chevaux	La passion raisonnée, professionnalisation liée à la contrainte économique	La passion forcée, professionnalisation liée à la contrainte réglementaire	Le rêve du crack et la cueillette du cheval de loisir
	↓	↓	↓	↓
	« Tous à Cheval » Le cheval dans le marché des loisirs porté par une grande diversité d'entreprises	« Le cheval des élites » Des usages restreints dans une société de fracture sociale et de pression sur les ressources naturelles	« Le cheval citoyen » Le cheval dans l'action publique et collective, lien entre les hommes, les territoires et la nature	« Le cheval compagnon » De l'exploitation au prendre soin, la recherche du bien-être de l'animal

L'étude réalisée prend en considération les diverses évolutions possibles et l'on s'aperçoit que selon le scénario envisagé, on peut avoir deux fois plus de chevaux dans « tous à cheval » permettant aux éleveurs de continuer de produire et notamment du Selle Français, développant le commerce interne et les importations mais aussi en augmentant les emplois... ou à l'inverse en diminuant de moitié la production dans « le cheval des élites ».

Actuellement c'est plutôt cette tendance qui se dessine puisqu'avec l'augmentation de la TVA, l'augmentation du prix des aliments des chevaux, des coûts de transports... l'équitation devient réservée à une élite.

Si cette orientation se confirme, le commerce vers l'étranger devra alors être privilégié et les chevaux produits devront être sélectionnés pour une équitation de haut niveau. Une gestion de la communication devra être entreprise.

Pour ce qui est des emplois, le risque primordial est la fermeture des petits centres équestres et des structures offrant des loisirs incluant les poneys. Une diminution du nombre de moniteurs et d'encadrants pourrait avoir lieu.

Les éleveurs cherchant à faire naître des cracks Selle Français vont faire inséminer leurs bonnes juments et les autres finiront à l'abattoir puisque l'on ne pourra commercialiser les chevaux moyens.

Dans l'éventualité de cette orientation, il serait intéressant d'accentuer la touche française en accouplant les vieilles souches normandes avec des chevaux Anglo-Arabs ou Pur-Sang. Cela donnerait des chevaux légers et rapides pour le CSO et le complet, et en même temps cela différencierait le stud-book Selle Français des autres stud-books Européens.

On devrait observer à long terme une diminution du nombre de chevaux sur le territoire français.

Dans le 3^{ème} scénario où le cheval est utilisé comme « cheval citoyen », il est vecteur de lien social et utile pour la collectivité. Cette version de l'avenir équin pourrait être soutenue par l'état. Cela permettrait d'entretenir la relation homme-cheval-nature et cela serait très bénéfique pour l'économie de la filière cheval. Cela pourrait drainer des emplois en élargissant le domaine d'acteurs concernés puisque cela pourrait atteindre les agriculteurs se servant du cheval comme d'un outil, les professionnels du cheval qui pourraient former des chevaux dans des disciplines variées dès le plus jeune âge, les petites entreprises qui pourraient se développer en créant des concepts nature/équitation, les personnels de l'écologie, les acteurs du tourisme. Le cheptel d'équidés serait alors probablement croissant, favorisant l'émergence d'une large gamme de chevaux pouvant remplir diverses fonctions. Les chevaux pourraient être exploités sur de nombreuses années et avoir plusieurs carrières. Un cheval que l'on pensait destiné à un avenir de courses ou de concours et qui n'y parviendrait pas faute de résultats, de blessures, de potentiel... pourrait alors se reconverter dans la balade, dans les travaux aux champs... et de ce fait ne serait plus cloisonné dans une unique activité. Les éleveurs n'investiraient plus autant dans les saillies, leurs produits seraient vendus car de moindre prix.

Dans le dernier scénario le contexte économique est favorable au développement des loisirs et on se préoccupe fortement du bien-être animal, de la médicalisation, de la surveillance sanitaire. Dans cette optique, le cheval devient un « compagnon », tout est mis en œuvre pour améliorer son cadre de vie, son confort, son mental et la filière santé s'octroie de nouveaux débouchés. Physiothérapie, balnéothérapie, éthologie, soins aux animaux, services vétérinaires, conseils en élevage, pensions pour chevaux âgés, sanctuaires, centres d'incinérations sont autant de services qui bénéficient de cette conjoncture et de l'évolution apportée aux chevaux. La perception de la nature et la protection des animaux ont évolué dans ce scénario et le cheval est devenu un véritable compagnon de tous les jours comme il l'était au début des années 1900 où il était respecté pour lui-même et dont on aimait prendre soin. Les propriétaires souhaitent acquérir le maximum de connaissances, savoir prodiguer des soins à leur monture et ils fréquentent davantage les centres équestres pour s'initier à ces usages. Ils veulent entretenir leurs animaux vieillissants en maintenant leur santé et leur bien-être. Cette éventualité s'accompagnerait d'une diminution du nombre de chevaux puisque les propriétaires vont vouloir adopter une pratique centrée autour de leur cheval et privilégier les soins à leur unique animal. Cela va dans le sens d'un seul cheval par propriétaire où le maximum est réalisé pour lui.

En parallèle, les revendications de la population pour le bien-être animal ont abouti à l'interdiction de la consommation de viande de cheval et au renforcement des réglementations concernant les pratiques équestres. Par conséquent, la détention et la reproduction sont réglementées tandis que les règles qui régissent les compétitions équestres et hippiques sont renforcées afin d'éviter la souffrance des animaux.

Ainsi ces quatre scénarii offrent des perspectives différentes où l'avenir du cheval est contrasté comme le montre le tableau 24.

Le devenir du Selle Français semble, comme le prévoit cette étude, en partie soumis à l'avenir économique de notre société.

Tableau 24 : La filière équine à l'horizon de 2030 selon les différents scénarii (Jez *et al.*, 2013)

	TOUS À CHEVAL	LE CHEVAL DES ÉLITES	LE CHEVAL CITOYEN	LE CHEVAL COMPAGNON
USAGERS	- Clientèle de classes moyennes, tous les âges, femmes et hommes.	- Clientèle aisée, équilibre hommes/femmes.	- Bénéficiaires variés, tout niveau social, hommes et femmes.	- Public varié à dominante féminine sans distinction sociale.
CHEVAUX	Cheval support de loisir - Effectifs ↗↗↗ - Forte segmentation loisirs / sports / courses. - Fortes importations puis approvisionnement national.	Cheval signe de distinction - Effectifs ↘↘↘ - Spécialisation chevaux haut de gamme sport et courses. - Exportations dynamiques de chevaux haut de gamme.	Cheval lien social - Effectifs ↗ - Chevaux orientés, éduqués et adaptés pour des usages spécifiques et variés. - Approvisionnement local.	La relation affective avant tout - Effectifs ↘ - Chevaux « coup de cœur » selon l'esthétique, le tempérament ou la régularité sportive. - Approvisionnement local et importations.
EMPLOIS	- Salariés et travailleurs indépendants ↗↗↗ - Accueil, pédagogie, animation, gestion et management au cœur des métiers.	- Salariés ↘↘ et Moniteurs indépendants ↗ - Qualifications dans le domaine du luxe.	- Salariés ↗ et bénévoles ↗↗ - Compétences multiples à assembler (psycho-sociales et connaissance du cheval, service public et attelage ou équitation...).	- Emplois en enseignement de l'équitation ↘ - Emplois en entraînement de chevaux de course ↘↘ - Conseil en élevage / éthologie / soins aux animaux ↗ - Services vétérinaires ↗
GEOLOCALISATION	- Zones touristiques ; lieux de villégiature des urbains. - Régions dynamiques. - Régions d'élevage cavalières. - Développement limité par la pression foncière et les temps de transport à proximité des grandes métropoles.	- Zones touristiques fréquentées par les élites. - Zones spécialisées dans l'élevage de chevaux de haut niveau. - Migration de l'élevage et de l'entraînement vers les zones à moindre pression foncière.	- Développement plus ou moins fort des activités en fonction des projets, spécificités et cultures locales des territoires.	- Toutes zones rurales ou périurbaines si espaces herbagers. - Sanctuaires pour chevaux menacés de disparition ou retraités en fin de vie.

Dans l'hypothèse d'un scénario type « Tous à cheval » le nombre d'équidés serait doublé en 2030 alors que dans « Cheval des élites » il serait divisé de moitié.

La production des chevaux et notamment des Selle Français doit donc être réfléchi et adaptée à la demande dans les années à venir. Dans « Tous à cheval » les chevaux les plus adaptés seraient des chevaux de caractère facile, calmes, pratiques pour des débutants. Il en est de même pour le « Cheval citoyen » où des chevaux peureux et agressifs seraient inutilisables. C'est pourquoi les éleveurs doivent tenir compte du tempérament de leurs chevaux dès aujourd'hui (Jez *et al.*, 2013). Si le « cheval compagnon » peut être lui aussi n'importe quel animal doux, le scénario « cheval des élites » nécessitera des chevaux à bonnes performances, actifs, sans doute peu utilisable par des débutants.

Ainsi dans un contexte international où ces avancées sont déjà étudiées, l'amélioration génétique de la performance sportive doit être prise en compte mais le tempérament ou certaines pathologies, particulièrement intéressants pour l'élevage et la relation homme-cheval ne doivent pas être oubliés. Ainsi les perspectives d'avenir du Selle Français sont différentes selon les scénarii envisagés mais il semblerait que son usage en tant que cheval de sport puisse perdurer dans les années à venir.

B. LE SELLE FRANÇAIS : VERS UNE DESTINÉE DE CHEVAL DE SPORT

À l'heure actuelle, l'équitation est partagée en deux catégories de pratiquants : une équitation de loisirs et une équitation sportive, davantage tournée vers une clientèle qui est capable d'investir pour avoir un cheval dressé, et directement apte à aller en concours où il n'y a plus qu'à « trouver les boutons » et « piloter ».

1. Coût actuel d'un cheval de sport

Une étude réalisée par François ROEMER publiée par la chambre syndicale du commerce des chevaux de France donne les côtes « ARGUS » des chevaux en France toutes races confondues dans les trois disciplines majeures : saut d'obstacles, dressage, complet. Les documents détaillés sont situés en annexe 17, et le tableau 25 donne l'étendue des fourchettes de prix par discipline, en distinguant globalement les épreuves pour amateurs et professionnels.

Tableau 25 : Côtes « argus » des chevaux en France selon les disciplines équestres
(Roemer, 2013)

Disciplines	Côtes des chevaux selon leur discipline
Obstacle amateur	4 000 - 20 000 euros
Obstacle professionnel	A partir de 40 000 euros
Dressage amateur	4 000 - 30 000 euros
Dressage professionnel	A partir de 20 000 euros
Complet amateur	4 000 - 20 000 euros
Complet professionnel	A partir de 20 000 euros

Les prix ont été établis grâce aux réponses des différents acteurs de la filière équine : marchands, cavaliers et éleveurs. Ils sont variables suivant l'état clinique de l'animal, son âge et son statut ostéo-articulaire. Ils sont indiqués en TTC et comprennent d'éventuelles commissions et frais de vente.

Selon le niveau du cavalier et son ambition, une large gamme de prix s'offre à celui qui veut concourir en CSO. Dans l'optique d'un premier cheval et en envisageant une évolution dans les années à venir du couple cheval-cavalier il faut un budget minimum de 10 000 euros. En dressage le budget initial à l'achat peut être un peu plus élevé. En complet, on considère que pour 7 500 euros on peut avoir un bon premier cheval de concours permettant une bonne progression. Pour les chevaux performants à haut niveau il n'y a pas de plafond limite. En saut d'obstacles, le hongre le plus cher a été vendu près de 14 millions d'euros pour le Qatar et pour le dressage, un étalon a été

vendu en Allemagne pour plus de 10 millions d'euros (Grand prix, 2013).

2. Vers un commerce de chevaux d'élite

L'objectif visé par certains éleveurs est de produire des chevaux d'élite vendus très chers qui couvriront et rembourseront les frais d'élevage.

On entend par chevaux d'élite, des chevaux présentant de la force (pour sauter de grosses barres), de la rapidité, de la flexibilité avec une bonne bouche ainsi qu'un bon équilibre. Ils doivent être modernes et beaux. En effet, le critère beauté intervient dans le choix du cheval autant pour les amateurs qui apprécient d'être détenteur d'une belle monture que pour les professionnels car il est beaucoup plus aisé de commercialiser et de revendre un joli cheval qu'un cheval plus commun (Bougie, 2000). Beaucoup de Selle Français pure souche figurent dans le haut niveau et le croisement SF x SF permet d'obtenir des chevaux d'élite, tout comme certains croisements mélangeant SF et sang étranger. Les principaux avantages et inconvénients de ces croisements sont représentés dans le tableau 26.

Tableau 26 : Comparaison des aspects positifs et négatifs entre les croisements Selle Français (SF) x Selle Français (SF) et Selle Français (SF) x sang étranger

	SF x SF	SF x sang étranger
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Courageux - Respectueux - Sens inné de la barre 	<ul style="list-style-type: none"> - Bon équilibre - Bonne bouche - Beau cheval - Apport de force - Nouveau sang
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> - Dos un peu long, encolure courte, allures restreintes, manque d'amplitude - Manque d'équilibre d'où bouche difficile - Plus délicat pour les amateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Chevaux qui regardent (sur l'œil) - Besoin de plus de travail, répétition des exercices - Perte du patrimoine

Les purs Selle Français ont un sens inné de l'obstacle, ils sont souvent très respectueux, courageux et francs. Cependant leur modèle n'est pas toujours harmonieux : leur équilibre est souvent déplacé vers l'avant. On essaie alors de les rééquilibrer par l'intermédiaire du mors et cela peut donner une mauvaise bouche. Les Selle Français ont une encolure assez courte, une épaule plutôt droite, un dos assez long et cela se répercute dans le manque d'amplitude et les allures plus restreintes. Leur équilibre est jugé moins bon. Leur mental leur permet de pallier ces défauts et leur respect leur permet de combler le manque de force qui peut subsister (Bougie, 2000).

En apportant du sang étranger on améliore l'équilibre du cheval, on lui apporte davantage de force. Les chevaux croisés sont souvent de beaux chevaux bien proportionnés. Les chevaux étrangers sont souvent assez regardants et sensibles ce qui fait qu'ils manquent parfois de courage et d'audace sur les obstacles. Ils ont besoin de travailler énormément et de répéter des séries d'exercices pour que cela devienne routinier, il faut davantage les cadrer et les mettre « dans un moule ». Le croisement peut ainsi être bénéfique mais créer une perte du patrimoine du cheval Selle Français.

3. Coût de production de chevaux de sport Selle Français

a) Notion de coût de production et de prix de revient

Le coût de production est le cumul des charges mises en œuvre pour produire un bien. Il s'agit des charges réelles de l'exploitation comprenant les amortissements et les frais financiers.

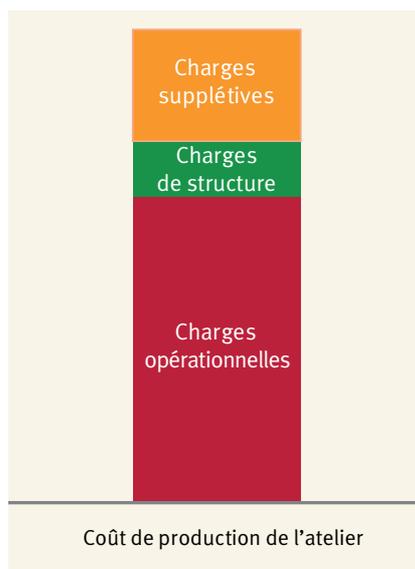
Trois catégories de charges sont prises en compte: les charges de structure, les charges opérationnelles, les charges supplétives (figure 25).

Les charges de structure sont des charges fixes qui ne dépendent pas du niveau de production.

Les charges opérationnelles sont les charges directement liées au niveau de production (aliments, frais vétérinaires, frais d'élevage...).

Les charges supplétives regroupent les facteurs de production tels que la main-d'œuvre non salariée, les capitaux propres engagés...

Figure 25 : Représentation des 3 types de charges prises en compte dans le calcul du coût de production de l'atelier (**Mangot, 2010**)



Lorsque le prix de vente de l'animal dépasse le coût de production, l'éleveur peut percevoir un bénéfice. Le fait d'analyser le coût de production permet alors de contrôler et d'ajuster les charges pour obtenir le maximum de bénéfice.

Le prix de revient correspond au prix de vente minimal. Une fois l'évaluation du coût de production réalisée l'on envisage le prix de revient nécessaire pour couvrir les charges de production initiales sur l'animal. Les chevaux peuvent rapporter des produits annexes (gains de concours, ventes de saillies, commissions sur des ventes, prestations de services) qui font parti des produits affectés et qui viennent en déduction des charges (Mangot, 2010).

b) Les sous-ateliers de la filière équine

La carrière d'un cheval est subdivisée en plusieurs étapes : la partie reproduction, la partie élevage et la partie valorisation.

La partie reproduction comprend les étalons, juments, poulains non sevrés. L'éleveur possède une poulinière de bonne origine et décide de faire un accouplement : il choisit sa saillie de façon à optimiser la génétique du poulain, et les frais sont alors pris en compte dans l'atelier reproduction. On considère de manière globale que l'insémination artificielle ainsi que les frais de mise en place représentent un coût moyen de 1 000 euros par jument, que l'année de gestation ainsi que les trois premières années du poulain, le couple est au pré.

L'élevage intègre les poulains depuis leur sevrage jusqu'à leurs 3 ans. Les charges ici calculées déterminent les coûts de production des 2 ans et des 3 ans.

La valorisation regroupe l'ensemble des chevaux au travail chez l'éleveur ou à l'extérieur. Ce sont généralement des chevaux de 4 ans et plus, qu'il faut former.

c) Les années de valorisation

Une fois les 3 ans révolus du cheval, beaucoup d'éleveurs ou de propriétaires optent pour mettre leur animal en pension de valorisation. Le cheval est au box, il a plusieurs repas par jour et une prise en charge complète est effectuée puisqu'il est soigné, travaillé tous les jours et sorti en compétition. Les frais de maréchalerie, vétérinaires et de compétition sont à la charge du propriétaire. Ce type de prestation se négocie à des tarifs très différents selon les régions de France (References, 2011).

(1) Année des 4 ans

L'année des 4 ans est particulière car il y a encore quelques années on débourrait, travaillait et sortait davantage les chevaux en concours qu'aujourd'hui. Actuellement on les débourre et on les travaille seulement quelques mois, puis on les remet au pré pour qu'ils optimisent leur croissance et qu'ils coûtent le moins cher possible à l'éleveur. Généralement ils intègrent leur écurie de travail à la fin de l'année de leurs 3 ans au cours du mois de novembre. À partir du mois de mars ils participent à plusieurs formations d'entraînement. Ils regagnent ensuite leur pré dès le mois de mai. Cela dépend des élevages ; pour la race Selle Français, l'année des 4 ans correspond à leur première année de formation, il ne faut donc pas les accabler de travail. Celui-ci doit se faire progressivement. Très peu d'entre eux ont fini de grandir si bien que le retour au pré après les quelques mois de travail, leur permet de terminer leur croissance et de se développer davantage.

Les frais d'engagement en compétition, de pension, de travail coûtent cher et c'est une année où très peu de chevaux seront vendus car à la fin de leurs 4 ans les chevaux sont encore très jeunes, il leur faut acquérir de l'expérience, du métier pour convenir à des amateurs. On peut évaluer leur potentiel, mais beaucoup ont besoin de temps et d'expérience pour montrer de quoi ils sont capables; si bien que s'ils présentent un bon potentiel il est préférable de les garder et de les commercialiser à 5 ans ou 6 ans.

L'année des 4 ans fait souvent intervenir des frais de maréchalerie avec au minimum un parage, des frais de transports, de dentisterie et de vétérinaire.

En admettant que le cheval soit débourré et mis en pension 2 mois chez un cavalier professionnel cela revient à un coût de 2 000 euros au minimum.

(2) Année des 5 et 6 ans

Les années des 5 ans et 6 ans sont charnières. Il faut être consciencieux dans le travail, demander des efforts aux chevaux sans trop les contraindre, faire de courtes séances quotidiennes. Il faut les faire évoluer tout en déterminant ceux qui auront le maximum de potentiel.

Tableau 27 : Fourchettes des tarifs (TTC) pension valorisation et frais extérieurs par cheval pour une durée d'un mois ou 18 mois **(References, 2011)**

Cheval de 5 ans ou 6 ans	Pour 1 mois	Pour 18 mois
Pension valorisation	500 - 1 000 euros	9 000 - 18 000 euros
Frais transport / maréchal / vétérinaire	100 - 200 euros	1 800 - 3 600 euros

Le prix des pensions travail varie en fonction des régions de France et du niveau des cavaliers professionnels qui y travaillent. On peut trouver des pensions qui avoisinent les 450 euros par mois et aller jusqu'à 1 000 euros par mois dans certaines écuries. Une moyenne de 500 euros par mois de pension travail est généralement considérée. Ainsi sur 18 mois on peut atteindre une somme proche des 18 000 euros.

Il faut ajouter à cela les frais vétérinaires et de maréchalerie ainsi que les frais d'engagement de concours et de transport mais qui peuvent être remboursés par les gains du cheval en compétition. Les frais médicaux d'urgence ou d'hospitalisation ne sont ici pas pris en compte.

Ainsi, un cheval vendu à 6 ans doit au minimum dépasser les 20 000 euros pour que l'éleveur puisse gagner de l'argent. En dessous de 20 000 euros, l'éleveur est alors perdant. Il s'agit d'un réel investissement pour l'éleveur qui depuis la saillie n'a absolument rien perçu et qui doit espérer n'avoir aucun souci majeur médical au cours de la croissance de son poulain ainsi qu'à l'entraînement. Pour produire des chevaux d'élite, il faut au minimum produire des chevaux gagnants de 135 cm dont le coût se rapproche des 30 000 euros.

d) Variabilité des coûts de production

Les coûts de production sont très variables d'un élevage à un autre. Certains élevages sont dits spécialisés lorsqu'ils se concentrent majoritairement sur une production de chevaux alors que d'autres sont dits diversifiés c'est-à-dire qu'ils sont principalement producteurs de lait ou éleveurs de vaches allaitantes (Lemière, 2013).

(1) Variabilité des coûts de production selon les systèmes

Les coûts de production des éleveurs équins spécialisés sont beaucoup plus élevés que ceux des éleveurs diversifiés. Une année d'élevage coûte 2,5 fois plus cher à un éleveur spécialisé (4 524 € en moyenne) qu'à un éleveur diversifié (1 951 €).

Chez les éleveurs spécialisés, les frais de reproduction, d'élevage et de valorisation sont plus importants.

En effet, concernant les frais de reproduction, ceux-ci sont souvent plus élevés. Ils accordent une part très importante à la génétique. Les éleveurs spécialisés choisissent des étalons qui leur plaisent, même s'ils sont distribués loin de chez eux et que le nombre de paillettes est délivré en faible quantité. Souvent plus chers, les éleveurs spécialisés n'hésitent pas à se diriger vers des techniques plus coûteuses comme le transfert d'embryon. Des frais supplémentaires sont ainsi occasionnés, mais génèrent en même temps des produits de qualité supérieure.

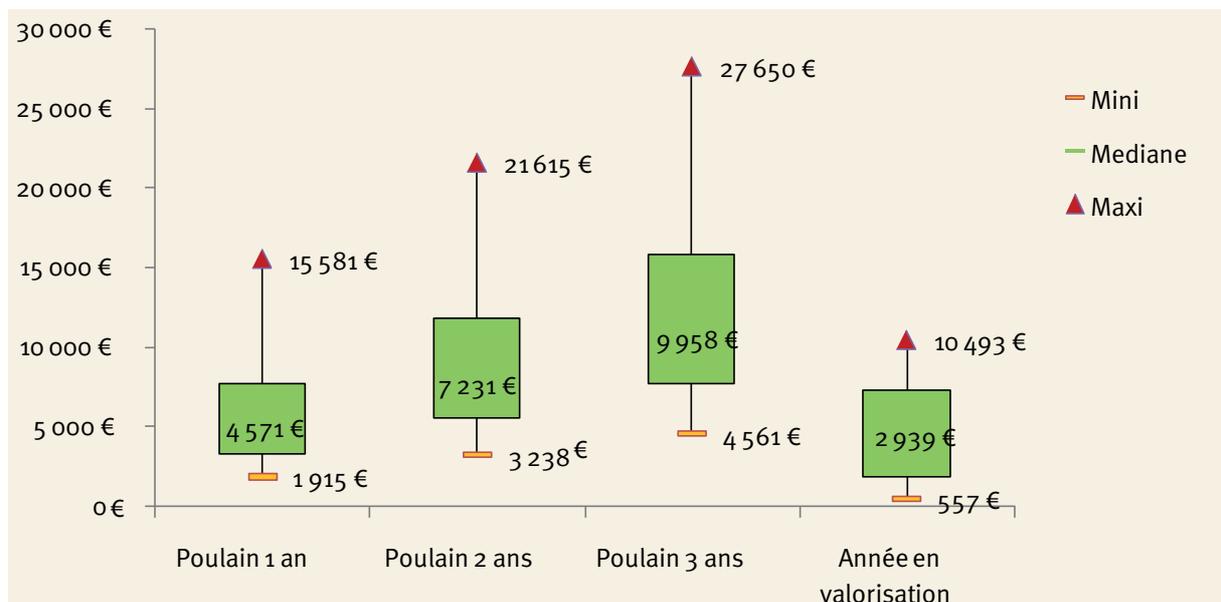
Pour ce qui concerne les frais d'élevage, les éleveurs spécialisés ne produisent que très peu de fourrages et de matières premières si bien qu'ils doivent acheter leurs aliments, leur paille à l'extérieur en faisant appel à des sociétés spécialisées.

Enfin pour ce qui est des frais de valorisation, les éleveurs spécialisés font plus appel aux vétérinaires et maréchaux, ils engagent davantage les chevaux en compétition et les frais deviennent plus rapidement élevés. Ils mettent leurs chevaux en pension travail alors que les éleveurs diversifiés tentent de valoriser eux-mêmes leurs équidés la plupart du temps (Lemière, 2013).

(2) Disparité des prix de vente tout système confondu

Il existe une réelle variabilité du prix de vente d'un poulain au sein d'un même système. Le prix d'un poulain sevré s'échelonne dans une fourchette de l'ordre de 2 000 à 15 000 euros et pour un poulain de 3 ans cela s'échelonne de 4 500 à 28 000 euros. La figure 26 permet de voir l'étendue des prix des poulains de 1 an jusqu'à leur année de valorisation, tout système confondu.

Figure 26 : Dispersion des prix de vente des chevaux en fonction de l'âge à la vente (References, 2011)



(3) Rentabilité et bénéfices pour l'éleveur

Pour que l'éleveur puisse tirer profit de sa production, celui-ci va devoir fixer un prix de vente pour son poulain, et choisir de le vendre au moment qui lui semble le plus judicieux : le plus tôt possible lorsqu'il est encore sous la mère pour avoir un minimum de frais à déboursier, ou une fois qu'il aura prouvé ses qualités grâce à ses performances sportives, ce qui fera alors grimper le prix de vente.

Pour les éleveurs spécialisés comme pour les diversifiés, la majorité des ventes ne permet pas de couvrir les charges engagées pour produire le cheval. Jusqu'à 4 ans, les coûts de production sont en adéquation avec les prix de vente moyens. Les éleveurs diversifiés produisent des chevaux peu coûteux et pour les éleveurs spécialisés, les produits annexes issus de l'étalonnage viennent diminuer les prix de revient.

Au-delà de 4 ans, peu de chevaux sont vendus au-delà du prix de revient. Les gains rapportés par le cheval grâce à ses performances ne compensent pas le coût d'une année de valorisation supplémentaire. Les chevaux de plus de 4 ans se vendent plus cher chez les éleveurs spécialisés, qui les valorisent chez des cavaliers. En raison de la conjoncture économique et du potentiel des chevaux on observe une chute des prix sur les ventes à 5 ans. À partir de 6 ans, en dehors de quelques exceptions, les prix de vente ont tendance à diminuer.

(a) Élevages diversifiés

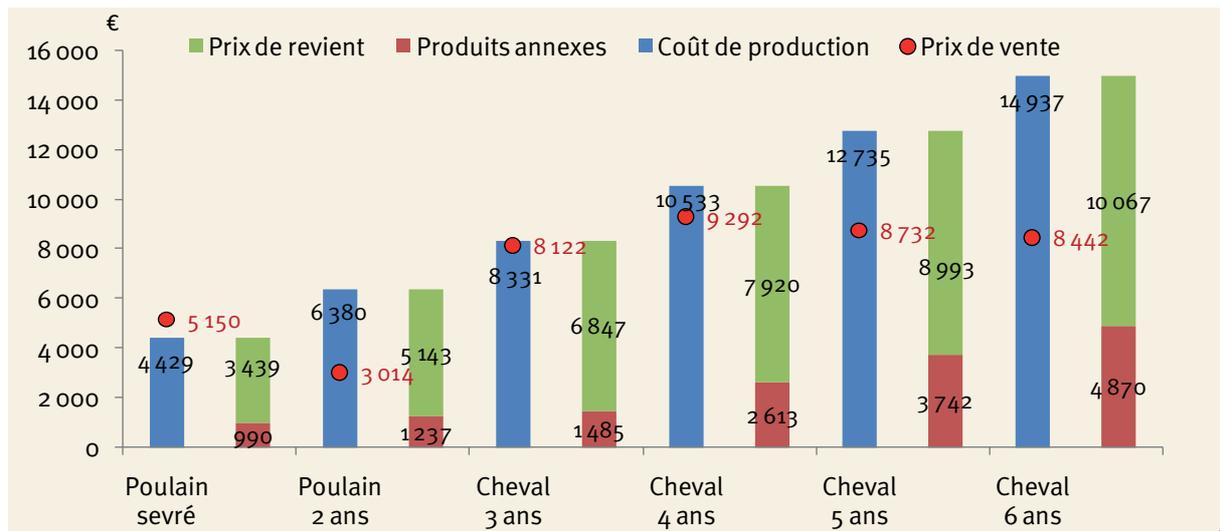
Selon les systèmes d'élevage les éleveurs adoptent des politiques de gestion différentes.

Les éleveurs diversifiés ont une production moins coûteuse (prix des saillies moins cher, mode de saillie réfléchi, plus d'espacement entre les suivis échographiques) mais vendent leurs chevaux moins cher que les éleveurs spécialisés.

Ils vendent leurs produits au-dessus de leur prix de revient, tant que le cheval a moins de 6 ans, grâce notamment à leur autonomie alimentaire, leurs pâtures...

La figure 27 permet de se rendre compte à partir de quel âge le cheval de sport devient rentable ou non.

Figure 27 : Représentation des coûts de production, des produits annexes, des prix de revient ainsi que des prix de vente au sein des élevages diversifiés au cours des 6 premières années de vie du cheval de sport (Lemière, 2013)



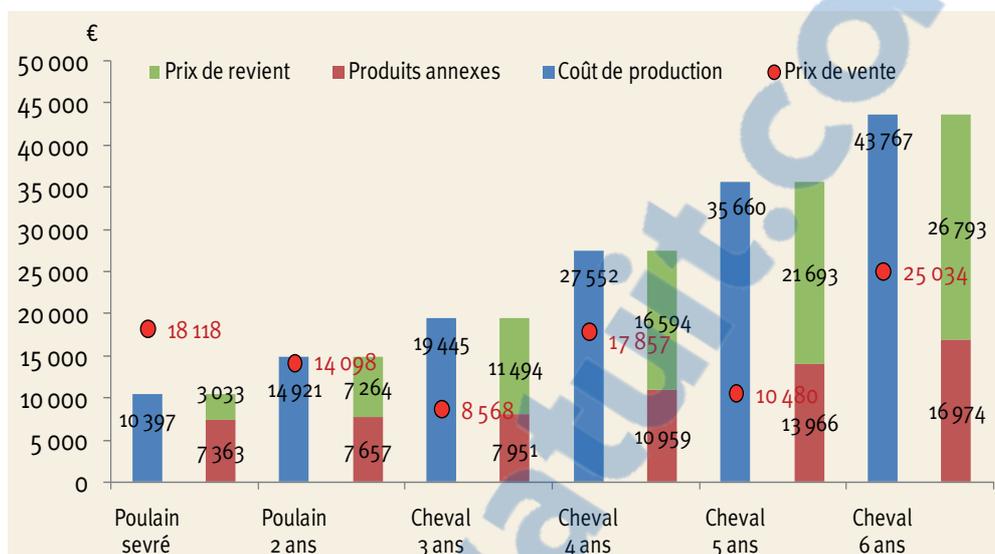
Les poulains sevrés, les chevaux de 3 ans et ceux de 4 ans ont des prix de vente supérieurs aux prix de revient, c'est pourquoi les éleveurs diversifiés ont intérêt si l'opportunité se présente à vendre leur animal à ce moment là. À partir des 5 ans du cheval, l'éleveur diversifié aura plus de mal à obtenir un prix de vente supérieur au prix de revient. À 6 ans, 64 % des chevaux sont vendus en deçà de leur prix de revient.

Les ventes atteignant des montants exceptionnels sont exclues de l'échantillon présenté, puisqu'elles auraient un impact trop fort sur les prix moyens.

(b) *Élevages spécialisés*

Le prix de vente des chevaux de sport au sein des élevages spécialisés, est plus élevé comparativement aux élevages diversifiés, mais les coûts de production sont eux aussi plus importants (figure 28). En effet, cela s'explique par le fait qu'en élevage spécialisé les saillies choisies sont plus chères car on se dirige vers une génétique de performance, les semences des étalons désirés peuvent provenir de l'étranger, auquel cas des frais de transport sont à rajouter à la charge des éleveurs ; le mode de reproduction choisi est régulièrement l'insémination artificielle faisant intervenir de la semence congelée, le nombre de paillettes distribuées est très variable selon les étalons, si bien qu'il peut falloir plusieurs cycles pour féconder une jument et cela influe rapidement sur les coûts de production. De plus les éleveurs spécialisés ont plus facilement recour au transfert d'embryons, aux nouvelles techniques d'induction de poulinage, de surveillance de mises-bas et cela génère de nombreux frais.

Figure 28 : Représentation des coûts de production, des produits annexes, des prix de revient ainsi que des prix de vente au sein des élevages spécialisés au cours des 6 premières années de vie du cheval de sport (Lemière, 2013)



Les poulains sevrés, ceux de 2 ans et les chevaux de 4 ans sont ceux qui sont les plus rentables dans ces élevages. Dans ces catégories d'âge, le prix de vente est supérieur au prix de revient. Le prix de vente élevé du poulain sevré peut s'expliquer par sa génétique incluant ses origines, les performances de ses collatéraux, ou par son modèle et ses allures. Les poulains vendus au sevrage dans les élevages spécialisés ou diversifiés, restent les plus rentables et permettent d'avoir un maximum de profit.

Une étude sur les coûts d'élevage en Europe parue en 2014 (tableau 28) permet de se rendre compte de la place qu'occupe la France et de la différence de coûts d'une année sur l'autre et entre chaque pays.

Tableau 28 : Bilan du coût prévisionnel d'un cheval de sport depuis l'atelier reproduction jusqu'à ses 3 ans dans les principaux pays d'élevage européens (Berk, 2014)

Pays	Suède	Danemark	Allemagne	Hollande	Belgique	France
Année conception	4 601 €	2 615 €	3 203 €	3 438 €	3 198 €	2 713 €
Foal sous la mère	1 700 €	1 301 €	1 835 €	1 890 €	1 694 €	1 575 €
Yearling	2 500 €	1 331 €	1 855 €	1 874 €	1 525 €	1 545 €
2 ^{ième} année	2 700 €	1 581 €	2 095 €	1 904 €	1 525 €	1 595 €
3 ^{ième} année	6 401 €	5 469 €	4 655 €	5 039 €	4 265 €	5 614 €
Total	17 902 €	12 297 €	13 643 €	14 145 €	12 207 €	13 042 €

L'année de conception englobe les frais de saillie, le suivi ovarien, la pension de la jument au haras ainsi que les frais de naissance du poulain.

À la fin de ses 3 ans, le budget moyen depuis la conception jusqu'à l'entretien du cheval de sport, s'élève aux environs de 13 000 euros en France.

Pour que l'éleveur puisse rentabiliser son investissement de départ, il devra vendre son cheval à un prix avoisinant, au minimum, les 13 000 euros.

Toutefois, ce coût prévisionnel est l'un des plus faibles comparativement aux autres pays. La France fait partie avec le Danemark des 2 pays présentant les coûts de production les plus faibles, depuis l'année de conception jusqu'à l'année des 2 ans du cheval. À partir de la 3^{ième} année, les chevaux commencent à être formés, ils sont pris en main et certains vont être débourrés; d'autres participent aux concours d'élevage des 3 ans, ou sont placés chez des cavaliers et de ce fait le coût de production devient plus élevé.

Cette 3^{ième} année est la dernière année d'élevage. Elle représente un coût moyen de 5000 euros. La France, malgré les grandes surfaces d'herbages et les conditions climatiques optimales fait partie des pays les plus coûteux lors de cette dernière année, et cela s'explique par les tarifs élevés des professionnels (Berk, 2014).

C. DEVENIR DU SELLE FRANÇAIS FACE AUX CONTRAINTES ÉCONOMIQUES

Le contexte actuel n'est pas favorable à la filière équine. L'état a longtemps soutenu cette filière, indispensable à ses débuts à l'armée puis à l'agriculture. La filière équine est maintenant avant tout consacrée à une activité de loisir destinée à des particuliers : elle doit s'autofinancer et l'état se désengage de nombre d'activités liées au cheval. De plus, l'harmonisation des lois Européennes impose la taxation des clubs hippiques qui disposaient d'un statut particulier en France jusqu'à fin 2013.

Ces facteurs perturbent le marché des chevaux et plus particulièrement celui des chevaux de Selle Français.

1. Fermeture des stations de monte et des Haras Nationaux

La disparition des Haras Nationaux a été programmée dans la réforme générale des politiques publiques en 2007. Elle entraîne une diminution de l'offre d'étalons pouvant exercer la monte publique, et diminue les contacts entre éleveurs et circuits de vulgarisation des techniques. D'autres voies seront donc à renforcer.

a) Historique des Haras Nationaux

Pour comprendre l'importance des Haras Nationaux dans le maintien et le développement des chevaux Selle Français nous allons à présent nous intéresser à leur histoire.

(1) Haras Royaux

Pour subvenir aux besoins de son armée au XVII^{ème} siècle, Louis XIV charge Colbert de créer des haras, et de mettre en place un étalonnage public. L'arrêt du Conseil du Roi du 17 octobre 1665, crée l'administration des Haras Nationaux.

En 1717, le règlement des haras explicite la mission des haras royaux, centrée sur l'amélioration de chaque race régionale et l'utilisation des reproducteurs.

Mais, lors de la révolution, au nom de la liberté individuelle, le décret du 29 janvier 1790 supprime les Haras et toute la réglementation en vigueur concernant l'élevage du cheval (Bougie, 2000).

(2) Haras Impériaux

Le 4 juillet 1806, Napoléon signe un décret impérial permettant de reconstituer une administration des haras, dépendante du ministère de l'Intérieur, et ainsi d'acquérir des chevaux pour son armée. Trente dépôts d'étalons sont créés, six Haras accueillent juments et poulains. Les Haras Impériaux ont alors pour rôle de mettre à disposition des étalons pour les particuliers, afin de pour permettre le maintien des races, et de venir pour venir en aide aux éleveurs (Haras nationaux, 2011).

(3) Haras Nationaux

En 1874, la loi Bocher est votée. Elle redéfinit l'administration, les haras, les dépôts et les stations de monte. Cette loi permet de fixer le nombre d'étalons nationaux et de renforcer les régiments de cavalerie (Bideault, 2000). Ce sont les officiers des Haras qui dirigent les dépôts d'étalons, et la répartition des Haras sur le territoire français, sous forme de circonscriptions. Le Journal Officiel du 4 juillet 1999 publie le décret transformant le service des Haras Nationaux, en un établissement public à caractère administratif (EPA) « les Haras Nationaux » (Fournier, 2011). Ainsi l'une des plus vieilles institutions de l'état est remise à jour et modifiée. L'établissement public administratif « les Haras Nationaux » est créé, de nouveaux objectifs sont définis, dont celui de promouvoir la filière équine en créant cohésion, valeur économique et culturelle (Bougie, 2000).

b) Evolution vers un nouvel établissement français

Les Haras Nationaux sont prestataires de service auprès des éleveurs et des organisations socio-professionnelles.

Le 1^{er} février 2010, un nouvel établissement français public est créé. Il s'agit de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE), qui provient du regroupement des Haras Nationaux et de l'Ecole nationale d'équitation de Saumur. L'IFCE exerce ses actions pour le compte des professionnels, des collectivités territoriales, et pour l'État. Cet institut a pour missions de promouvoir l'élevage des équidés et les activités liées au cheval, et également de favoriser le rayonnement de l'équitation (Moreigne, 2014) ; mais il n'assurera plus la monte publique, qui est transférée progressivement vers le secteur privé. L'IFCE est placé sous la double tutelle des ministères des sports et de l'agriculture (Fournier, 2011).

c) Perte progressive du patrimoine français

(1) Disparition des étalons des Haras Nationaux

En 1990, le service des Haras des courses et de l'équitation achète aux éleveurs français 250 chevaux de 3 ans (prix moyen 3 300 euros) et poneys, mis à disposition pour les clubs. Les étalons des Haras représentent alors 62 % de l'ensemble des étalons Selle Français et Anglo-Arabs (Fournier, 2011).

En 1994, 274 étalons Selle Français sont mis à disposition pour la monte.

En 2003, la première réforme conséquente a lieu. Cinquante cinq étalons de sang sont réformés des Haras et sont, soit placés en retraite, soit vendus à des privés.

En 2004, 660 000 euros sont tout de même consacrés par les Haras Nationaux, à l'achat, en France, de jeunes chevaux de remonte et destinés aux Haras, à l'ENE et aux centres équestres ; et quelques étalons de propriétaires privés sont loués par les Haras, afin que les éleveurs puissent profiter plus facilement de l'étalon grâce à la distribution, aux services mis en place et aux prix attractifs qu'offrent les Haras.

En 2006, le nombre d'étalons loués par les Haras augmente et passe à 11, toutefois ils sont de moins en moins nombreux dans les dépôts et désormais les Haras n'achètent plus de chevaux d'instruction.

L'année 2007 est marquée par la première vente d'étalons des Haras Nationaux, aux Bréviaires. Les étalons ne sont plus suffisamment demandés et les Haras indiquent clairement leur envie de se séparer des étalons nationaux.

En 2010, les étalons des Haras Nationaux ne représentent plus que 20 % de la part des étalons Selle Français et Anglo-Arabs (Fournier, 2011). De plus, le prix des saillies des étalons des Haras Nationaux a augmenté sous la pression des éleveurs privés, accusant les Haras de concurrence déloyale (Dubos, 2011).

Avant la fin de l'année 2014, les 400 étalons des Haras Nationaux devront être vendus. Le conseil d'administration de France Haras a acté la vente des étalons performers encore propriété de l'Etat, en mars 2014, et un appel d'offre a été lancé pour organiser une vente aux enchères en avril 2014. Les étalons de sport Selle Français « Mylord Carthago » et « Paddock du Plessis » respectivement indicés 178 et 165 en 2012 sont mis en vente au moment même où la France s'apprête à recevoir les Jeux Equestres Mondiaux, auxquels ils pourraient participer (Moreigne, 2014).

(2) Réduction du nombre de centres techniques

La réduction du nombre de centres techniques (centres agréés pour la réalisation de la monte publique) prévue par le contrat d'objectifs des Haras se poursuit : ils ne sont plus que 85 en 2009. Les Haras ferment, comme celui de Strasbourg en 2006 (Fournier, 2011) ou celui d'Annecy qui a été acquis pour 7,4 millions d'euros par le conseil municipal d'Annecy, en octobre 2013 (Site officiel de la ville d'Annecy, 2014). Seules 2 structures sont conservées : le Haras du Pin qui assurera la formation professionnelle, et le Haras de Pompadour qui gère le Système d'Identification Répertoire des Equidés (SIRE) mais elles n'ont plus vocation à assurer la monte publique.

La fermeture des Haras a eu lieu dans une indifférence quasi générale, et met en danger nombre de races françaises, notamment les races de chevaux de trait. Mais elle a une incidence aussi sur la reproduction des chevaux de race de Selle Français comme nous l'avons vu dans le paragraphe 3 : Reproduction chez le Selle Français, effectif d'étalons et des juments saillies. Le nombre d'étalons en activité, le nombre de juments saillies, et le nombre de naissances diminuent depuis 2010, ce qui peut être relié directement à la disparition des Haras Nationaux. Néanmoins, la filière se réorganise et il est possible que cette baisse se stabilise dans l'avenir, et même d'envisager que les effectifs remontent.

2. Hausse de la TVA au 1^{er} janvier 2014

Le 8 mars 2012, une décision de la cour de justice de l'Union Européenne a été prise, et celle-ci oblige la France à se plier à la réglementation européenne au 1^{er} janvier 2014, elle, qui était encore le seul pays à appliquer la TVA à taux réduit aux clubs hippiques, considérés comme des exploitations agricoles (Vaillant, 2013).

La loi des Finances rectificative parue le 31 décembre 2012, met fin aux 7 % de TVA pour l'ensemble des opérations relatives aux équidés (une fois qu'ils sont sortis du cycle de production), et la remplace par une TVA à 19,60 % avec un délai d'application supplémentaire accordé aux centres équestres (Pignolet, 2013).

Selon l'Union Européenne, la TVA à taux réduit n'est applicable que pour les chevaux destinés à être consommés, alors qu'en France, les activités de la filière équine entrant dans le cadre des produits et services pouvaient bénéficier d'une TVA à taux réduit.

La TVA appliquée au 1^{er} janvier 2014 (annexe 18) passant de 7 % (taux intermédiaire) à 19,6 % (taux normal) risque de faire disparaître 30 % des clubs, soit 2 000 centres équestres (Fédération française d'équitation, 2014). Une étude menée par la Fédération Française d'Equitation (FFE) a révélé qu'un centre équestre a un chiffre d'affaire moyen de 150 000 euros et réalise une marge nette de 7,5 %. Ainsi, avec l'augmentation de TVA prévue, la marge est censée disparaître, à moins de répercuter la hausse sur les prix offerts aux cavaliers (Vaillant, 2013).

En raison de la crise économique persistante, le pouvoir d'achat des classes moyennes s'est dégradé. De plus, l'augmentation des matières premières agricoles augmente les coûts d'alimentation des chevaux.

L'équitation est la 3^{ème} fédération sportive française et la 1^{ère} fédération féminine, comptant 1,5 millions de pratiquants et plus de 700 000 licenciés. Les classes moyennes et populaires pourraient se diriger vers des activités de moindre coût et des loisirs plus abordables, ce qui aurait des conséquences néfastes pour la filière, voire désastreuses. (Ffe, 2013). De ce fait, cela sélectionne une clientèle plus aisée et exigeante et les centres équestres vont certainement se spécialiser vers des centres élitistes. Pour satisfaire cette clientèle, les éleveurs de Selle Français renforcent leur spécialisation et tentent de produire des chevaux de sport d'élite, sélectionnés plus jeunes sur leur potentiel sportif. Les « petits éleveurs » qui ne peuvent suivre à cause du prix des saillies, de mise en place et des autres frais d'élevage, tendent à disparaître. Les poulinières Selle Français ne sont alors plus saillies et c'est une diminution des naissances qui s'en suit, un creux qui dans 4 à 5 ans se ressentira en élevage, et où les poulains se verront alors plus rares. Toutefois, une meilleure maîtrise technique et économique pourrait permettre à l'élevage français de s'imposer sur le marché international.

3. Disparition des encouragements financiers aux éleveurs

En 2011, une baisse de 26 % des aides à la filière cheval a été observée. En effet, depuis plusieurs années, les aides directes aux éleveurs équins ont nettement diminué avec une suppression de la prime aux naisseurs (PAN) en 2009 (tableau 29). Au départ le montant de cette prime était de 10 % des gains obtenus en compétition. Cependant, la totalité des primes directes versées aux éleveurs n'a cessé de diminuer et les encouragements financiers sont en très forte baisse (Dubos, 2011).

**Tableau 29 : État des encouragements aux éleveurs en euros entre 1990 et 2009
(Dubos, 2011)**

	1990	1993	2003	2008	2009
Prime aux naisseurs (PAN)	1 500 000	1 173 000	1 161 000	595 000	0
Prime modèle	1 316 000	1 349 000	1 164 000	814 000	761 000
Prime d'aptitude à la compétition équestre (PACE)	914 000	915 000	923 000	823 000	832 000
Total	3 730 000	3 437 000	3 248 000	2 232 000	1 593 000

Cette diminution des soutiens à l'élevage, accompagnée de l'augmentation des prix des saillies, entraînent une baisse du nombre d'éleveurs. En 20 ans, 28 % d'éleveurs de Selle Français et d'Anglo-Arabs ont été contraints d'arrêter leur activité, ou de se rediriger vers le milieu des courses, secteur où les aides sont davantage présentes (Dubos, 2011).

4. La concurrence des autres races et stud-books

Le sang étranger afflue en France, par l'arrivée d'étalons stationnant dans les haras, et par la présence d'élevages, cultivant le mélange des races dont les produits sont enregistrés au stud-book Selle Français ou dans d'autres stud-books tels que le stud-book Zangersheide (Z).

a) Présentation des races utilisées en France

(1) Les races allemandes

(a) Le Trakehner

Race de cheval de selle la plus ancienne d'Allemagne, ses origines remontent au XVIII^{ème} siècle (Velsen, 1981). C'est un cheval de sport, dans le sang, avec beaucoup de chic, et qui s'accomplit aussi bien en dressage qu'en saut d'obstacles. Il est utilisé en croisement pour améliorer d'autres races, c'est notamment le cas avec les Pur-Sang anglais, qui donnent alors de très bons chevaux de complet. Reconnue par les Haras Nationaux en 1993 comme race étrangère, le Trakehner offre une base stable de reproducteur en activité sur toute la France (Association française du trakehner, 2013). En 2008, 32 juments Selle Français étaient saillies par des étalons Trakehners, mais en 2013, seules 2 juments Selle Français ont été saillies par des étalons de cette race. Six étalons Trakehners restent néanmoins en activité dans les régions de Basse-Normandie, Pays de la Loire et Ile de France (Ifce-sire, 2014). Ils sont essentiellement destinés au croisement pour le dressage.

(b) *L'Hanovrien*

Race affectée par les lourdes pertes durant les guerres napoléoniennes, l'élevage est relancé en croisant l'Hanovrien avec des Pur-Sang ou des Mecklembourgeois (Glyn, 1971). Doté d'un bon mental, de dynamisme, d'allures élastiques, d'une bonne impulsion et plus léger que certaines races allemandes, il excelle en dressage, concours complet et saut d'obstacles. Son tempérament volontaire, coopératif et aimable en fait un cheval très disponible adapté et prisé par les cavaliers amateurs. Son caractère est notamment un des critères de sélection des reproducteurs hanovriens. Il est considéré comme améliorateur dans beaucoup de croisements, et a largement participé à la création du Westphalien. Le Hanovrien reste peu présent en France (Chauvin, 2013). En 2013 on dénombre près de 3 000 chevaux sur le territoire pour environ 200 poulinières (Ifce-sire, 2014). L'élevage français est très largement axé sur la discipline du dressage où un réel marché est possible.

En 2011, le stud-book de l'Hanovrien se classe 2^{ième} en dressage et saut d'obstacles et 5^{ième} en complet (Références, 2013a).

(c) *L'Oldenbourg*

L'Oldenbourg, de type demi-sang se distingue dans les sports équestres notamment en attelage, saut d'obstacles et dressage (Glyn, 1971). Imposant tout en restant léger, sa démarche est expressive et élastique avec beaucoup de suspension, et lui permet d'exceller dans la discipline du dressage, où son stud-book oscille entre la 4^{ième} et 5^{ième} place depuis 2010 (Wbfs, 2014).

(d) *Le Holsteiner*

Cheval de selle demi-sang d'origine allemande, le Holstein est caractérisé comme étant puissant, de taille moyenne avec une encolure large et bien attachée. Du sang étranger de Pur-Sang anglais, Trakehner, Selle français et Arabe a été introduit parcimonieusement (Glyn, 1971). L'influence du Selle Français « *Cor de la Bryère* » est prépondérante dans la prise de taille du cheval Holsteiner (Bougie, 2000).

2^{ième} meilleur stud-book en saut d'obstacles et 4^{ième} en concours complet en 2013, la race se distingue par ses aptitudes et ses allures amples et cadencées (Wbfs, 2014).

(2) *L'Anglo-Arabe*

L'Anglo-Arabe figure avec le Selle Français comme l'une des deux plus grandes races de chevaux de selle à sang chaud d'origine française. Avant le développement du Selle Français, l'Anglo-Arabe était considéré comme le cheval de sport français par excellence. Doté d'une grande rapidité au sol et d'un très fort coup de saut, il excelle en course hippique d'obstacles, et certains Anglo-Arabs se révèlent au haut niveau tel « *Nithard* », que l'on retrouve à la base de lignées de CSO (Desmeulles, 2010). Egalement apprécié pour ses qualités d'endurance, sa réactivité, sa légèreté et son étendue dans les allures, il devient recherché dès les années 70 pour le complet. Bien qu'améliorateur de race grâce à son apport de sang, cette race tend à être menacée et traverse une crise (Anaa,

2014). Le nombre de naissances ainsi que le nombre d'élevages ne cesse de diminuer depuis une quinzaine d'années (figure 29).

Figure 29 : Nombre de produits Anglo-Arabs immatriculés entre les années 2000 et 2012 (Anaa, 2014)

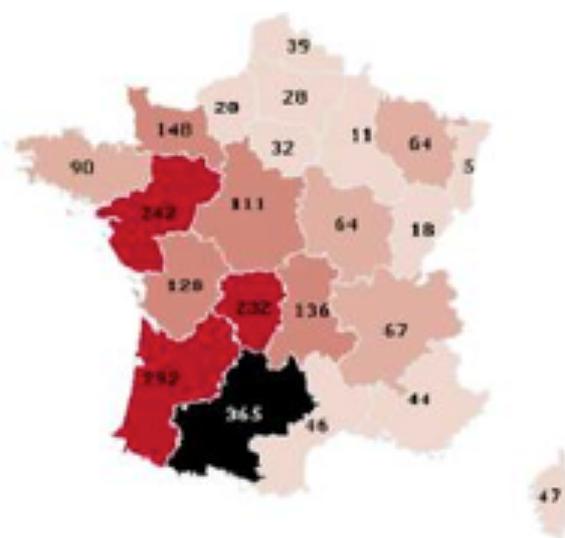


En 2012, 656 immatriculations ont été enregistrées ce qui représente 3,4 % des races de chevaux de selle, soit 6 % du total des immatriculations des races françaises de chevaux de selle.

Le nombre de juments Anglo-Arabs saillies diminue, passant de 1 155 juments en 2011 à 975 en 2012 (Ifce-sire, 2014), et le nombre d'élevages baisse également, passant de 806 à 660 respectivement en 2011 et 2012 (Anaa, 2014). Le nombre d'étalons en activité reste constant puisque, 121 étalons Anglo-Arabs sont en activité en 2011 et 120 en 2012 (Ifce-sire, 2014).

Comme pour le Selle Français, le désengagement de l'état, le retrait des éleveurs et les plus petites structures d'accueil expliquent la chute des effectifs. Le berceau de la race étant essentiellement dans le Sud-ouest (figure 30), il y a on note un manque de cavaliers professionnels de haut niveau pour permettre la valorisation de l'Anglo-Arabe. Il y a moins de communication pour cette race que pour le Selle Français, et elle passe au second plan.

Figure 30 : Répartition des élevages d'Anglo-Arabe en France en 2012 (Anaa, 2014)



Connu pour sa susceptibilité, l'Anglo-Arabe est un cheval de caractère et d'une grande finesse, qu'il faut confier à des cavaliers aguerris ; et il a du mal à être valorisé dans les clubs hippiques (Anaa, 2014).

(3) Le KWPN (Koninklijke Vereniging Warmbloed Paardenstamboek Nederland)

Egalement appelé Hollandais au sang chaud, le KWPN est un cheval de sport hollandais, très performant à haut niveau, grâce à ses croisements associant force (Gelderland et Groningue) et influx (Pur-Sang et Selle Français).

1^{ier} stud-book en saut d'obstacles et en dressage, 5^{ième} en concours complet en 2011, il figure comme la race de sport la plus présente sur la scène internationale.

La sélection est très rigoureuse (Lynghaug, 2009) puisque, ce sont les juments performantes de Concours Saut d'Obstacles Internationales (CSIO) qui, une fois leur carrière sportive terminée, sont mises à la reproduction. Grâce à l'organisme du stud-book et aux éleveurs quasiment tous professionnels, le maintien de la qualité de la race KWPN est assuré. Le stud-book KWPN est le plus grand stud-book mondial de chevaux de sports, répertoriant 30 000 chevaux et 12 000 nouveaux poulains chaque année.

Son mental et ses qualités physiques lui permettent autant d'accéder aux disciplines de haut niveau tel que le CSO, le dressage, le complet, l'attelage, que d'être utilisé que de servir de cheval de loisir grâce à sa fiabilité et sa docilité.

En 2013, 50 étalons KWPN étaient en activité en France et l'on peut noter une légère baisse par rapport à 2012 puisqu'ils étaient 61 cette année là (Ifce-sire, 2014).

(4) Les Chevaux belges

(a) *Le BWP*

Élevé dans le Nord de la Belgique, ce cheval de sang belge a pour origine une race de trait améliorée progressivement par du Selle Français et du Hanovrien. Reconnu pour son coup de saut et son aisance sur les barres, il a un physique très harmonieux et de belles allures étendues. Sa sélection est très surveillée et fondée sur les meilleurs reproducteurs des concours d'élevages. Sélectionné en premier lieu pour le saut d'obstacles, le stud-book BWP figure en 4^{ième} position en 2011 (Wbfs, 2014), il se place également en bonne position en dressage et s'implante en complet.

(b) *Le SBS*

Ce cheval de sport belge et demi-sang provient quant à lui du sud de la Belgique, en région wallonne, et a les mêmes origines que le BWP. Performer en saut d'obstacles, il a lui aussi de très bonnes aptitudes en dressage.

(5) Les chevaux Zangersheide

Il ne s'agit pas encore d'une race à proprement dit, mais d'un regroupement de chevaux de saut d'obstacles, sélectionnés sur leurs performances sportives. L'objectif étant de faire naître des chevaux de saut d'obstacles, tous les produits issus du Zangersheide et approuvés au stud-book Zangersheide (Z), portent l'affixe Z (Zangersheide, 2014). La qualité des chevaux et les moyens de communication mis en jeu font que ce stud-book s'impose parmi les meilleurs.

(6) Les chevaux ibériques

(a) *Le Lusitanien*

D'origine portugaise, le Pur-Sang Lusitanien est un cheval polyvalent, qui s'illustre notamment en dressage au plus haut niveau. 385 naissances en France en 2008 ont ainsi été répertoriées (Gillet, 2010).

(b) *Le Pur Race Espagnol (PRE)*

Très utilisé en dressage, son équilibre et sa maniabilité en font un cheval très prisé dans cette discipline. Il a beaucoup influencé l'équitation classique française. Chaque année il y a une centaine de naissances de chevaux PRE (Gillet, 2010).

(7) La concurrence des races étrangères

La concurrence des races étrangères explique en partie la baisse des effectifs des chevaux Selle Français. Les chevaux allemands excellent dans les 3 disciplines, tout comme le KWPN. Ils s'imposent, aussi bien en amateur qu'en professionnels, et font ainsi de l'ombre au Selle Français. Celui-ci est bien utilisé à l'obstacle et en complet, mais il peine à s'imposer en dressage (tableau 30).

Tableau 30 : Résultats des 5 meilleurs stud-books pour l'année 2011 en concours complet, saut d'obstacles et dressage (Références, 2013a)

Concours complet			Saut d'Obstacles			Dressage		
1 ^{er}	Selle Français	FR	1 ^{er}	KWPN	NED	1 ^{er}	KWPN	NED
2 ^e	Hanovrien	GER	2 ^e	Holsteiner	GER	2 ^e	Hanovrien	GER
3 ^e	Irish Sport Horse (ISH)	IRL	3 ^e	Selle Français	FR	3 ^e	Danish Warm-blood (DWB)	DEN
4 ^e	Holsteiner	GER	4 ^e	Belgium Warm-blood (BWP)	BEL	4 ^e	Oldenbourg	GER
5 ^e	KWPN	NED	5 ^e	Hanovrien	GER	5 ^e	Westphalien	GER

De par leurs qualités naturelles d'allures, et leur physique harmonieux, les chevaux allemands sont très utilisés en dressage. Leur bon mental et leur gabarit en font des chevaux agréables pour les amateurs. Il est difficile de pouvoir les différencier entre eux car, ils ont beaucoup d'origines communes au sein des différentes races, toutefois certaines spécificités sont résumées dans les tableaux 31 et 32.

Tableau 31 : Bilan des points positifs des chevaux de races allemandes, belges et françaises dans les disciplines équestres de saut d'obstacles, complet et de dressage

	Saut d'obstacles	Complet	Dressage	Autres
<u>Trakehner</u>	+		- Apport de chic et d'élégance - Bons aplombs	- Améliorateur de races
<u>Hanovrien</u>	- Impulsion - Puissance - 5 ^{ème} stud-book (2011)	- 2 ^{ème} stud-book (2011)	- Allures élastiques - 2 ^{ème} stud-book (2011)	- Bon mental - Race polyvalente - Idéal pour des amateurs
<u>Holsteiner</u>	- Arrière main puissante - Sang - 2 ^{ème} stud-book (2011)	- 4 ^{ème} stud-book (2011)	- Allures amples, cadencées	- Puissant - Physique harmonieux
<u>Oldenbourg</u>	+		- 4 ^{ème} stud-book (2011)	- Bon mental - Fiable pour un amateur - Physique harmonieux - Maturité précoce - Bonne longévité
<u>Anglo-Arabe</u>	- Réactivité, agilité - Respectueux	- Endurance, résistance		
<u>KWPN</u>	- Puissance - 1 ^{er} stud-book (2011)	- 5 ^{ème} stud-book (2011)	- Allures soutenues - 1 ^{er} stud-book (2011)	- Bon caractère - Cheval de loisirs - Sélection rigoureuse
<u>BWP</u>	- Naturellement doué - 4 ^{ème} stud-book (2011)		- Allures amples	- Physique harmonieux - Sélection rigoureuse
<u>SBS</u>			- Bonnes aptitudes	- Physique harmonieux

Tableau 32 : Bilan des aspects négatifs des chevaux allemands, belges et français

	CSO	Complet	Dressage	Autres
<u>Trakehner</u>	- Manque de force			
<u>Hanovrien</u>				- 7-10 % sont atteints d'ostéochondrite disséquante (OCD) dans les carpes et 12 à 24 % dans les boulets (Stock & Distl, 2006)
<u>Holsteiner</u>	- Un peu lourd	- Un peu lourd		
<u>Oldenbourg</u>	- Moins résistant et endurant que certains chevaux de sang chaud	- Moins résistant et endurant que certains chevaux de sang chaud		
<u>Anglo-arabe</u>	- Manque de force - Petite taille	- Manque d'allures		- Susceptibilité de caractère
<u>KWPN</u>	- Cheval sur l'œil, regardant			
<u>BWP</u>	- Mental +/- bon - Cheval sur l'oeil			-
<u>SBS</u>	- Mental +/- bon - Cheval sur l'œil			

b) Les conséquences du croisement Selle Français x Selle Français

(1) La consanguinité

(a) Définition de la consanguinité

On entend par consanguinité (« inbreeding » dans le langage de la filière), ou « croisement en dedans », un accouplement dans lequel le père et la mère d'un produit ont un ancêtre commun.

Lorsqu'un produit n'a pas, dans ses 4 premiers ancêtres, du côté maternel et du côté paternel un ancêtre commun, on dit qu'il est issu d'un « outbreeding » ou « outcrossing », le produit est dit non consanguin ou « outbred ».

La consanguinité se produit selon différentes modalités : d'après le degré de rapprochement de l'ancêtre commun, elle peut être qualifiée suivant la graduation, d'incestueuse rapprochée, normale ou éloignée.

(b) Intérêt de la consanguinité

La consanguinité augmente les probabilités d'apparition d'une qualité recherchée (mais aussi de défauts) et lorsqu'elle est bien judicieusement utilisée, elle peut permettre d'obtenir des chevaux d'exception.

(c) La consanguinité dans le haut niveau

Certains chevaux de haut niveau présentent de la consanguinité dans leurs papiers. « *Baloubet du Rouet* », meilleur étalon en 2013 de la ranking list de la WBFSH (Wbfs, 2014) en est un exemple. On dit qu'il a un « inbreeding » du côté maternel sur « *Rantzau* » par 2 fois en 3^{ème} et 4^{ème} génération (tableau 33).

Tableau 33 : Inbreeding en 3^{ème} et 4^{ème} génération sur « *Rantzau* » du côté maternel de « *Baloubet du Rouet* » (**Bougie, 2000**)

Mésange du Rouet SF	Starter SF	Rantzau PS	Foxlight PS
			Rancune PS
	Badine SF	Kaironnaise DS	Jus de Pomme PS
			Tamise DS
		Bel Avenir DS	L'Avenir PS
			Nicaella DS
	Perle de Norval SF	Rantzau PS	
		Hautesse DS	

DS : Demi-Sang, PS : Pur-Sang, SF : Selle Français

(2) Amélioration de la race par apport de sang étranger

La consanguinité pouvant aussi augmenter les défauts du Selle Français, on peut à l'inverse accentuer le manque d'équilibre et les défauts d'allures. C'est pourquoi, le recours à l'introduction de sang étranger, peut être un bon moyen pour diversifier les accouplements et permettre l'insertion de nouvelles origines dans le stud-book Selle Français.

c) Croisement Selle Français x Selle Étranger : vers un stud-book européen commun

Etant donné l'essoufflement qu'a connu la race Selle Français par l'usage répétitif de certains étalons dans les accouplements, les éleveurs se sont dirigés vers les étalons étrangers à la fin des années 1980 (Jeangirard, 2011).

De plus en plus de chevaux étrangers sont disponibles en France, sous forme de en paillettes réfrigérées ou congelées. Les accouplements réalisés permettent d'améliorer le potentiel les chevaux en combinant les qualités des uns et des autres. Certains groupements, tels que le GFE (Groupement Français d'Éleveurs) ont mis au point un service (Programme d'aide aux croisements) où par lequel les éleveurs envoient une description de leur jument, prenant en compte la morphologie, la locomotion, la façon de sauter dans un cadre naturel ainsi que le caractère de la jument, en énumérant les principales qualités et les défauts à améliorer à la génération suivante sur le poulain; et le GFE, lié par contrat avec des éleveurs, se charge de trouver un étalon, parmi une cinquantaine, (en contrat avec l'organisme) , complémentaire à la mère et qui permettra de potentialiser les qualités de la mère et de donner le meilleur produit.

Différents courants de sang étranger sont utilisés et le croisement avec les chevaux étrangers est très fréquent. Par la combinaison des races, les produits obtenus ont une allure beaucoup plus sportive, et des qualités qui correspondent davantage aux critères de chevaux de sport d'aujourd'hui (Gfe, 2014).

Ce croisement Selle Français x Selle étranger est autorisé et approuvé dans de nombreux stud-books, qui perdent alors toute leur spécificité. On pourrait ainsi proposer la création d'un stud-book européen puisque les croisements élaborés ne sont plus caractéristiques du stud-book Selle Français, mais communs à différents stud-books.

En effet, certains chevaux appartiennent au stud-book Selle Français avec le croisement « *Baloubet du Rouet* » x « *Kannan* » alors que d'autres appartiennent au stud-book BWP avec le même croisement.

« *Kanonja* » qui a pour père « *Kannan* » et pour mère « *Baloubet du Rouet* », est Oldenbourg, alors qu'« *Urano* » qui a pour père « *Baloubet du Rouet* » et comme père de mère « *Kannan* », est approuvé au le stud-book SBS.

Bien que « *Baloubet du Rouet* » soit un Selle Français et que « *Kannan* » soit un KWPN, on constate que dans les deux croisements ci-dessus, les produits obtenus ne sont ni Selle Français ni KWPN, mais approuvés par les stud-books Oldenbourg et SBS (Wbfs, 2013).

« Il est anormal que des chevaux nés en France soient estampillés d'un stud-book comme le Z, c'est une perte d'adhérents et même parfois de bons chevaux ; n'oublions pas qu'un des meilleurs SF a été « Jappeloup », qui n'entrerait pas dans les critères aujourd'hui par son croisement TF x PS ! » déclare R. MAURY, en mai 2014 au sujet de la spécificité et de l'identité du stud-book Selle Français.

Dès lors, à quoi cela sert-il de différencier les stud-books, puisqu'ils semblent tendre vers des chevaux correspondants au même modèle, présentant les mêmes aptitudes ?

Ne vaudrait-il pas mieux évoluer vers un stud-book Européen si toutes les origines convergent vers une race ?

A l'inverse la France pourrait choisir de préserver le Selle Français et de générer des accouplements centrés sur les races Selle Français, Pur-Sang et Anglo-Arabe qui ont permis la réussite de la race.

d) Les partisans de l'Anglo-Normand

Le stud-book Anglo-Normand aurait pour perspective de valoriser les chevaux aux origines entièrement françaises, et c'est Philippe MARTIN qui en serait l'initiateur (Martin, 2013).

Les partisans du stud-book Anglo-Normand prônent pour une race pure Selle Français qui va au-delà de 4 générations, sans aucune origine étrangère, et qui permettrait de donner davantage de caractère au Selle Français, et ainsi de ne pas le mélanger aux autres stud-books. Cela permettrait à certains éleveurs de se démarquer de la concurrence étrangère et de favoriser un commerce attractif qui serait centré sur les « bonnes vieilles souches » entretenues dans les terres normandes, et ainsi conserver un statut spécifique, qui se distinguerait et ferait l'originalité de la France en gardant une identité qui lui serait propre.

e) Création du label « SF originel » face à l'internationalisation des origines du Selle Français

Un label SF originel a été créé. Il est réservé aux chevaux Selle Français, avec des ascendants constitués des courants de sang constitutifs du Selle Français, à quatre générations : Selle Français, Pur-Sang, Arabe, Anglo-Arabe, Trotteur Français, Demi-Sang. Ce label peut permettre de conserver l'identité du Selle Français face aux croisements, sans pour autant créer un stud-book particulier, comme le prône les partisans du stud-book Anglo-Normand (Jeangirard, 2014). Pascal CADIOU, actuel Président du stud-book Selle Français, soutient cette mesure : « *Nous nous sommes diversifiés avec des races qui ont les mêmes critères que nous, mais c'est sûr qu'aujourd'hui, il est important de garder un réservoir de caractères propres à la race, notamment pour ce qui est de la dureté et de la générosité, et c'est tout l'intérêt du « label selle Français originel ».*

D. COMMERCIALISATION DU SELLE FRANÇAIS

En 2014, les cavaliers amateurs « aisés », souhaitent bénéficier de chevaux prêts à être directement utilisés, débourrés et aux commandes.

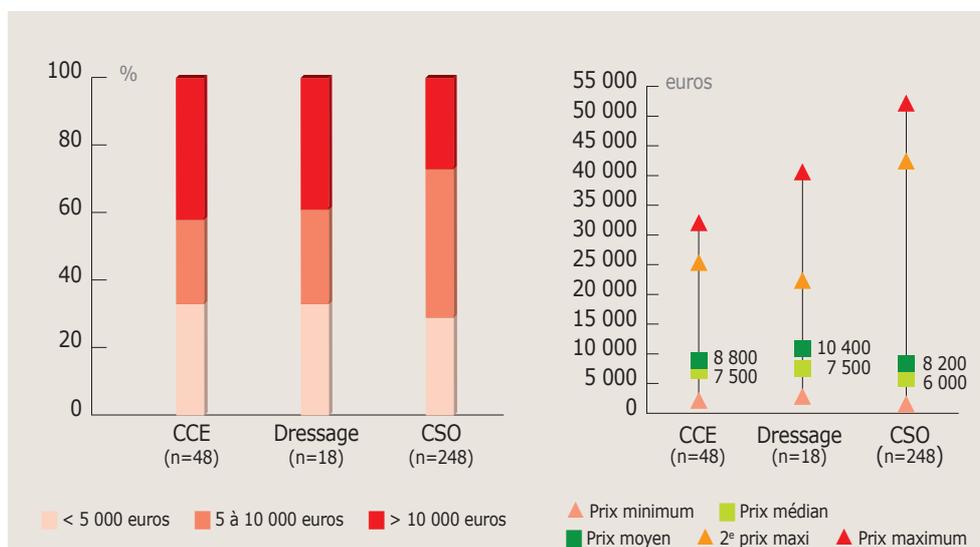
Cela a des conséquences sur le marché des chevaux. Les ventes de 3 ans diminuent, alors que celles des chevaux sortis en cycle classique à 5 et 6 ans augmentent. Ces chevaux ont déjà montré leur potentiel et permettent au cavalier amateur d'accéder directement aux concours de haut niveau. En revanche, les coûts de production sont augmentés et le prix des chevaux est plus élevé.

Le commerce des chevaux de sport est un secteur très concurrentiel. En 2010, 30 000 chevaux de selle ont été achetés sur le marché français, et 7 000 ont été importés de l'étranger (Heydemann, 2012). Le nombre d'achats de chevaux de selle enregistrés sur le marché intérieur est stable depuis 3 ans, avec toutefois une légère baisse en 2012 (-1 %).

1. Le commerce de chevaux de sport par disciplines équestres

Les prix d'achat sont différents au même âge, selon la discipline à laquelle le cheval est destiné (dressage, concours complet, saut d'obstacles). C'est en dressage que le prix moyen d'achat du cheval est le plus élevé, suivi par le concours complet, puis par le saut d'obstacles (figure 31). En effet, il y a davantage de chevaux vendus à un prix moyen plus élevé en dressage, qu'en saut d'obstacles. Cependant les prix maximum sont davantage atteints en saut d'obstacles. Il y a davantage plus de chevaux de complet achetés plus de 10 000 euros, que de chevaux de saut d'obstacles. Pourtant les chevaux de CCE les plus chers, sont achetés à des prix inférieurs (moins de 35 000 euros) aux chevaux de CSO, les plus chers (plus de 40 000 euros) (Références, 2013a).

Figure 31 : Comparaison des prix d'achat des chevaux de sport âgés de 3 à 6 ans selon la discipline. (Références, 2013a).



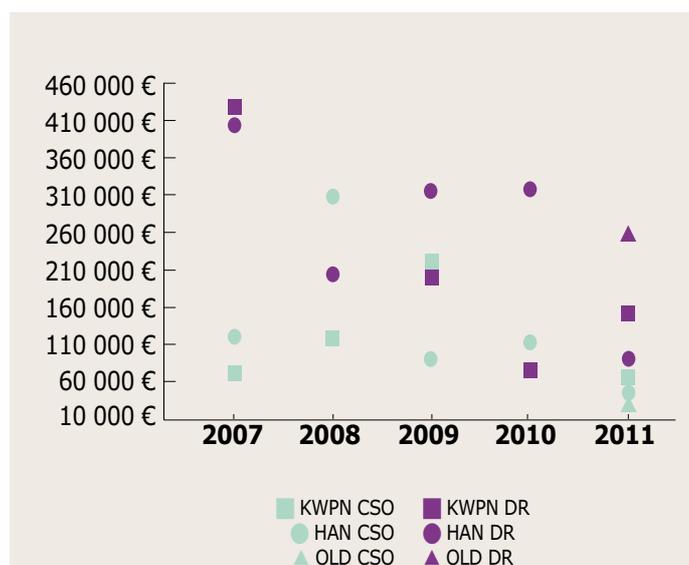
Toutefois ces données sont à utiliser avec prudence en raison du faible effectif de chevaux en dressage et ces données ne concernent que le marché français

a) Dressage

Près de 10 % des transactions de chevaux de selle concernent le dressage en France. Les chevaux de dressage se vendent à des âges plus avancés, avec notamment 43 % des transactions qui concernent des chevaux âgés de plus de 8 ans, contre 30 % seulement dans les autres disciplines (Références, 2013b).

Par comparaison avec le Selle Français, les chevaux étrangers ont des prix d'achat plus élevés, et qui résistent mieux au contexte économique. Lors des ventes aux enchères, les jeunes chevaux de dressage étrangers sont vendus plus chers que ceux de saut d'obstacles (figure 32). Les Top Price enregistrés concernent 8 fois sur 10 des équidés à vocation dressage (Références, 2013b).

Figure 32 : Top Price des jeunes chevaux KWPN, Hanovriens (HAN) ou Oldenbourg (OLD) selon leur discipline de prédilection (**Références, 2013b**)



b) Concours complet

(1) Le Marché du cheval de concours complet en France

10 à 15 % des transactions de chevaux de selle concernent le concours complet d'équitation. Presque 3 000 transactions annuelles ont lieu pour des chevaux de concours complet. Sur 2 800 chevaux vendus chaque année, qui ont été indicés avant 2011, environ 1 300 seront vendus au cours de leur carrière de complet ou juste avant de la débiter.

Les $\frac{3}{4}$ des chevaux achetés en France sont de race Selle Français (59 %) et Anglo-Arabe (17 %). Les chevaux achetés pour le complet sont relativement jeunes puisque $\frac{2}{3}$ des chevaux achetés ont entre 4 et 7 ans comme en saut d'obstacles (Références, 2013a).

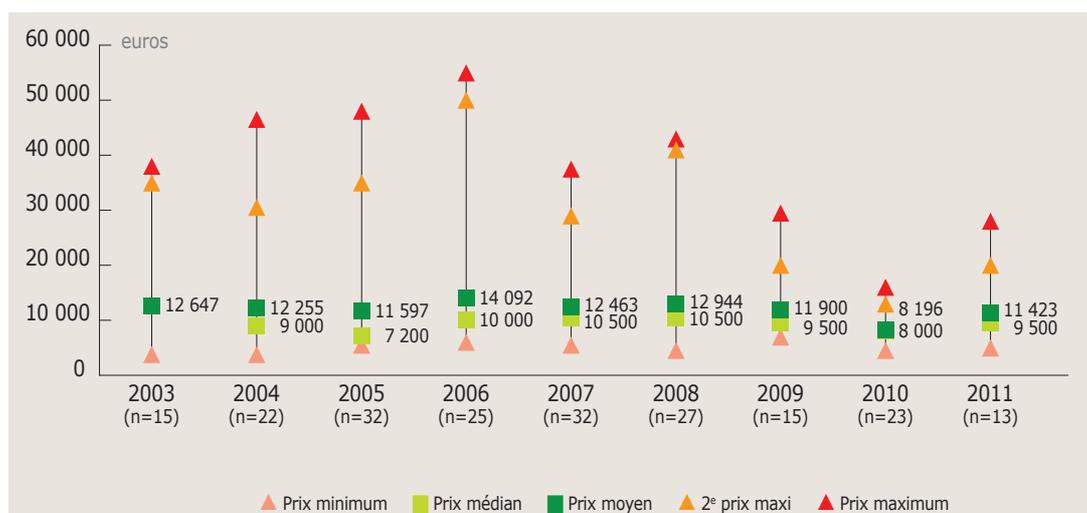
(2) Les prix d'achat des chevaux de complet achetés en France

Depuis une dizaine d'années, des ventes aux enchères sont organisées par l'agence de Pompadour. Seule cette agence est spécialisée dans la mise sur le marché de chevaux de complet. Elle propose une trentaine de chevaux sélectionnés, âgés de 3 à 6 ans, toutes races confondues à vocation CCE aux potentiels variant du niveau 1* à 4*.

Influx, chic, sang, locomotion, modèle, facilité d'utilisation sont les critères retenus pour la sélection (Références, 2013a).

Le prix de vente moyen aux enchères des chevaux de 3 ans sur la période 2003-2011 avoisine les 12 000 euros (médiane 9 000 euros) avec néanmoins une dispersion importante des prix qui s'étalent entre 5 000 et 50 000 euros selon les années (figure 33). Les prix de vente médians, ainsi que moyens montrent une tendance à la baisse depuis 2008. Les prix d'achat en concours complet d'équitation bien que plus variables sont plus élevés qu'en saut d'obstacles.

Figure 33 : Évolution des prix des chevaux de 3 ans destinés au CCE lors des ventes aux enchères de Pompadour entre 2003 et 2011 (Références, 2013a)



2. Les importations de chevaux de sport

Les importations de chevaux, concernent aussi bien les chevaux de loisirs que les chevaux destinés à la compétition. Parmi les différentes disciplines équestres nous allons nous intéresser à l'importation des chevaux de dressage, de concours complet ainsi que de saut d'obstacles qui augmente régulièrement : en 1990, 86 chevaux étrangers étaient importés alors qu'en 2008 ils sont 2 020 à être achetés en France pour concourir en compétition (Dubos, 2011).

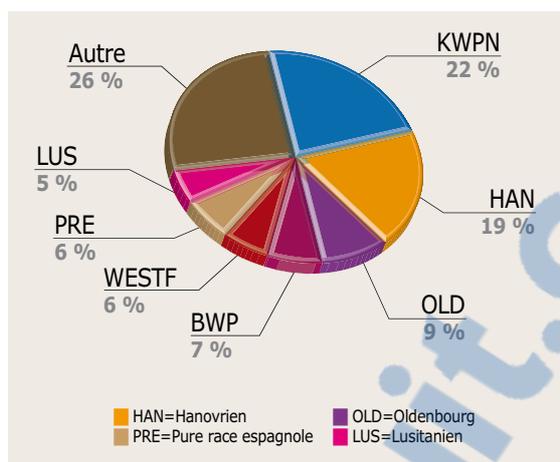
a) En dressage

Un cheval sur deux acheté en France pour le dressage est de race Selle Français. Toutefois, une très nette demande s'est installée pour des chevaux de race étrangère assurée en partie par les importations. Depuis 10 ans, 10 à 15 % des chevaux de dressage sont importés, et ce pourcentage augmente d'année en année (Références, 2013b).

(1) Importations de chevaux néerlandais et allemands

Les races les plus importées sont originaires des Pays-Bas avec le KWPN, mais également d'Allemagne, avec l'Hanovrien, l'Oldenbourg et le Westphalien (Références, 2013b) comme le montre la figure 34.

Figure 34 : Races des chevaux importés indicés en 2010 (Références, 2013b)



D'après une étude réalisée en 2010, les chevaux importés indicés sortis en compétition de dressage amateur et professionnels, sont pour 22 % des KWPN, pour 19 % des Hanovriens, pour 9 % des Oldenbourgs, pour 7 % des BWP et pour 6 % des Westphaliens.

Ainsi, les stud-books belges et allemands représentent à eux seuls, plus de la moitié des chevaux étrangers importés indicés en dressage.

Les autres chevaux importés sont d'origines diverses avec quasiment 50 races différentes représentées.

(2) Des chevaux importés mieux indicés pour leurs performances que les Selle Français

Les indices moyens en épreuves organisées par la fédération française d'équitation (FFE) des chevaux importés sont supérieurs de +2 à +5 points à ceux des chevaux Selle Français.

Le tableau 34 permet de voir que la différence d'indice est très significative en niveau amateur, où un cheval Selle Français participant à une épreuve amateur 2, a en moyenne un indice de performance de l'ordre de 106, alors qu'un cheval importé pour le même usage va avoir un indice proche de 111.

En épreuve professionnelle, l'écart est moins important mais l'indice moyen est tout de même supérieur pour les chevaux importés.

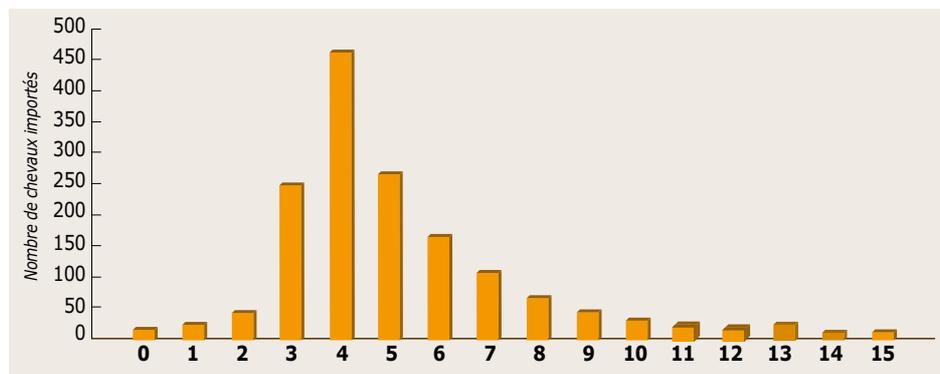
Tableau 34 : Indices moyens des chevaux Selle Français et des chevaux importés participant aux épreuves de dressage amateur et professionnel en France (Heydemann, 2012)

	Selle Français	Chevaux importés
Amateur 3	98,9	101,1
Amateur 2	106,1	111,4
Amateur 1	115,7	117,6
Petit et grand tour	129,9	131,9

(3) Des chevaux jeunes

Les chevaux importés ont généralement entre 3 et 5 ans. Ils sont aptes à être utilisés même s'ils doivent encore être formés (figure 35).

Figure 35 : Nombre de chevaux de dressage indicés importés en fonction de leur âge en 2010 (Références, 2013b)



(4) Des chevaux plus chers

Les chevaux importés pour le dressage sont plus chers que les chevaux Selle Français dans le cadre de compétitions amateurs et professionnelles (tableau 35).

Tableau 35 : Comparaison du prix médian des Selle Français et des chevaux importés destinés à un usage de dressage en amateur et professionnel (Heydemann, 2012)

	Selle Français	Importés
Amateur 3	4 000	5 500
Amateur 2-1	6 500	8 000
Petit et grand tour	5 400	8 475
Cycles classiques	7 500	12 000

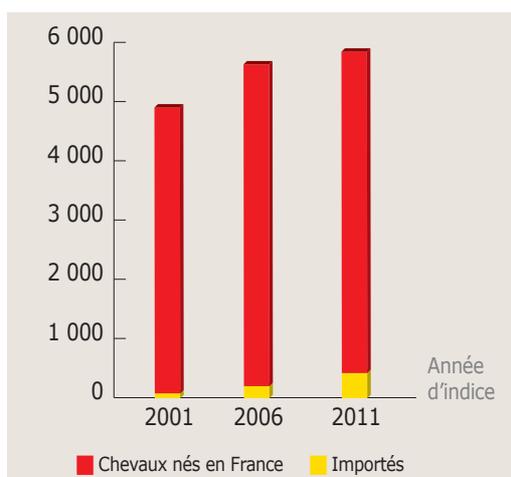
b) En concours complet

À peine 5 % des achats de chevaux de CCE se font à l'étranger. Dans cette discipline, la part de chevaux étrangers est réduite.

(1) Une faible part de chevaux de complet importés

Sur l'année de compétition 2011, les chevaux importés ont représenté 6 % des chevaux indicés en CCE, ce qui reste relativement bas comparativement à la discipline du dressage (figure 36). On note cependant une augmentation du nombre total de chevaux indicés en CCE entre 2001 et 2011.

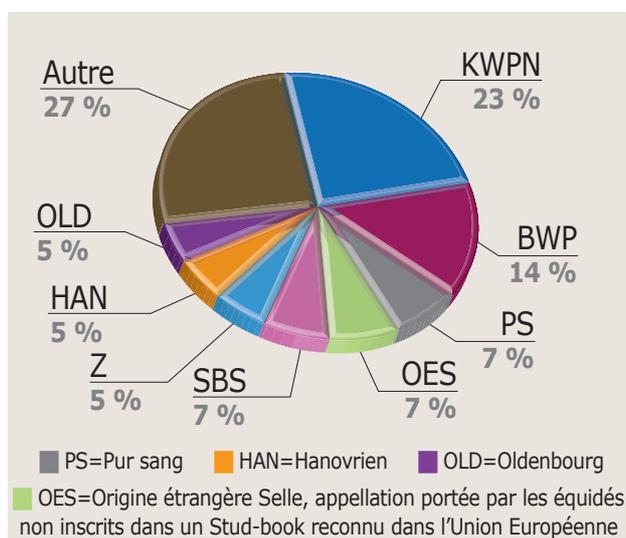
Figure 36 : Évolution du nombre de chevaux indicés importés et de ceux indicés et nés en France entre 2001 et 2011 (**Références, 2013a**)



(2) Importations de Belgique et de Hollande

Les chevaux importés proviennent de Belgique (BWP, SBS, Z) et des Pays-Bas (KWPN) pour plus de la moitié d'entre eux, et cela aussi bien pour les concours de niveau amateur que professionnel (figure 37).

Figure 37 : Races des chevaux importés indicés en CCE en 2011 (**Références, 2013a**)



Z : Stud-book Zangersheide

Sur le circuit de compétition national, les chevaux français dominent donc largement. Les cavaliers préfèrent se fournir en France et les organisations nationales s'impliquent énormément à l'échelle mondiale, si bien que la diffusion de la race Selle Français dépasse les frontières dans cette discipline. Les résultats en compétition de la race expliquent sans doute cet engouement.



c) En saut d'obstacles

Les indices moyens de performance des chevaux Selle Français sont souvent supérieurs à ceux des chevaux importés (tableau 36). Les chevaux importés semblent être plus performants en bas niveau pour les amateurs alors que les Selle Français le sont à des niveaux plus élevés.

Tableau 36 : Comparaison des indices moyens des chevaux Selle Français et des chevaux importés en niveau amateur et professionnel pour le saut d'obstacles en 2012 (Heydemann, 2012)

	Selle Français	Chevaux importés
100 cm Amateur	91,6	94,6
125 cm Amateur	115,8	117,8
130 cm Professionnel	126,5	123,7
135 cm Professionnel	136,8	134,7

Le prix d'achat des chevaux importés est peu différent de celui des chevaux Selle Français (tableau 37).

Tableau 37 : Comparaison du prix médian des chevaux importés et des Selle Français destinés à un usage amateur et professionnel en 2012 (Heydemann, 2012)

	Selle Français	Chevaux importés
Moins de 110 cm	5 000	4 000
110 cm à 120 cm	6 500	5 650
Plus de 120 cm	10 000	8 500
Cycles classiques	6 000	8 000

Ainsi, le Selle Français est très concurrencé en dressage par les races étrangères de chevaux de selle. Ceci s'explique en partie par ses performances, moins bonnes dans cette discipline que celles des autres races. Mais même dans les disciplines où il excelle (saut d'obstacles et concours complet) le Selle Français doit faire face à la concurrence internationale. La filière doit donc s'organiser pour favoriser les ventes et promouvoir la race.

3. Ventes des Selle Français

a) Les ventes à l'amiable

La grande majorité des ventes de chevaux se fait à l'amiable. C'est-à-dire que l'acheteur (professionnel ou amateur) se rend directement sur place, au sein de l'élevage, de l'écurie ou de la structure détenant les chevaux à vendre soit par lui-même, soit grâce à un intermédiaire ou un marchand.

(1) Achat à l'élevage ou dans des structures de commerce

Certaines structures font la promotion de chevaux à vendre par divers outils de communication : catalogues, sites internet, annonces dans des revues spécialisées équinées. L'acheteur peut s'y rendre seul. Les affixes d'élevage utilisées permettent de retrouver l'élevage de naissance du cheval, et de créer une sorte « nom de famille » commun à toute la production de l'élevage. Par exemple les affixes « *de Brekka* » ou « *Belmanière* » accolés au nom du cheval permettent de retrouver directement l'élevage qui a fait naître les produits et, si un acheteur a été satisfait de l'élevage il peut rechercher les chevaux issus de cet élevage, et en acheter d'autres en passant directement par les éleveurs. En 2011, 1 270 affixes sont recensées dans le domaine chevaux de sport et chevaux de selle (Dumont Saint Priest, 2011). Parfois il est plus difficile de trouver les chevaux qui correspondent à ce que souhaite le cavalier, et alors des intermédiaires permettent d'orienter l'acheteur, en le conduisant dans tel ou tel élevage, en conseillant le type de monture le plus approprié, ou en dénichant la perle rare dans de petits élevages méconnus ou isolés. Ils permettent de faire gagner du temps à l'acheteur, en l'emmenant directement sur le lieu souhaité et trouver le produit recherché.

Enfin certaines structures regroupent des chevaux à vendre ; ayant tous les chevaux sur place, elles peuvent satisfaire la clientèle, lui éviter de nombreux déplacements et grâce à des installations opérationnelles, leur faire essayer les montures et les travailler dans les conditions les plus adéquates.

(2) Les marchands de chevaux et courtiers

Les marchands de chevaux, ainsi que les courtiers sont répertoriés au sein de la Chambre Syndicale de commerce de chevaux français (CSCCF). En 2002, 330 marchands de chevaux adhèrent à la CSCCF, et exercent officiellement leur profession (Trucy, 2002). Les marchands de chevaux achètent et revendent les chevaux, les courtiers font le lien entre les acheteurs et les éleveurs et sont considérés comme des intermédiaires. De nombreux marchands de chevaux sont également des courtiers, qui n'hésitent pas à faire des lots de chevaux lors de leurs passages dans les élevages pour aider les éleveurs.

(3) Achat en compétitions

Sur les terrains de concours, les opportunités d'achat sont souvent présentes et notamment lors des circuits jeunes chevaux. En effet, en cycle classique les professionnels montent les jeunes chevaux dans l'objectif de les former mais aussi de les vendre. « *Les acheteurs de France et de l'étranger repèrent les meilleurs chevaux, viennent directement nous voir en sortant de piste et demandent s'ils sont à vendre ou pas ; ils peuvent les essayer sur place ou venir ensuite les voir aux écuries* » nous confie Pierre-Jean Jolly cavalier de jeunes chevaux. De nombreuses transactions sont ainsi réalisées sur les terrains.

b) Les ventes aux enchères

Les ventes aux enchères sont pratiquées en France et principalement en saut d'obstacles, avec les ventes organisées par la Française d'Enchères de Chevaux d'Elevage

et de Sport (FENCES) et l'entreprise de vente de chevaux de sport (NASH) mais aussi en complet avec les ventes organisées à Pompadour. Ces ventes sont très souvent couplées aux grands évènements de l'élevage favorisant la valorisation et la commercialisation. Ces ventes s'adressent aussi bien aux professionnels, investisseurs, marchands, amateurs ou courtiers.

À la différence de certains pays, comme l'Allemagne, il n'existe pas de ventes consacrées spécifiquement aux chevaux de dressage. L'absence de ventes aux enchères dans cette discipline peut aussi expliquer l'absence de commerce, et le manque de motivation de certains éleveurs. C'est très différent dans les autres pays puisque des ventes aux enchères sont organisées régulièrement, et certaines ventes mêlent aussi bien les chevaux destinés au dressage qu'à l'obstacle.

En effet, les ventes aux enchères des chevaux KWPN ou Oldenbourg rassemblent poulains et chevaux, destinés aux 2 disciplines, dressage ou obstacle. Un réel commerce est établi, et le principe de ces ventes aux enchères mixtes est très développé dans ces pays.

(a) FENCES

Les premières ventes aux enchères organisées durant la grande semaine de Fontainebleau par FENCES, ont eu lieu en septembre 1989 (Bideault, 2000). Depuis plusieurs ventes sont réalisées chaque année, et en 2014 des ventes dites Elites, de Sélection et Performers sont prévues lors de grandes manifestations telles, qu'aux jeux équestres mondiaux favorisant ainsi la commercialisation à domicile et l'ouverture sur le marché étranger (Fences, 2012).

(b) NASH

En 1995, une équipe de 10 personnes s'est constituée en société commerciale, avec l'objectif d'organiser à Saint-Lô des ventes aux enchères de chevaux de selle sélectionnés. Les 3 enjeux majeurs sont d'établir une mercuriale publique, d'organiser un marché international d'étalons et de dynamiser le marché des chevaux de selle. Pour permettre l'édification de ces ventes, le service des Haras a accepté d'acheter ses étalons exclusivement aux ventes aux enchères organisées et les éleveurs vendeurs ont accepté de respecter les contraintes des enchères (Bideault, 2000). Les premières ventes organisées ont été un succès. En effet en 1996, sur 52 chevaux présentés, 36 ont été vendus avec un chiffre d'affaire total de 4,8 MF. Certes les Haras Nationaux étaient les principaux acheteurs mais il n'en demeure pas moins que de nombreux acheteurs étrangers tchèques, argentins... étaient présents.

Les chevaux présentés sont sélectionnés sur le modèle, l'aptitude à l'obstacle et les origines, et lors des ventes qui ont lieu plusieurs fois par an, un collège de vétérinaires équins est présent. Les ventes NASH sont davantage spécialisées dans la vente d'étalons (Nash, 2013).

c) Importance de la gestion de communication et des stratégies commerciales

De vraies différences existent entre chaque pays, en termes de communication et de commercialisation de chevaux.

Par exemple pour ce qui est de l'approbation des étalons en Allemagne l'organisation du concours permet d'avoir une réelle exploitation commerciale par la suite. En effet, « la KÖrung » est le concours d'approbation à la monte publique organisé chaque année, par chaque association d'éleveur gérant un stud-book. Il existe la KÖrung de Verden pour les Hanovriens ou celle de Neumünster pour les Holsteiners se déroulant au nord de Hambourg.

L'exploitation commerciale de ce concours est bien menée puisque tous les chevaux présentés sont vendus, qu'il s'agisse des premiers choix ou des seconds choix (tableau 38). Après sélection des jeunes poulains de 2 ans au modèle, allures et saut en liberté les poulains sont approuvés ou non. Parmi les approuvés, les 10 premiers sont d'office réservés au Haras National de la région d'Hanovre, et payés selon un échelonnement. Les autres sont mis aux enchères. Les poulains non approuvés comme étalons sont réévalués au saut en liberté et sont également mis aux enchères (Bideault, 2000).

Tableau 38 : Bilan des opérations réalisées à la KÖrung en 1994 lors du concours de l'approbation à la monte publique des poulains de 2 ans (Bideault, 2000)

	Nombre de poulains de 2 ans
Examinés au concours qualificatif	750
Qualifiés à la KÖrung	101
Présentés à la KÖrung	99
Approuvés comme étalons	54
Non approuvés comme étalons	45
Vendus à la KÖrung	99

Ce n'est malheureusement pas le cas en France où très peu de chevaux sont vendus suite à l'approbation et où l'organisation et la gestion ne sont pas les mêmes.

Les étrangers vendent davantage de chevaux qui sont commercialisés moins chers grâce à l'intensification de leurs élevages : ils produisent à haute échelle puisque les élevages sont quasi exclusivement intensifs et composés d'un minimum de 100 poulinières. Chez Paul Schokemohle en Allemagne, la jumenterie avoisine les 800 poulinières. L'Allemagne figure en tête des élevages intensifs suivie par la Hollande puis par la Belgique, pays dont le talent commercial est plus que reconnu (Dubos, 2011). Une diminution importante des coûts est alors permise grâce à la quantité de chevaux présente sur le site. De plus, la quantité de chevaux produits augmente les chances d'avoir de très bons chevaux.

En France il existe différents salons des étalons comme à Saint-Lô, Poitiers... mais ils n'atteignent pas la même dimension qu'à l'étranger. Il en est de même pour les ventes Fences et Nash, qui ont lieu respectivement en septembre pendant la grande semaine de Fontainebleau et en Novembre lors du CSI de Saint-Lô.

En effet, depuis plus de 30 ans, en Allemagne, la Performance Sales International (PSI) est la plus importante vente aux enchères organisée de chevaux de selle nés chez Paul Schockemoehle et Ulrich Kasselman (Grand Prix, 2011), et c'est un véritable évènement. Cela attire les professionnels du milieu d'une part mais aussi de nombreux visiteurs n'appartenant pas au monde du cheval.

Tout est organisé et structuré, les installations sont immenses, les carrières multiples, les musiques sont dynamiques, et accordées au rythme des chevaux qui sont toilettés et piontés, c'est un véritable show amené par des professionnels dont le but est de présenter des chevaux âgés d'au moins 4 ans, prêts en dressage et en saut d'obstacles, et de les vendre au meilleur prix. Les chevaux sont tous bien mis, aux ordres, montables par n'importe quel cavalier, et c'est un des points forts de ce système.

Le service est très différent de celui proposé en France. En Allemagne, les clients qui ont fait le déplacement pour des chevaux sont accueillis par l'équipe des ventes PSI, qui a préalablement réservé leurs billets d'avion, d'hôtels... Ils sont suivis quotidiennement, pris en charge par les équipes sur place, et leur sont présentés des chevaux qui leur conviennent, qui sont proches de leurs attentes. L'adage « le client est roi » est appliqué. Dès la fin des ventes PSI, des vidéos de toutes les représentations sont disponibles, la communication est très bien gérée. La disponibilité des personnes, les commerciaux, les équipes qui se relaient et qui créent ce confinement, permettent ainsi de réaliser de très bonnes ventes. Une fois ces ventes réalisées, les chevaux sont suivis et s'il y a inadéquation entre le cheval et son nouveau propriétaire le cheval est alors repris et échangé selon des clauses de contrat.

Les clients qui se rendent à ces ventes proviennent d'Amérique du Sud, des Etats-Unis, du Qatar... et sont complètement satisfaits de l'organisation et de l'attention qui leur est accordée. La clientèle devient fidélisée, puisque lorsqu'elle cherche d'autres chevaux elle se rend directement sur le site d'élevage et commerce avec les mêmes organisateurs.

En 2013, les 34^{ième} ventes PSI ont généré un chiffre d'affaires important de 13,202 millions d'euros avec un top price adjugé à 1,2 millions d'euros pour le cheval de 7 ans, champion fédéral de saut d'obstacles « *Lannaro* ». Le cheval de dressage « *Bluetooth* » a été acquis pour 1 million d'euros (Cavadeos, 2013).

En France, la gestion du client, la communication avec celui-ci ou encore le suivi du futur couple cheval-cavalier fait défaut au commerce. Il y a un réel manque d'investissement avec le client ; une meilleure organisation permettrait sans doute d'améliorer le commerce des chevaux de selle.

Alors que les jeux équestres mondiaux 2014 se préparent en Normandie, il serait intéressant de promouvoir l'élevage de Selle Français lors de cet événement international, et de mettre en avant les qualités de la race. Pourtant très peu de manifestations sont envisagées, et l'organisation du stud-book Selle Français ne semble pas s'affairer davantage autour de la commercialisation et de la diffusion du Selle Français.

CONCLUSION

Le Selle Français est la race la plus représentée parmi les races françaises de selle, même si, au cours de ces dernières années, le nombre d'élevages, de juments et d'étalons mis à la reproduction, ainsi que le nombre de naissances n'a cessé de diminuer.

Fort des qualités naturelles et acquises, ainsi que du développement qu'a connu la race Selle Français, le cheval de Selle Français continue de s'imposer comme cheval de sport à l'échelle internationale. Véritable athlète, en saut d'obstacles et en concours complet d'équitation, il s'illustre par ses performances sportives, mais aussi par la qualité de la descendance qu'il produit. Sa génétique s'exporte dans le monde entier et alimente les plus grands stud-books. Très utilisé en France, comme à l'étranger dans ces 2 disciplines où il est considéré comme l'un des meilleurs chevaux au monde, il l'est toutefois moins en dressage où il subit la concurrence de nombreuses races étrangères, dont certaines sont pourtant proches dans les origines : les races allemandes, hollandaises et belges le devançant, grâce à leurs allures amples et leur physique harmonieux.

Bien que l'apport de sang étranger ait été nécessaire pour redonner de l'équilibre, du modèle et du chic et éviter l'excès de consanguinité entre les différentes lignées françaises, l'utilisation de ces croisements, trop souvent abusive, a fait perdre sa spécificité au Selle Français si bien qu'il devient difficile d'en donner une définition précise. Une régulation se met progressivement en place, et semble nécessaire pour conserver les caractères propres de la race, et permettre au Selle Français originel, de s'imposer davantage face à la concurrence des races étrangères.

Le commerce du Selle Français rencontre des difficultés : d'une part, le contexte économique freine la vente de chevaux de selle, d'autre part, se fait sentir le manque de moyens déployés, en terme d'organisation, de gestion et de soutien par les administrations et sociétés gérant la filière équine. Si la perspective d'avenir du Selle Français en tant que cheval de sport peut connaître des difficultés de commercialisation, les caractéristiques de ce cheval font qu'il peut être utilisé « par tous » et non plus seulement réservé à une élite. Produit sur ses terres, par des connaisseurs, à des prix défiant les races étrangères, son évolution et son effectif pourront se maintenir et il continuera d'être accessible face à un avenir toujours incertain.

Les jeux équestres mondiaux (JEM) siégeront en Normandie en août 2014. Cet événement majeur, rassemblant 59 nations différentes, pourrait permettre à la race Selle Français de s'imposer sur ses terres. Naisseurs, éleveurs, cavaliers, propriétaires et admirateurs des plus célèbres Selle Français seront tous sur le même site : qu'attendons-nous pour développer activement le commerce, améliorer la communication, favoriser les échanges et gérer la diffusion de la race Selle Français?

BIBLIOGRAPHIE

Agreste. (2010). *Productions Animales*. Consulté le 13 Avril 2014, sur Agreste Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : [http://www.agreste.agriculture.gouv.fr].

Anaa. (2014, Février 16). *Le standard de la race*. Consulté le 20 Septembre 2013, sur Association Nationale de l'Anglo-Arabe : [http://www.ANAA.fr].

Ansf. (2013, Novembre 13). *La race Selle Français*. Consulté le 16 Mars 2014, sur Stud-book Selle Français : [http://www.sellefrançais.fr].

Ansf. (2013, Septembre). *Le Selle Français*. Consulté le 4 Janvier 2014, sur Haras nationaux : [http://www.harasnationaux.fr].

Ansf. (2013). *Stud-book Selle Français*. Consulté le 24 Juin 2013, sur Association Nationale du Selle Français : [http://www.sellefrançais.fr].

Association française du trakehner. (2013, Septembre). *Le Trakehner*. Consulté le 4 Janvier 2014, sur Les Haras nationaux : [http://www.haras-nationaux.fr].

Benoist-Giraunière. (1973). *Joies du cheval* (pp. 25-44). Nancy : Hachette.

Berk, M. (2014, Mai). Etude des coûts d'élevage en Europe. *L'éperon*, **344**, pp. 67-69.

Bideault, G. (2000). *Le haras de Saint-Lô à la fin du XXème siècle. Eléments pour une politique publique pour l'élevage du cheval de sport en France*. Le Molay-Littry : Y Bernard, 297p.

Blanc, H., & Vaulx, M. (2014). Contrats d'objectifs entre l'Etat et l'IFCE. Quel sens? Quelle ambition? *L'éperon*, **341**, p. 7.

Blanchard, TL., Varner, DD., Schumacher, J., Love, CHC., Brinsko, SP., & Ringby, SL. (2005). Prélèvement de sperme et insémination artificielle. Dans *Manuel de reproduction équine*, pp. 191-208. Paris : Maloine.

Bougie, J. (2000). *Le cheval de sport en Normandie* (pp. 12-25). Condé-sur-Noireau : Charles Corlet.

Brohier, J. (2013). *HARAS DES TESS*. Consulté le 24 Janvier 2014, sur Haras des Tess : [http://www.jeromebrohier.free.fr].

Cage, P. (2014). La jumenterie Selle Français à l'heure des labels. *L'éperon hors-série de l'élevage*, **23**, pp. 33-34.

Caillaud, M., & Doligez, P. (2013, Décembre). *Le transfert d'embryons chez les équidés*. Consulté le Janvier 2014, sur Haras nationaux : [http://www.harasnationaux.fr].

- Cavadeos. (2013, Décembre 9). *Ventes PSI : toujours des millions*. Consulté le 16 Janvier 2014, sur Cavadeos : [<http://www.cavadeos.com>].
- Chauvin, M. (2013). Le hanovrien ou l'exigence d'un stud-book. *Cheval magazine*, **501**, pp. 38-41.
- Covini, A., & Spinnewyn, E. (2013, Septembre). Le Selle Français en vedette à Herning. *L'éperon*, **337**, p. 14.
- Crabouillet, B. (2014). Près de 600 étalons référencés. *L'éperon hors-série de l'élevage*, **23**, pp. 77-91.
- Danvy, S., & Sabbagh, M. (2013, Décembre 28). *Les différents indices de performances sport*. Consulté le 20 Avril 2014, sur Haras nationaux : [<http://www.haras-nationaux.fr>].
- Delannoy, J. (2006). ALMÉ descendance mâle exhaustive dans la race Selle Français. *Hors-série élevage de l'éperon*, **15**, p.5.
- Delannoy, J. (2006). ORANGE PEEL descendance mâle exhaustive dans la race Selle Français de 1919 à 2005. *Hors-série élevage*, **15**, p.7.
- Deschambre, P. (1925). *Traité de zootechnie II, les équidés (non- côté)*. Paris : Librairie des sciences agricoles.
- Desmeulles, O. (2010). *The European stallion families (non-côté)*. Paris : EQUINOX.
- Dubos, P. (2011). Des effectifs en baisse n'ont pas suffi à éviter la crise. *L'éperon, Hors-série de l'élevage*, **20**, pp. 56-57.
- Dubos, P. (2011). La passion mise à mal. *L'éperon Hors-série élevage*, **20**, pp. 40-41.
- Dubos, P. (2014, Février). Ma vie de paysan éleveur de chevaux. *L'éperon hors-série de l'élevage*, **23**, pp. 8-9.
- Dumont Saint Priest, B. (2011). Eleveurs palmarès. *L'éperon hors-série élevage*, **20**, pp. 43-46.
- Dumont Saint Priest, B. (2011). Guide des affixes. *L'éperon hors-série élevage*, **20**, pp. 32-33.
- Dumont Saint Priest, B., & Fournier, E. (2012). Les meilleurs pères de gagnants toutes disciplines. *L'éperon hors série de l'élevage*, **21**, p. 21.
- Equicer. (2012). *Observatoire économique activités équines*. Consulté le Juin 17, 2013, sur EQUICER : [<http://www.equicer.fr>].
- Equiressources. (2014, Mars). Marché de l'emploi en 2013. *L'éperon*, **342**, p. 64.

Fédération française d'équitation. (2014). *FFE*. Consulté le 12 Octobre 2013, sur Fédération Française d'Équitation : [<http://www.ffe.com>].

Fei. (2012). *FEI, ranking list*. Consulté le 23 Novembre 2013, sur FEI.org : [<http://www.fei.org.fr>].

Fences. (2012). *Ventes de chevaux de sport et d'élevage*. Consulté le 20 Avril 2014, sur Fences : [<http://www.fences.fr>].

Ffe. (2013). *FFE*. Consulté le Décembre 2013, sur Fédération Française d'Équitation : [<http://www.ffe.com>].

Fletcher, B. (2013, Décembre). Etude Myrtille Paulois. *L'éperon*, **340**, pp. 94-101.

Fournier, E. (2011). Du service des Haras 1990 à l'IFCE 2010. *L'éperon hors série de l'élevage*, **20**, pp. 26-30.

FranceAgriMer. (2013). Les filières de l'élevage français. *Les cahiers de FranceAgriMer*, pp. 34-40.

Gfe. (2014). *Le PAX : introduction et mode d'emploi*. Consulté le 1^{er} Mai 2014, sur Groupe France Elevage : [<http://www.gfeweb.com>].

Gillet, E. (2010). Les races : les chevaux de sang. Dans E. Gillet, *Le petit larousse du cheval et du poney* (pp. 28-57). Estella : Larousse.

Glyn, R. (1971). *The world's finest horses and ponies*. (A. Descamps, Trad.) Paris : Horizons de France, 255p.

Grand prix. (2013). *Grand prix replay*. Consulté le 20 Décembre 2013, sur Grand prix replay : [<http://www.grandprix-replay.fr>].

Grand Prix. (2011, Novembre 21). *Ventes PSI en Allemagne*. Consulté le 14 Décembre 2013, sur GrandPrix-replay : [<http://www.grandprix-replay.fr>].

Haras de Saint-Lô. (1981). *Rapports annuels 1945-1981 (non-côté)*. Saint-Lô.

Haras Nationaux. (2011, Septembre). *Evolution des Haras nationaux*. Consulté le 12 Avril 2014, sur Haras Nationaux : [<http://www.haras-nationaux.fr>].

Haras-Nationaux. (2013, Mai). *L'insémination artificielle équine*. Consulté le 19 Janvier 2014, sur Haras-Nationaux : [<http://www.haras-nationaux.fr>].

Harasire. (2013, Novembre). *Bilan d'activité des produits*. Consulté le 8 Janvier 2014, sur Haras-Nationaux : [<http://www.haras-nationaux.fr>].

Harasire. (2014). *Elevage et production*. Consulté le 28 Septembre 2013, sur Haras Nationaux : [<http://Statscheval.haras-nationaux.fr>].

Heydemann, P. (2012). *Les chevaux importés : comment, pour quoi faire et à quel prix?* (pp. 2-12). Réseau économique de la filière équine.

Houel, E. (1853). *Cours de science hippique, professé à l'École des haras, pendant les années 1848, 1849 et 1850* (Vol. 352). Paris : Au bureau du journal des haras, 317p.

Houel, E. (1855). *Réponse à quelques observations sur les haras. Réflexions sur l'élève du cheval en Normandie, (non-côté)*. Saint-Lô : Potiers.

Ifce. (2014). *Sport-Concours jeunes chevaux (SHF)*. Consulté le 16 Janvier 2014, sur Haras nationaux : [<http://www.statscheval.haras-nationaux.fr>].

Ifce-sire. (2013, Septembre). *Stats & cartes*. Consulté le 22 Octobre 2013, sur Haras nationaux : [<http://www.statscheval.haras-nationaux.fr>].

Ifce-sire. (2014, Mars 14). *Stats et cartes*. Consulté le 25 Mars 2014, sur Haras nationaux : [<http://www.statscheval.haras-nationaux.fr>].

Jeangirard, E. (2011). Chamboule-tout. *L'éperon, Hors-série de l'élevage* , **20**, p. 3.

Jeangirard, E. (2014, février). Le stud-book SF redonne le BLUP. *L'éperon* , **341**, p. 24.

Jeangirard, E. (2013, décembre). Passage de relai? *L'éperon* , **340**, pp. 86-93.

Jeangirard, E. (2013, Septembre). Reportage Galoubet A. *L'éperon* , **337**, pp. 38-52.

Jez, C., Coudurier, B., Cressent, M., Méa, F., & Perrier-Cornet, P. (2013). Prospective de la filière équine française à l'horizon 2030. Quatre scénarios contrastés pour éclairer la décision. *INRA Prod Anim* , **26** (1), pp. 51-64.

Journal Officiel. (1980). *Recueil de textes relatifs à l'élevage des équidés*. (Vol.1431). Paris : imprimerie des journaux officiels, 122p.

Journal Officiel de la République Française. (1987). *Recueil de textes relatifs à l'élevage des équidés* (Vol. 1431). Paris : imprimerie des journaux officiels, 125p.

Lemière, C. (2013, Novembre). *Coût de production d'un cheval de sport en Normandie*. Consulté le 12 Décembre 2013, sur [partage.cra-normandie](http://www.partage.cra-normandie.fr) : [<http://www.partage.cra-normandie.fr>].

Les Haras Nationaux. (2008). *Gestion de la jument* (Vol. 277). Le Pin au Haras : Librairie les Haras Nationaux, 289p.

Linares, E. (de) (2014). Des étalons aux signes particuliers. *L'éperon hors-série de l'élevage* , **23**, pp. 72-75.

Lynghaug, F. (2009). *The Official Horse Breeds Standards Guide*. Mineapolis : MBI Publishing company, 672p.

- Mangot, L. (2010, Décembre 9). *Coût de production d'un cheval de sport, principes méthodologiques*. Consulté le 7 Mai 2013, sur Haras-nationaux : [<http://www.haras-nationaux.fr>].
- Margat, A., & Doligez, P. (2013, Mai). *La monte en main*. Consulté le 19 Janvier 2014, sur Haras nationaux : [<http://www.harasnationaux.fr>].
- Maria, L. (de) (1989). *Le grand livre du cheval*. Paris : ATLAS, 239p.
- Martin, P. (2013, décembre). Un marketing pour la filière quine. *L'éperon* , **340**, p. 10.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Forêt. (2013). *Avenir économique de la filière "selle français" 14^{ème} législature*. Paris : JO Sénat, 2791p.
- Monleon, E. (de) (2012). Les meilleurs chevaux du monde 2011. *L'éperon hors-série de l'élevage* , **21**, p. 38.
- Moreigne, H. (2014, Avril 16). *France Haras, symbole d'une France en faillite*. Consulté le 16 Avril 2014, sur Planète CSO : [<http://www.planetecso.com>].
- Nash. (2013). *Ventes NASH : Ventes de chevaux de sport*. Consulté le 20 Avril 2014, sur NASH : [<http://www.nash-auction.com>].
- Penichou, A. (2014, Mars). L'avenir de l'emploi dans la filière. *L'éperon* , **342**, pp. 61-68.
- Pignolet, A. (2013, Février). TVA, où en sommes-nous? *L'éperon* , **330**, p. 23.
- Poppe, P. (2007, Août 11). *L'histoire française de Cor de la Bryère*. Consulté le 30 Octobre 2013, sur blog de Philippe Poppe : [<http://www.philippepoppe.centerblog.net>].
- References. (2011, Mai). *Les tarifs de pension travail en zone périurbaine*. Consulté le 7 Janvier 2014, sur Haras nationaux : [<http://www.haras-nationaux.fr>].
- Références. (2013a). *Le concours complet en France et à l'international*. Consulté le 28 Octobre 2013, sur Haras nationaux : [<http://www.harasnationaux.fr>].
- Références. (2013b). *Le dressage en France et à l'international*. Consulté le 28 Octobre 2013, sur Haras nationaux : [<http://www.harasnationaux.fr>].
- Reymond, D. (2012). Les HN sonnent la retraite. *L'éperon hors-série de l'élevage* , **21**, p. 46.
- Roemer, F. (2013). *Chambre syndicale du commerce des chevaux de France*. Consulté le 30 septembre 2013 , sur Argus-cscfc : [<http://www.chambresyndicaleducommercedeschevauxdesport.com>].
- Rossier, E. (1982). *Les filières des produits animaux en France* (Vol. 5). Paris : CEREOPA, 108p.

Rossier, E., Coleou, J., & Blanc, H. (1984). Les effectifs de chevaux en France et dans le monde. Dans Inra, *Le cheval : Reproduction, sélection, alimentation, exploitation*. Paris : INRA, pp. 11-24.

Rouilhac, J. (de) (2014). Un duo de tête SF/ étranger. *L'éperon hors-série de l'élevage*, **23**, pp. 68-71.

Rousselet-Blanc, P. (1975). *Larousse du cheval*. Paris : Larousse, 260p.

Sainte-Marie T. (de) (2014, Janvier). La fertilité des étalons. Dans le guide des étalons 2012 (Vol 18). Evreux : L'éperon, pp. 24-26.

Schwartz, P. (2013). *Règlement du Stud-book Selle Français*. Stud-book Selle Français, 22p.

Selle Français. (2013, octobre 27). *Résultats championnats étalons Selle Français Saint-Lô du 24 au 27 octobre 2013*. Consulté le 20 Octobre 2013, sur Selle Français : [<http://www.sellefrançais.fr>].

Sevestre, J., & Rosier, N. A. (1983). *Le Cheval* (pp.120-122). Larousse.

Shf. (2013, Septembre). *Résultats cycle classique*. Consulté le 13 Janvier 2014, sur SHF : [<http://www.semaine-fontainebleau.com>].

Shf. (2013, Septembre). *SHF Approbation Selle Français*. Consulté le 18 Février 2014, sur SHF La grande semaine de Fontainebleau : [<http://www.semaine-fontainebleau.com>].

Site officiel de la ville d'Annecy. (2014). *Le haras d'Annecy*. Consulté le 12 Avril 2014, sur Site officiel de la ville d'Annecy, Haute-Savoie : [<http://www.annecy.fr>].

Spinnewyn, E. (2012). De l'importance de la lignée maternelle. *L'éperon hors-série de l'élevage*, **21**, pp. 21-24.

Spinnewyn, E. (2012, Juin). Quidam de Revel, 30 ans... et l'éternité. *L'éperon*, **323**, pp. 24-34.

Stock, K. F., & Distl, L. O. (2006). Genetic correlations between osseous fragments in fetlock and hock joints, deforming arthropathy in hock joints and pathologic changes in the navicular bones of warmblood riding horses. *Livestock production science*, **105**, pp. 35-43.

Stud for life. (2013, Mars). *Almé jpg*. Consulté le 12 Mars 2013, sur Stud for life : [<http://www.studforlife.fr>].

Stud for life. (2012). *Jalisco B*. Consulté le 26 Juin 2013, sur Stud for life : [<http://www.studforlife.fr>].

Trucy, F. (2002). *Les jeux de hasard et d'argent en France*. Rapport d'information 223. Commission des Finances, pp. 20-72.

Vaillant, G. (2013, Décembre 2). Pourquoi la TVA met l'équitation en péril. *Le Journal Du Dimanche*, p. 6.

Vannier, F. (Écrivain), & Hérard, F. (Réalisateur). (2013). *Chevaux de bataille, une épopée normande* [Film]. France.

Vannier, F. (2013, Octobre 12). *Chevaux de bataille, une épopée normande*. Consulté le 15 Octobre 2013, sur Basse-Normandie : [http://www.basse-normandie.france3.fr/2013/10/09/chevaux-de-bataille-un-documentaire-historique].

Velsen, E. (1981, Septembre). The Trakehner breed and the Thoroughbred. Consulté le 23 Mars 2014, sur American Trakehner Association : [http://www.americantrakehner.com].

Wbfs. (2014, Mars). *WBFSH / FEI rankings*. Consulté le 21 Mars 2014, sur WBFSH : [http://www.wbfs.org].

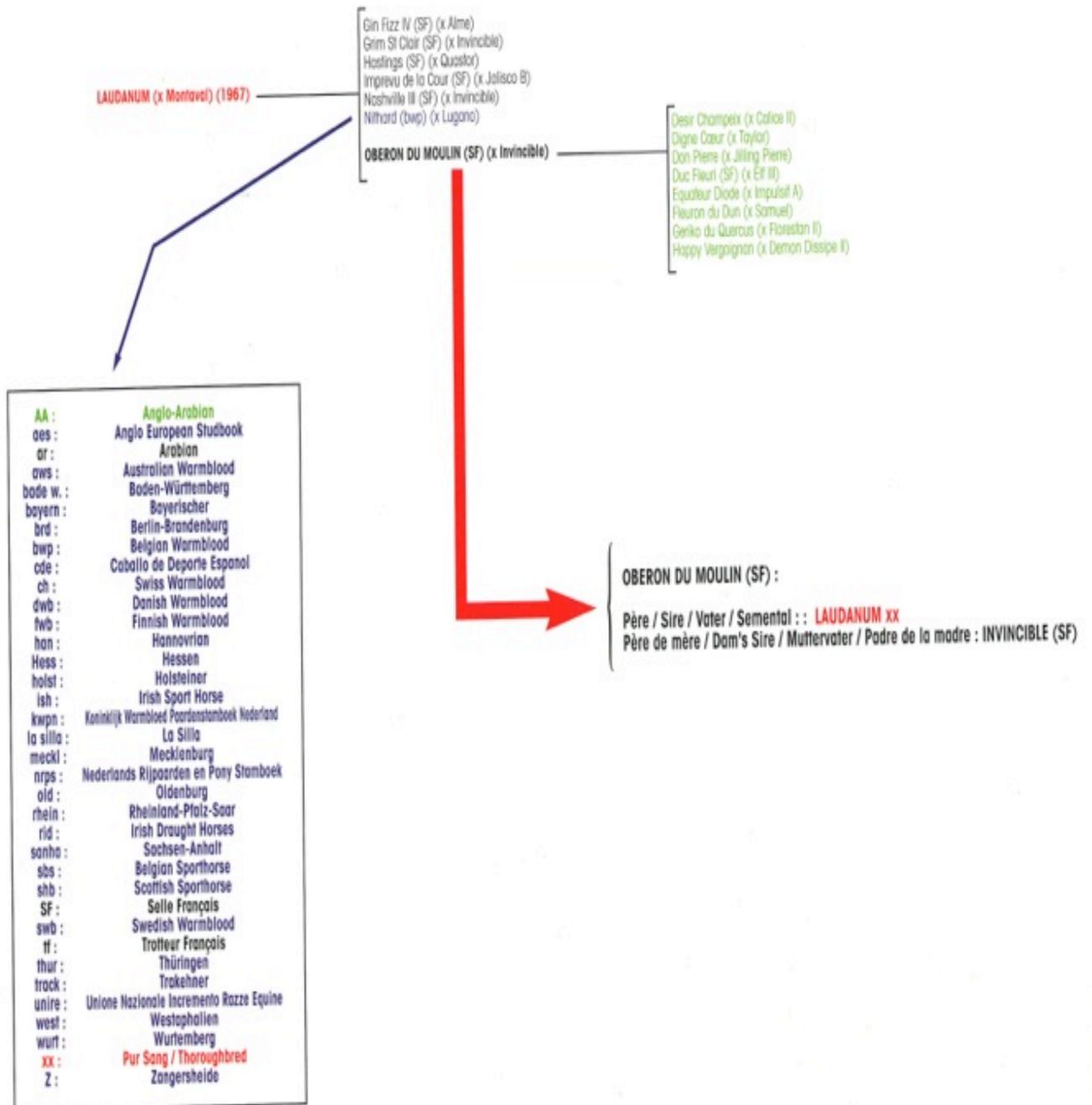
Wbfs. (2013, Novembre). *WBFSH/FEI RANKING LIST*. Consulté le 10 Novembre 2013, sur WBFSH : [http://www.WBFSH-org.fr].

Webstallions. (2014). *Etalons*. Consulté le 21 Avril 2014, sur Webstallions : [http://www.webstallions.com].

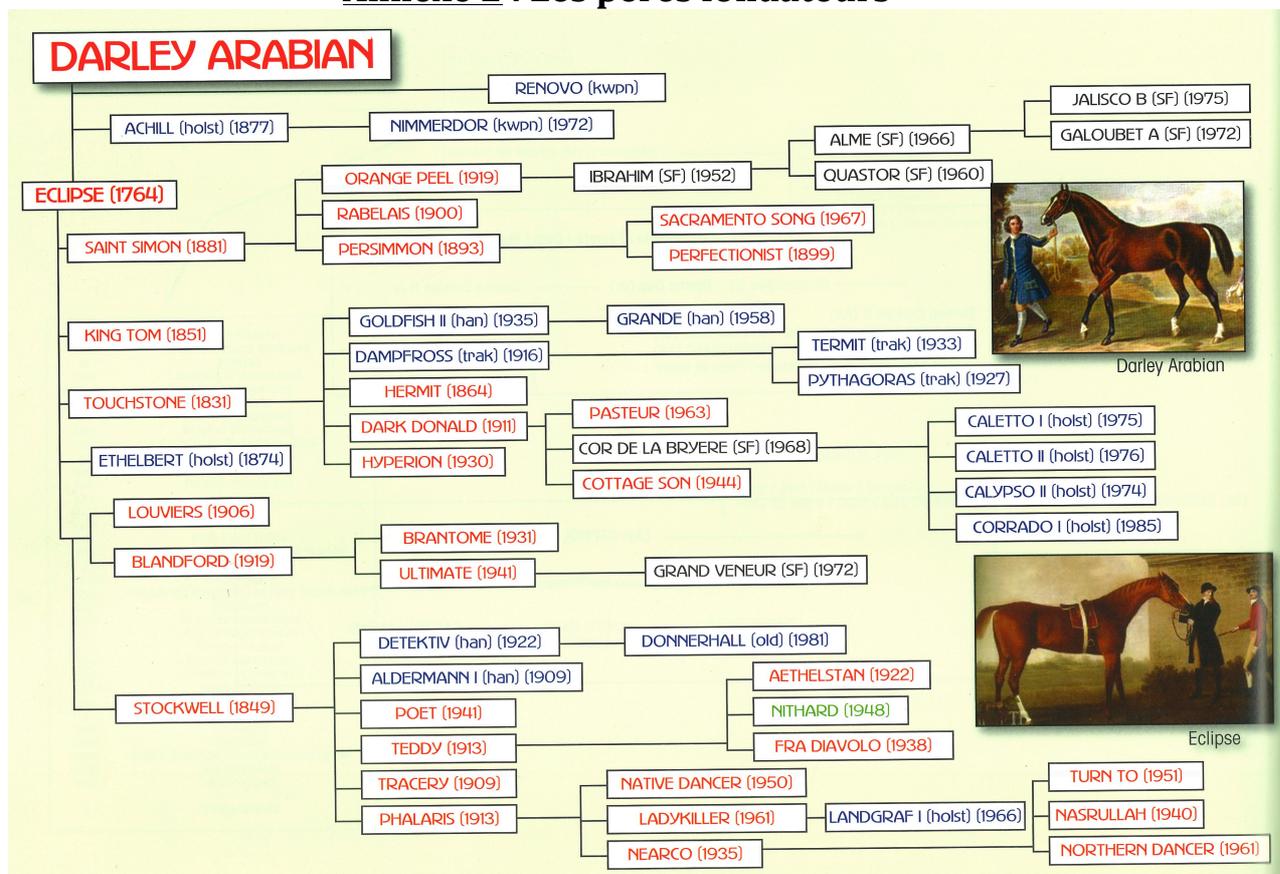
Zangersheide. (2014). *Z en général*. Consulté le 15 Mai 2014, sur Zangersheide : [http://www.zangersheide.com].

ANNEXES

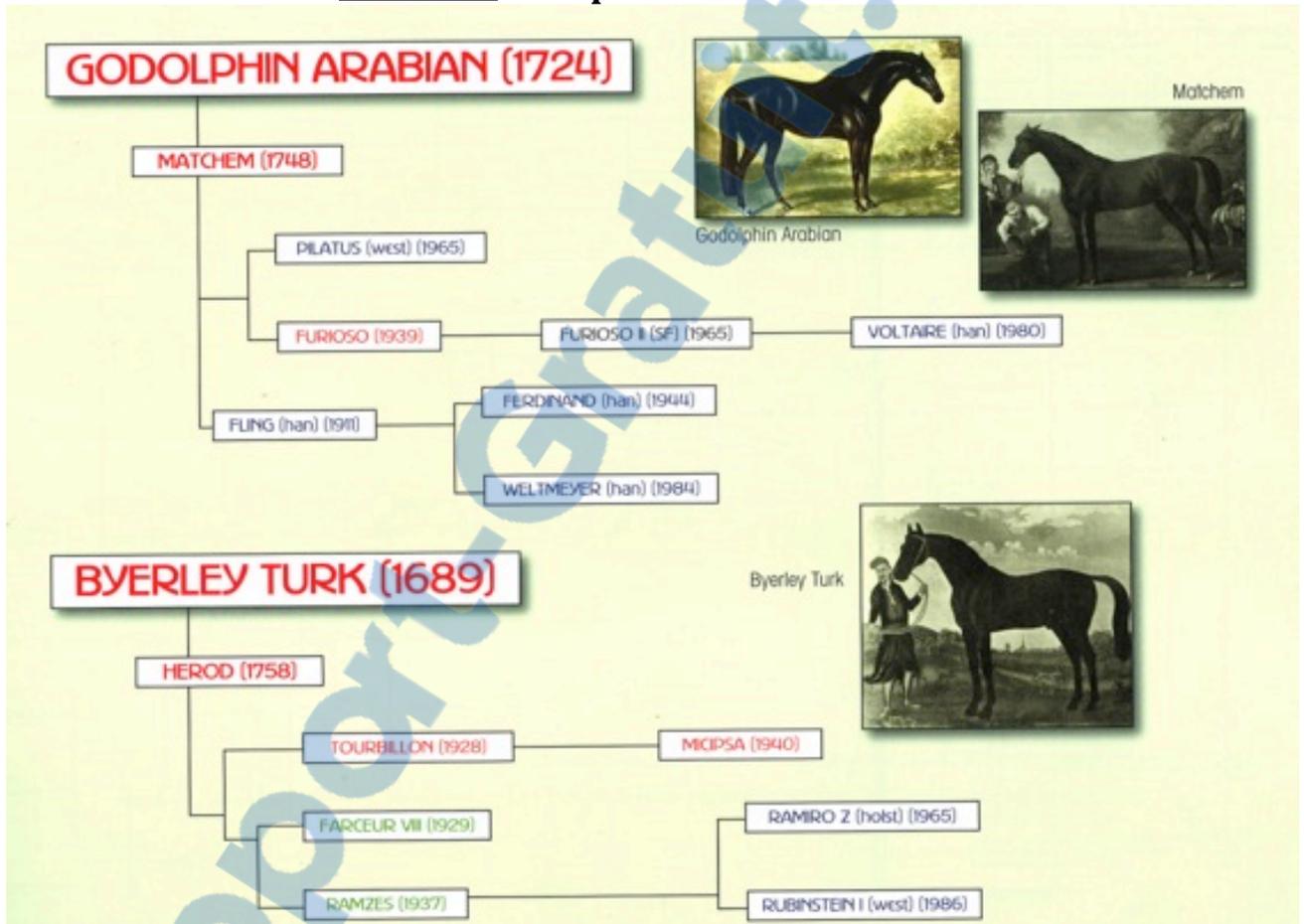
Annexe 1 : Lecture d'arbre généalogique des étalons européens



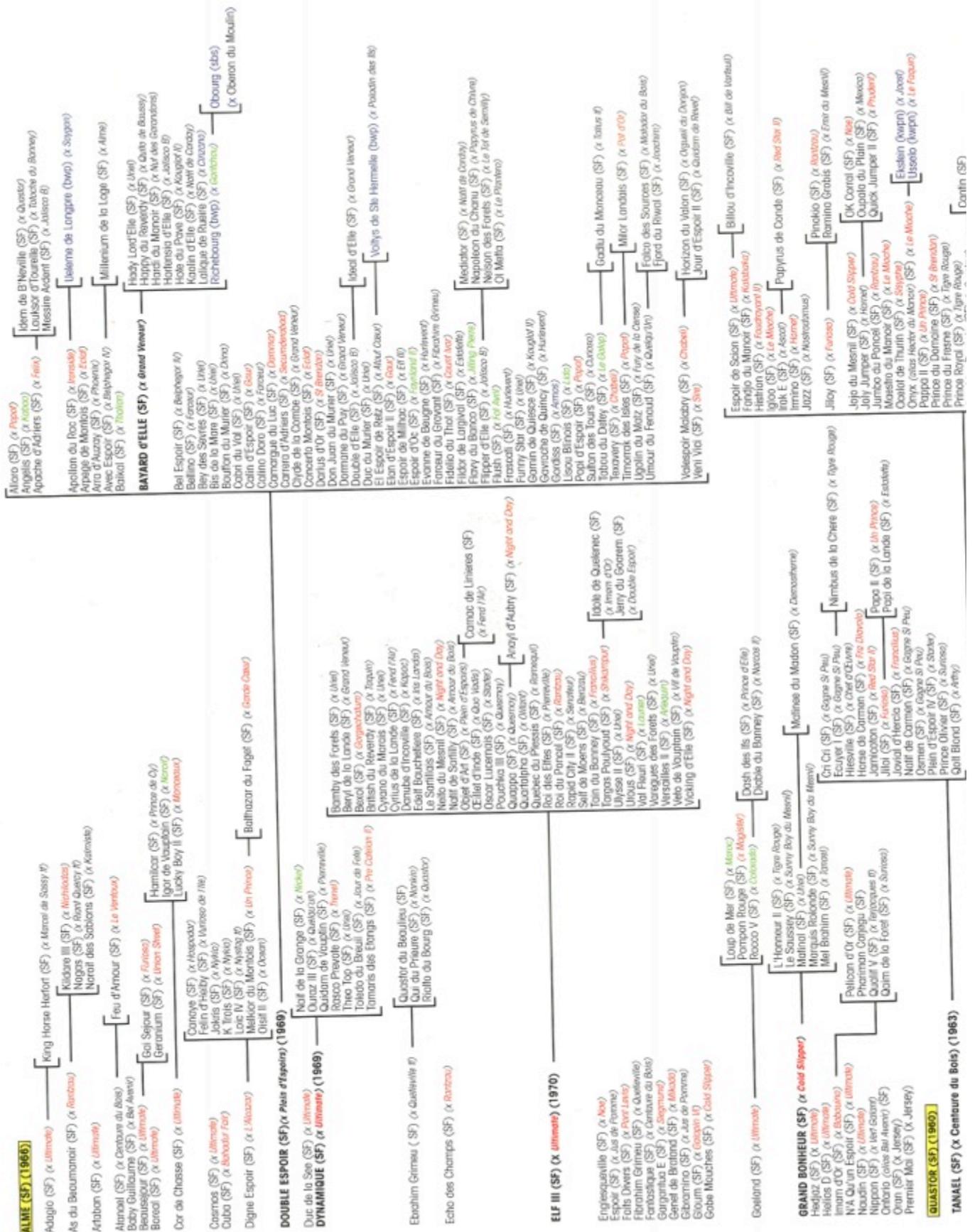
Annexe 2 : Les pères fondateurs



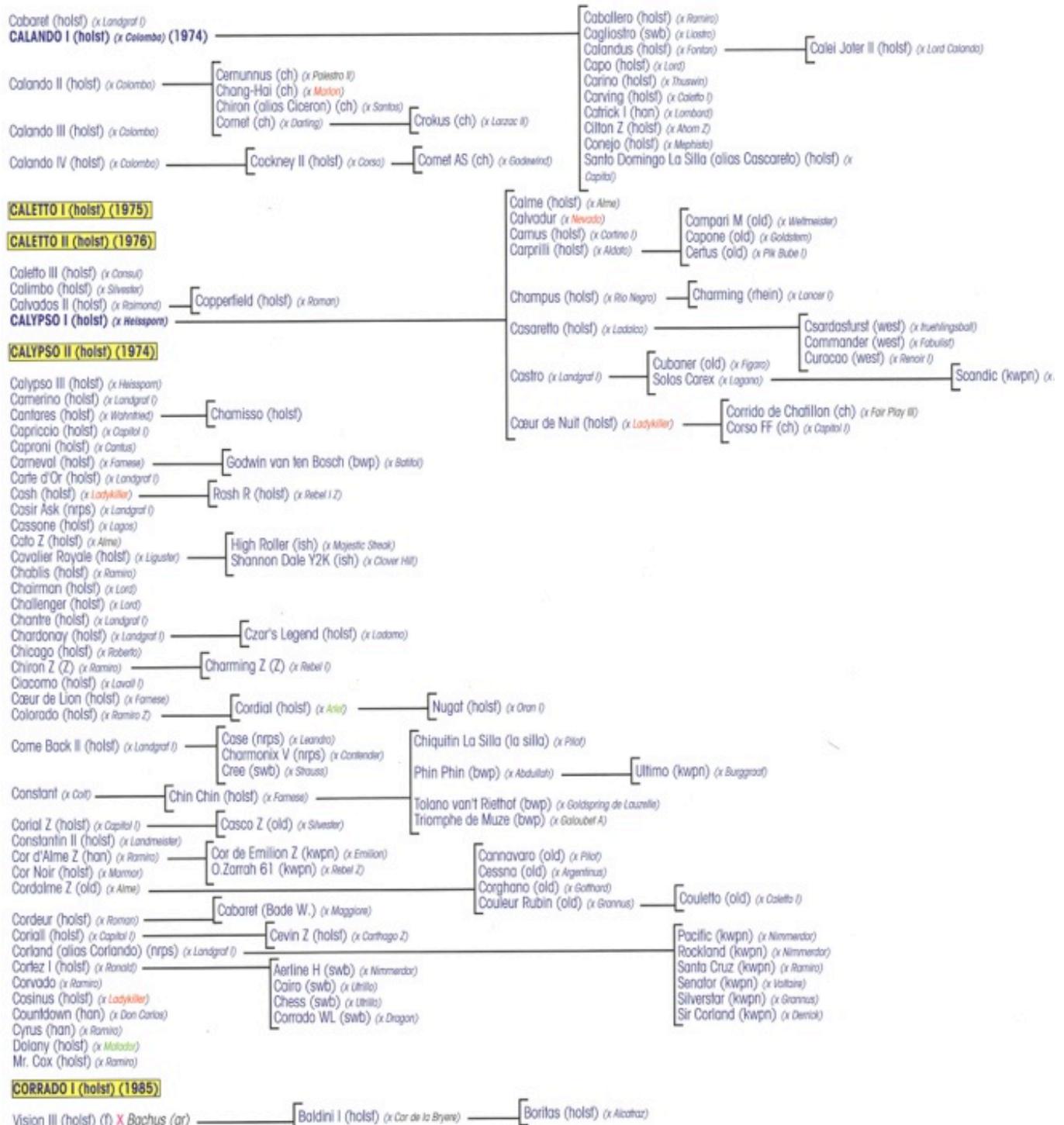
Annexe 3 : Les pères fondateurs



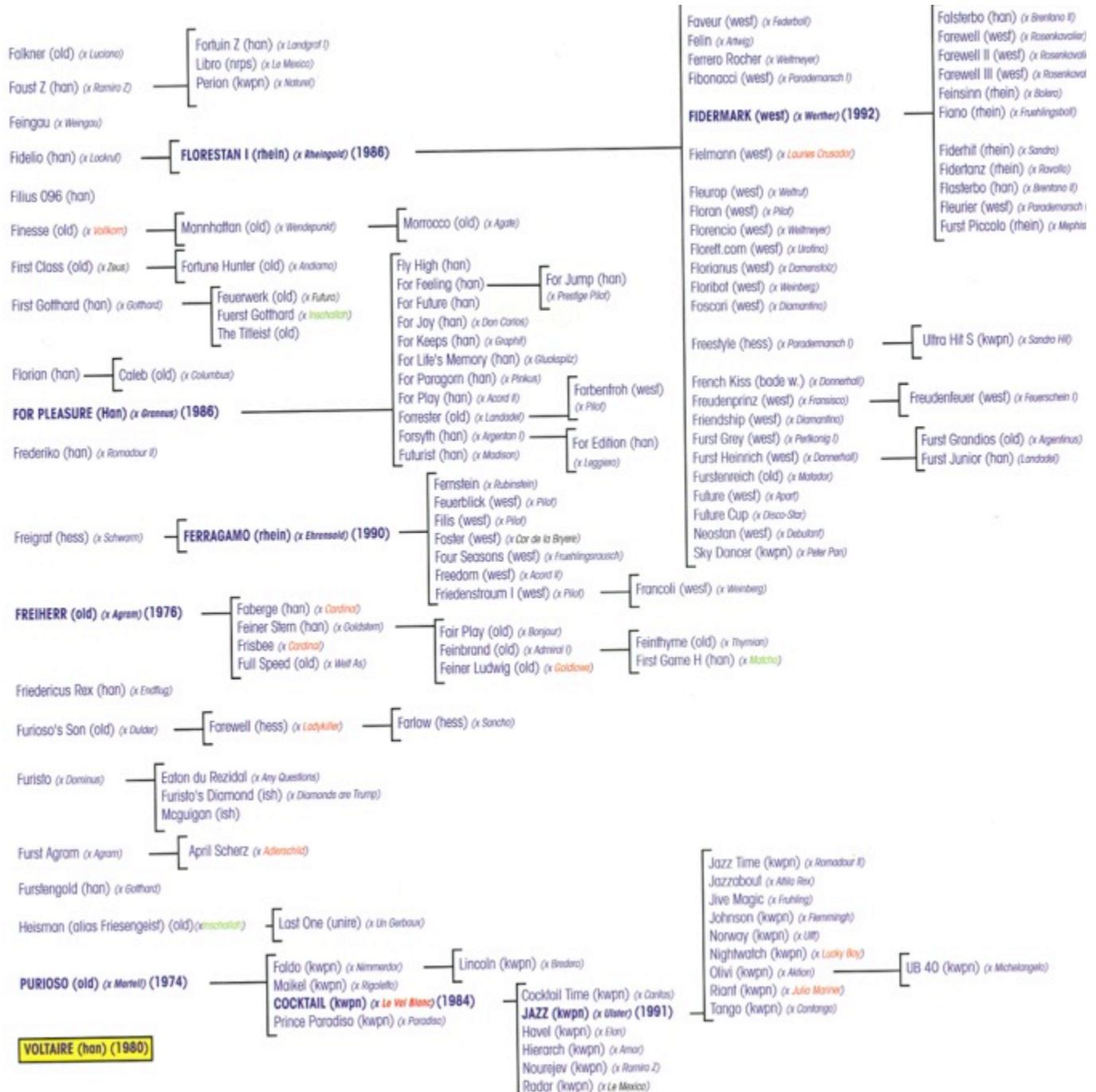
Annexe 4 : Arbre généalogique d'Ibrahim



Annexe 6 : Descendance de « Cor de la Bruyère » et imprégnation du courant SF dans le stud-book Holsteiner



Annexe 7 : Descendance de « Furioso II » et influence de la race Selle Français dans les stud-books allemands



Annexe 8 : Arrêté du 22 mars 1966

Arrêté du 22 mars 1966

APPELLATION « CHEVAL DE SELLE »

Le Ministre de l'Agriculture,

Vu l'arrêté du 18 décembre 1958 ;
Vu le décret 63.602 du 20 juin 1963 ;
Vu les arrêtés des 13 et 14 janvier 1965 ;
Vu l'avis de la Commission du Stud-Book du Cheval de Selle Français ;
Sur la proposition du Contrôleur Général des Haras, Chef de la Division des Haras et des Courses.

ARRETE :

Art. 1. - Le paragraphe b de l'article 3 de l'arrêté du 14 janvier 1965 portant dérogation transitoire à l'obligation de la vérification du signalement derrière la mère cessera d'être applicable aux produits nés à partir du 1^{er} janvier 1966.

Art. 2. - Tout produit non inscriptible au Stud-Book Selle Français du fait de l'absence de vérification du signalement sous la mère portera l'appellation « Cheval de Selle ».

Art. 3. - Tout produit dont la mère a une taille égale ou inférieure à 1,52 m, issu en 1966 d'une jument d'espèce non constatée ou d'une jument non inscriptible au Stud-Book Selle Français, ne pourra être inscrit à ce livre, même s'il peut prétendre à la dénomination de Cheval de Selle Français d'après l'article 2 de l'arrêté du 13 janvier 1965. L'espèce mentionnée sur son certificat d'origine sera « Cheval de Selle ».

Art. 4. - Seuls sont publiés au Livre comme produits, les sujets dont les mères figurent au Livre.

Art. 5. - Par dérogation à l'article 3 de l'arrêté du 14 janvier 1965, aucun produit issu en 1965 ou antérieurement d'un père d'espèce Cob, qualifié de cheval de Selle Français par l'arrêté du 18 décembre 1958 ne sera publié au Livre comme produit.

Toutefois, s'il s'agit d'un produit femelle, il pourra être publié au Livre comme poulinière, sous réserve que son grand père maternel, si la mère est cheval de Selle Français, soit étalon de pur-sang Anglais, Arabe, Anglo-Arabe, Trotteur Français ou cheval de Selle Français.

Art. 6. - Le Directeur Général de la Production et des Marchés est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 mars 1966.

Le Ministre de l'Agriculture.

Pour le Ministre et par délégation :

Le Directeur de Cabinet,

Jean FINCHON

Annexe 9 : Arrêté du 8 mars 1967

Arrêté du 8 mars 1967

CHEVAL DE SELLE FRANÇAIS : APPELATION ET INSCRIPTIONS

Le Ministre de l'Agriculture,

Vu l'arrêté du 28 juin 1963 fixant les conditions d'admission aux Concours de reproducteurs et de chevaux de selle ;
Vu l'arrêté du 13 janvier 1965, relatif à la qualification du « Cheval de Selle Français » ;
Vu l'arrêté du 14 janvier 1965 ;
Et les arrêtés du 22 mars 1966, fixant les conditions d'inscription au Stud-Book du Cheval de Selle Français.
Vu l'avis de la Commission du Stud-Book du Cheval de Selle Français ;
Sur proposition du Chef de Service des Haras et des Courses.

ARRETE :

Art. 1. - L'arrêté du 13 janvier 1965 relatif à la qualification de « Cheval de Selle Français » est abrogé.

Art. 2. - L'appellation « Cheval de Selle Français » est réservée aux sujets inscrits au Stud-Book du Cheval de Selle Français.

Art. 3. - À dater du 1^{er} janvier 1968, aucun produit ne sera inscrit à ce livre s'il ne remplit pas les trois conditions suivantes :

- 1) être issu d'un étalon d'espèce Pur Sang Arabe (P.S.A.), Arabe, Anglo-Arabe, Trotteur Français ou « Cheval de Selle Français ».
- 2) avoir eu son signalement vérifié derrière la mère par un officier des Haras ;
- 3) être issu d'une jument classée facteur de chevaux de selle français conformément à l'article 6 du présent arrêté.

Art. 4. - Tout produit répondant à la seule condition d'origine paternelle recevra la qualification « Cheval de selle ». Toutefois le produit d'une jument d'Espèce non constatée et d'un étalon P.S.A. sera obligatoirement d'espèce non constatée.

Art. 5. - Tout produit né en 1968 ou postérieurement qualifié « Cheval de Selle » sera inscrit au Livre à titre initial si son signalement a été vérifié derrière la mère et si aucun de ses six ascendants directs n'est d'espèce cob, trait ou non constatée.

Art. 6. - Les juments facteurs de Chevaux de Selle Français sont :

- les juments inscrites au Stud-Book du Cheval de Selle Français ;
- les juments inscriptibles au Stud-Book du Cheval de Selle Français ;
- certains juments non inscriptibles au Stud-Book du Cheval de Selle Français.

Art. 7. - Les juments inscriptibles au Livre sont :

- 1) les femelles ayant un certificat d'origine les qualifiant de « demi-sang » ou de « cheval de Selle Français », née en 1965 et antérieurement. Celles nées en 1965, dont le signalement n'aurait pas été vérifié derrière la mère, devront avoir eu leur identité contrôlée par un Officier des Haras avant l'âge de 4 ans. Si leur père est un cob, leur grand-père maternel devra être de l'une des espèces mentionnées à l'article 3 du présent arrêté ;
- 2) les femelles d'espèces P.S.A., Arabe, Anglo-Arabe ou Trotteur Français dans la mesure où leur produit ne peut être inscrit au Stud-Book Français, au Stud-Book Anglo-Arabe ou au Stud-Book du Trotteur Français ;
- 3) les femelles de races étrangères admises par la Commission du Stud-Book du Cheval de Selle Français conformément à l'arrêté du 22 mars 1966.

Art. 8. - Les juments non inscriptibles au Livre, mais facteurs de Chevaux de Selle Français sont :

- 1) toute femelle d'une taille supérieure à 1,52 m, née en 1964 et antérieurement, d'espèce cob, trait ou non constatée ayant eu avant le 1^{er} janvier 1968 un produit cheval de Selle Français. La justification de cette production devra être faite par le propriétaire au moyen de la fiche de signalement ou du certificat d'origine qui a été délivré ;
- 2) toute femelle dont le classement dans cette catégorie aura reçu un avis favorable de la Commission du Stud-Book du Cheval de Selle Français sur proposition de la Commission locale d'admission (Jury du concours de poulinières) appuyant la demande de son propriétaire ;
- 3) toute femelle munie d'un certificat d'origine ayant gagné en Concours Hippique la somme exigée pour la mention « Recommandé Concours Hippique ».

Art. 9. - Seront seuls publiés au Livre comme produit ceux issus des juments inscrites ou inscriptibles. Ceux des juments non inscriptibles seront inscrits au Livre, mais non publiés. Il en sera de même des sujets inscrits à titre initial au titre de l'article 5.

Art. 10. - La mention « Titre Initial » (T.I.) sera portée sur le verso du certificat d'origine et au Livre pour les femelles lorsqu'elles y figureront comme poulinières.

Art. 11. - Par dérogation à l'arrêté du 28 juin 1963, les concours de pouliches et de poulinières de selle, les concours de chevaux de selle organisés par la Société Hippique Française, le Service des Haras ou subventionnés par lui seront ouverts à tous les chevaux de selle, autres que P.S.A., qu'ils soient ou non inscrits au Stud-Book du Cheval de Selle Français.

Dans les concours de chevaux de selle, le montant des primes attribuées aux chevaux non inscrits subira un abattement de 25%.

Art. 12. - Le Directeur Général de la Production et des Marchés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 8 mars 1967.

Le Ministre de l'Agriculture,

Edgar FAURE.

Annexe 10 : Décret du 20 juin 1963

Décret du 20 juin 1963

Décret n° 63-602 du 20 juin 1963 portant établissement d'un registre matricule pour l'inscription des chevaux de Selle Français et institutions d'une commission spéciale pour la tenue de ce registre.

Le Premier Ministre,

Sur le rapport du Ministre de l'Agriculture,
Vu l'arrêté du 18 décembre 1958 instituant la dénomination « cheval de Selle Français ».

DECRETE :

Art. 1. - Il est établi au Ministère de l'Agriculture, sous le titre de « Stud-Book du Cheval de Selle Français », un registre Matricule des chevaux de selle nés et élevés en France.

Art. 2. - Livre Généalogique officiel, ce registre mentionnera de manière spéciale les animaux inscrits méritant de la qualification de sujet d'élite en raison soit de leurs performances, soit des performances de leurs produits.

Art. 3. - Les dispositions indiquées à l'article 2 ci-dessus seront appliquées aux animaux de races arabe, barbe, anglo-arabe, anglo-barbe, et anglo-arabe-barbe inscrits au Stud-Book français.

Art. 4. - Tout propriétaire d'un cheval de selle français pourra obtenir l'inscription de celui-ci au registre matricule et tout propriétaire d'un cheval de selle français ou d'un cheval de l'une des races citées dans l'article précédent pourra obtenir pour celui-ci la qualification de sujet d'élite, en fournissant les justifications et en se soumettant aux conditions que déterminera la commission créée par l'article suivant.

Art. 5. - Une Commission de douze membres, représentants des éleveurs et des utilisateurs, nommés par le Ministre de l'Agriculture sera consultée annuellement sur les méthodes d'établissement et de publication au Stud-Book du Cheval de Selle Français ainsi que des conditions à requérir pour l'admission dans les classes de sujets d'élite. La Commission sera présidée au nom du Ministre de l'Agriculture, par un Ingénieur Général de l'Agriculture, Inspecteur des Haras, désigné à cet effet. Les autres Ingénieurs Généraux de l'Agriculture, Inspecteurs des Haras pourront participer aux réunions de la Commission ; ils y auront voix consultative.

Art. 6. - Le Ministre de l'Agriculture est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 20 juin 1963
Le Ministre de l'Agriculture,
Edgar PISANI

Par le Premier Ministre
Georges POMPIDOU

Annexe 11 : Arrêté du 28 juin 1963

Arrêté du 28 juin 1963

ARRETE DU 28 JUIN 1963

Le Ministre de l'Agriculture,
Vu le décret n° 63-602 du 20 juin 1963,
Sur proposition du Directeur Général de la Production et des Marchés,

ARRETE :

Art. 1. - La Commission du Stud-Book du cheval de Selle Français est composée comme suit :

PRESIDENT

L'Ingénieur Général de l'Agriculture, Inspecteur des Haras, désigné par le Ministre de l'Agriculture à cet effet.

Membres de droit,

Les autres Ingénieurs Généraux de l'Agriculture, Inspecteurs des Haras, avec voix consultative.

Membres nommés par le Ministre,

Neuf propriétaires éleveurs ou personnes ayant une compétence reconnue en matière d'élevage représentant la Normandie pour quatre d'entre eux, le Midi pour deux d'entre eux, l'Ouest, le Nord-Est et le Centre pour les trois autres : la Fédération Française des Sports équestres et le Comité national des Sociétés Hippiques Rurales et Urbaines.

Secrétaires,

Les fonctionnaires des Haras chargés de la tenue du Stud-Book du cheval de Selle Français.

Art. 2. -La commission a pour mission d'étudier les conditions exigibles pour l'inscription au livre généalogique et pour l'admission à la qualification de sujet d'élite. Elle soumet ses conclusions à l'approbation ministérielle.

Elle peut également émettre les vœux concernant la tenue matérielle du Stud-Book du Cheval de Selle Français.

Art. 3. - La commission se réunit au moins une fois par an, en principe au cours de la première quinzaine de Mars.

Art. 4. -Tout membre qui, sans excuse valide, n'aura pas assisté à trois séances consécutives de la commission sera considéré comme démissionnaire.

Art. 5. -Le Directeur Général de la Production et des Marchés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 juin 1963

Edgar PISANI

Annexe 12 : Arrêté du 28 juillet 1976

Arrêté du 28 juillet 1976

RELATIF A LA TENUE DES LIVRE GENEALOGIQUES PAR LE SERVICES DES HARAS

Le Ministre de l'Agriculture,

Vu la loi n° 66-1005 du 28 décembre 1966 sur l'élevage, complétée par la loi n° 72-1030 du 15 novembre 1972 ;

Vu le décret n° 76-351 du 15 avril 1976 rendant applicables aux équidés les articles 2, 3, 7, 10-1, 10-2, 10-3, et 16 de la loi

n°66-1003 du 28 décembre 1966 sur l'élevage, complétée par la loi n°72-1030 du 15 novembre 1972 ;

Vu le décret n° 76-352 du 15 avril 1976 fixant les modalités d'application aux équidés de la loi du 28 décembre 1966 sur l'élevage, et notamment son titre III ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 1976 relatif aux races reconnues et aux appellations des chevaux nés en France ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 1976 relatif au système d'identification répertoriant les équidés ;

Après l'avis du comité consultatif des équidés en date du 25 juin 1976 ;

Sur la proposition du Chef de Services des Haras et de l'Equitation,

ARRETE :

Art. 1. - La tenue du Stud-Book français du trotteur français et du livre généalogique des races françaises de chevaux de selles est assurée par le service des haras.

Pour chaque race, un tome du Stud-Book est publié tous les trois ans. Dans l'intervalle de deux publications, la mise à jour est réalisée par un supplément annuel.

Art. 2. - Un sujet peut être inscrit à un livre généalogique comme produit ou comme reproducteur :

Comme produit, il ne peut être inscrit qu'à un seul stud-book : les animaux nés en France figurent à la suite du nom de leur mère ;

Comme reproducteur, il peut être inscrit à plusieurs stud-books : un étalon figure au registre des étalons de chacun des livres généalogiques où sont inscrits ses produits ; Une poulinière figure au registre des poulinières du livre généalogique de la race de son produit.

Art. 3. - Pour être inscrit à un des livres généalogiques cités à l'article 1^{er}, tout cheval nés en France doit :

Avoir été déclaré dans les quinze jours de sa naissance au Directeur des Haras de la circonscription de naissance :

Avoir eu son signalement relevé sous la mère avant le sevrage par un agent de l'administration des Haras habilité à cet effet ;

Avoir reçu un nom ;

Avoir eu sa naissance confirmée avant le 31 décembre de l'année de sa naissance ;

Etre immatriculé et enregistré au fichier central de équidés ;

Répondre aux conditions particulières de chaque livre.

Art. 4. - Un cheval né hors de France peut également être inscrit selon les conditions particulières à chacun des livres cités à l'article 1^{er}. Son inscription est prononcée à la demande du propriétaire, la Commission du Stud-Book compétente étant consultée, et après vérification des conditions d'identification et de l'authenticité des documents d'élevages.

Toute demande d'inscription pour un cheval importé en France doit être adressée au Service des Haras. Elle doit être accompagnée des pièces certifiant les origines et l'inscription à un stud-book étranger et d'un certificat délivré à l'arrivée de l'animal en France par un agent de l'administration des Haras ou un vétérinaire français, mentionnant son signalement.

Art. 5. - L'inscription au titre de l'importation prévue à l'article 4 peut avoir lieu :

Soit comme reproducteur :

Pour les étalons, avant leur premier agrément par la commission départementale de surveillance de la monte publique ;

Pour les juments, avant l'enregistrement de leur premier produit en France.

Soit comme produit :

Art. 6. - Le Chef de service des Haras et de l'Equitation est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 28 juillet 1976.

Christian BONNET

Annexe 13 : Arrêté du 22 décembre 1976

Arrêté du 22 décembre 1976

LIVRE GENEALOGIQUE DES RACES FRANCAISE DE CHEVAUX DE SELLE

Le Ministre de l'Agriculture,

Vu la loi n° 66-1005 du 28 décembre 1966 sur l'élevage, complétée par la loi n° 72-1030 du 15 novembre 1972 ;

Vu le décret n° 76-351 du 15 avril 1976 rendant applicables aux équidés les articles 2, 3, 7, 10-1, 10-2, 10-3, et 16 de la loi

n°66-1003 du 28 décembre 1966 sur l'élevage, complétée par la loi n°72-1030 du 15 novembre 1972 ;

Vu le décret n° 76-352 du 15 avril 1976 fixant les modalités d'application aux équidés de la loi du 28 décembre 1966 sur l'élevage, et notamment son titre III ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 1976 relatif aux races reconnues et aux appellations des chevaux nés en France ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 1976 relatif au système d'identification répertoriant les équidés (S.I.R.E.) ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 1976 relatif à la tenue des livres généalogiques par le Service des Haras ;

Après l'avis du comité consultatif des équidés en date du 25 juin 1976 ;

Après avis de la Commission du Livre Généalogique des races françaises de chevaux de selle en date du 6 juillet 1976 ;

Sur la proposition du Chef de Services des Haras et de l'Equitation,

ARRETE :

Art. 1. - Le Livre généalogique des races françaises de chevaux de Selle comprend deux sections :

Le Stud-Book de l'Arabe et de l'Anglo-Arabe ;

Le Stud-Book du Cheval de Selle Français.

TITRE Ier :

Stud-Book de l'Arabe et de l'Anglo-Arabe

TITRE II :

Stud-Book du Cheval de Selle Français

Annexe 14 : Arrêté du 31 juillet 1981

Arrêté du 31 juillet 1981

MODIFIANT UN PRECEDENT ARRETE RELATIF AU LIVRE GENEALOGIQUE DES RACES FRANCAISES DE CHEVAUX DE SELLE

(Journal Officiel - N.C. du 6 septembre 1981)

Le Ministre de l'Agriculture,

Vu la loi n° 66-1005 du 28 décembre 1966 sur l'élevage, complétée par la loi n° 72-1030 du 15 novembre 1972 ;

Vu le décret n° 76-351 du 15 avril 1976 rendant applicables aux équidés les articles 2, 3, 7, 10-1, 10-2, 10-3, et 16 de la loi

n°66-1003 du 28 décembre 1966 sur l'élevage, complétée par la loi n°72-1030 du 15 novembre 1972 ;

Vu le décret n° 76-352 du 15 avril 1976 fixant les modalités d'application aux équidés de la loi du 28 décembre 1966 sur l'élevage, et notamment son titre III ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 1976 relatif aux races reconnues et aux appellations des chevaux nés en France ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 1976 relatif au système d'identification répertoriant les équidés (S.I.R.E.) ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 1976 relatif à la tenue des livres généalogiques par le Service des Haras ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 1976 relatif au Livre Généalogique des races françaises de chevaux de selle ;

Après l'avis du comité consultatif des équidés en date du 25 juin 1976 ;

Après avis de la Commission du Livre Généalogique des races françaises de chevaux de selle ;

Sur la proposition du Chef de Services des Haras et de l'Equitation,

ARRETE :

Art. 1. - l'arrêté du 22 décembre 1976 relatif au Livre généalogique des races françaises de chevaux de selle est modifié comme suit ;

TITRE II

Art. 12. - Le Stud-Book du cheval de selle français comprend :

Un registre des étalons arabes, de pur sang, anglo-arabes, trotteurs français et chevaux de selle français, suivis de leur production de chevaux de selle français.

Un registre des poulinières arabes, de pur sang, anglo-arabes, trotteurs français et chevaux de selle français, facteurs de chevaux de selle français, suivies de leur production de chevaux de selle français.

Un registre des poulinières non facteurs de chevaux de selle français, suivies de leur produits ayant obtenu la qualification Cheval de Selle Français conformément aux dispositions de l'article 17.

Art. 13. - L'inscription au Stud-Book du cheval de selle français peut se faire au titre de l'ascendance ou à titre initial.

Art. 14. - Inscription au titre de l'ascendance :

Est inscrit au Stud-Book comme cheval de selle français, tout produit conçu et né en France remplissant les conditions de l'article 3 de l'arrêté du 28 juillet 1976 susvisé et issu des races suivantes : arabe, pur-sang, anglo-arabe, trotteur français, cheval de selle français, facteur de cheval de selle français, sous réserve qu'il ne soit pas inscriptible à un autre Stud-Book ou que, dans le cas d'un produit issu du croisement pur-sang - trotteur français, le naisseur n'ait opté pour l'appellation Trotteur Français conformément à l'article 6 de l'arrêté du 30 juillet relatif au Stud-Book du Trotteur Français.

Peuvent également être inscrits au stud-book comme cheval de selle français et selon les modalités prévues aux articles 4 et 5 de l'arrêté du 28 juillet 1976

susvisé les produits nés en France mais conçu à l'étranger ou les produits nés hors de France, sous réserve qu'ils soient issus d'auteurs chevaux de selle français eux-mêmes inscrits et après vérification des performances de l'étalon père du produit.

Art. 15. - Est considéré comme facteur de cheval de selle français :

- 1) Toute jument née en France en 1977 ou antérieurement et ayant une mère cheval de selle ;
- 2) Toute jument née en France entre 1978 et 1982 inclus remplissant les conditions de l'article 3 de l'arrêté du 28 juillet 1976 susvisé, ayant une mère cheval de selle et un père autre que de pur-sang et portant l'appellation cheval de selle suivie de F.S.F. sur son document d'accompagnement ;
- 3) Toute jument remplissant les conditions de l'article 8 de l'arrêté du 30 juillet 1976 relatif au stud-book du trotteur français.

Art. 16. - Inscription à titre initial

Sont inscrits au stud-book de cheval de selle français les chevaux satisfaisant aux conditions des articles 17, 18 et 19.

Art. 17. - Sont inscrits au stud-book de cheval de selle français sur demande justifiée de leur propriétaire et sous réserve de satisfaire aux conditions de l'article 18 :

Les chevaux portant l'appellation cheval de selle dont l'un des indices individuels est supérieur ou égal à 120 ;

Les juments portant l'appellation cheval de selle dont deux produits ont obtenu un indice individuel supérieur ou égal à 120 ;

Les produits de ces juments nés avant l'inscription de celles-ci au Stud-Book du cheval de selle français.

Art. 18. - Pour être inscrits au Stud-Book du cheval de selle français, les chevaux visés à l'article 17 doivent satisfaire aux deux conditions suivantes :

Avoir eu leur signalement relevé sous la mère par l'administration des haras conformément à l'article 3 de l'arrêté du 28 juillet 1976 ;

Posséder dans leur filiation identifiée sous la mère à chaque génération un ascendant mâle autre que pur-sang.

Art. 19. - Peut également être inscrit exceptionnellement comme facteur de cheval de selle français par décision du Chef de Service des Haras et après avis de la Commission du Livre généalogique tout reproducteur proposé en raison de son modèle et de ses performances ou de celle de ses produits, et en particulier les chevaux d'une race de selle étrangère.

Art. 20. - Toute demande d'inscription au stud-book du cheval de selle français en application de l'article 19 doit être adressée au Directeur des Haras de la circonscription où le cheval est stationné. Le directeur des Haras établit un rapport détaillé sur le modèle, le signalement, les origines s'il y a lieu, les performances et éventuellement la production du cheval présenté.

Art. 21. - Les chevaux inscrits en application des dispositions de l'article 19 sont immatriculés et dotés d'un document d'accompagnement et d'une carte d'immatriculation en application de l'arrêté du 26 juillet 1976 relatif au système d'identification répertoriant les équidés. Les éventuels documents d'origine étrangères sont conservés par l'Institut du cheval chargé de l'établissement de documents d'identification ; dans ce cas, la carte d'immatriculation a également valeur de récépissé de dépôt des documents d'origine étrangers.

Les chevaux visés à l'article 19 peuvent n'être admis que pour le croisement avec des chevaux autres que de pur-sang.

Art. 22. - Le Chef de service des Haras et de l'Equitation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 31 juillet 1981.

Pour le Ministre et par délégation :

Le secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture,

André CELLARD

Annexe 15 : Arrêté du 10 janvier 1995

Arrêté du 10 janvier 1995

RELATIF AU STUD-BOOK DU CHEVAL DE SELLE FRANCAIS

Le Ministre de l'Agriculture,

Vu la loi n° 66-1005 du 28 décembre 1966 sur l'élevage, complétée par la loi n° 72-1030 du 15 novembre 1972 ;

Vu le décret n° 76-351 du 15 avril 1976 rendant applicables aux équidés les articles 2, 3 et 16 de la loi n°66-1003 du 28 décembre 1966 sur l'élevage, complétée par la loi n°72-1030 du 15 novembre 1972 ;

Vu le décret n° 76-352 du 15 avril 1976 fixant les modalités d'application aux équidés de la loi du 28 décembre 1966 sur l'élevage, et notamment son titre III ;
Vu l'arrêté du 23 juillet 1976 relatif aux races reconnues et aux appellations des chevaux nés en France ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 1976 relatif au système d'identification répertoriant les équidés (S.I.R.E.) ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 1976 relatif à la tenue des livres généalogiques par le Service des Haras ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 1976 relatif à l'identification des équidés ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 1981 relatif à la sélection des races françaises de chevaux de selle ;

Vu l'arrêté du 4 juin 1986 modifié relatif au livre généalogique des races françaises de chevaux de selles ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 1990 relatif à la monte publique des étalons des espèces chevaline et asine ;

Après l'avis de la Commission du Livre Généalogique des races françaises de chevaux de selle en date du 26 octobre 1994 ;

ARRETE :

Art. 1. - Le stud-book du cheval de selle français comprend :

- un registre des étalons agréés pour l'élevage du cheval de selle français ;
- un registre des poulinières suivies de leur production cheval de selle français.

Art. 2. - L'inscription au stud-book du cheval de selle français peut se faire au titre de l'ascendance ou à titre initial.

Art. 3. - Inscription au titre de l'ascendance :

Est inscrit au stud-book du cheval de selle français tout produit remplissant les conditions de l'article 3 de l'arrêté du 28 juillet 1976 susvisé et dont l'un des auteurs au moins est inscrit au stud-book du cheval de selle français, l'autre étant cheval de selle français ou facteur de selle français.

L'étalon père du produit doit être agréé à la monte publique pour l'élevage de chevaux de selle français.

La jument mère du produit doit être âgée d'au moins trois ans au moment de la saillie.

Art. 4. (modifié le 25/02/97) - Peuvent être agréés comme étalons facteurs de cheval de selle français les mâles arabe, anglo-arabe, pur-sang, trotteur français dans les conditions fixées par l'arrêté du 4 décembre 1990 susvisé.

Peuvent également être agréés comme étalons facteurs de cheval de selle français les mâles selle étranger ou les mâles cheval de selle issus de deux reproducteurs facteurs de cheval de selle français sur proposition de la commission du stud-book du cheval de selle français.

Art. 5. - Sont considérés comme facteurs de selle français en tant que poulinières :

- les juments arabe, pur sang, anglo-arabe ;
- les juments nées en France en 1977 ou antérieurement et ayant une mère "cheval de selle" ;
- les juments nées en France entre 1978 et 1982 inclus remplissant les conditions de l'article 3 de l'arrêté du 28 juillet 1976 susvisé, ayant une mère "cheval de selle" et portant l'appellation "cheval de selle" suivie de F.S.F. sur son document d'accompagnement ;

- les juments soit portant l'appellation cheval de selle, soit trotteur français, y compris celles nées de 1971 à 1976 inclus qui portent sur leur certificat d'origine la mention trotteur français non inscriptible au stud-book du trotteur français, dont l'un des indices individuels en compétitions équestres, saut d'obstacles, dressage ou concours complet est supérieur ou égal à 120 ou dont deux produits ont obtenu un indice individuel en compétitions équestres supérieur ou égal à 120 ;
- les juments portant l'appellation "cheval de selle" issues du croisement de deux reproducteurs facteurs de selle français

Art. 6. - Peut également être inscrit exceptionnellement comme facteur de cheval de selle français par décision du chef du service des haras, des courses et de l'équitation et après avis de la commission du livre généalogique des races françaises de chevaux de selle tout reproducteur proposé en raison de son modèle et de ses performances ou de celles de ses produits, et en particulier les chevaux d'une race de selle étrangère.

Art. 7. - Inscription à titre initial :

Est inscrit au stud-book du cheval de selle français sur demande justifiée de son propriétaire et sous réserve d'avoir eu son signalement relevé sous la mère par un agent du service des haras dûment habilité ou par une personne physique agréée par le ministère de l'agriculture pour l'identification des équidés conformément aux dispositions de l'arrêté du 31 décembre 1976 susvisé :

- tout cheval portant l'appellation cheval de selle dont l'un des indices individuels en compétitions équestres est supérieur ou égal à 120 ou dont deux produits ont obtenu un indice individuel en compétitions équestres supérieur ou égal à 120 et dont l'un des auteurs est cheval de selle français ;
- tout produit portant l'appellation cheval de selle issu d'un père selle français et d'une jument facteur de selle français né avant que celle-ci ne soit reconnue comme facteur de selle français

Art. 8. - Pour les produits nés en France mais conçus à l'étranger issus d'auteurs déjà inscrits et les produits nés hors de France d'auteurs déjà inscrits lors qu'il n'existe pas dans le pays de naissance d'organisme agréé par le stud-book du cheval de selle français, l'inscription est obtenue sur demande du naisseur adressée par lettre recommandée au ministre de l'agriculture et de la pêche, service des haras, des courses et de l'équitation, avant le 31 décembre de l'année de naissance du produit.

Art. 9. - Le titre III de l'arrêté du 4 juin 1986, modifié par les arrêtés des 21 septembre 1992 et 17 février 1994, relatif au livre généalogique des races françaises de chevaux de selle est abrogé.

Art. 10 - Le chef du service des haras, des courses et de l'équitation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française

Fait à Paris, le 10 janvier 1995
 Pour le Ministre et par Délégation,
 Le Chef du service des Haras, des Courses et de l'Equitation
 François CLOS.

Annexe 16 : Labels et distinctions pour les juments poulinières du stud-book Selle Français

	Seuils	Dénomination du label
Label sport	ISO, ICC ou IDR ≥ 140	Elite sport
	$120 \leq \text{Indice} < 140$	Excellent sport
	$110 \leq \text{Indice} < 120$	Très bon sport
Label poulinière	8 points et plus	Elite poulinière
	Entre 4 et 8 points	Excellente poulinière
	Entre 2 et 4 points	Très bonne poulinière
Label modèle et allures	Note $\geq 8/10$	Elite modèle et allures
	$7/10 \leq \text{Note} < 8/10$	Excellente modèle et allures
	$6/10 \leq \text{Note} < 7/10$	Très bonne modèle et allures
Label lignée maternelle	30 points et plus (8/10 et plus)	Elite lignée maternelle
	Entre 20 et 30 points (7/10 et plus)	Excellente lignée maternelle
	Entre 15 et 20 points (6/10) et plus	Très bonne lignée maternelle

Annexe 17 : Côtes « ARGUS » des chevaux de saut d'obstacles en France

-ARGUS CSCCF-

Prix relevés auprès des principaux acteurs de la filière : éleveurs, cavaliers, marchands.

Ces prix peuvent sensiblement varier en fonction du modèle, de l'âge et de l'état clinique et radiologique.

Ces prix s'entendent T.T.C., vendu par des professionnels avec des garanties légales, et comprennent les éventuelles commissions et frais de vente.

COTES « ARGUS » DES CHEVAUX DE CSO EN FRANCE

Niveau	Expérience	Classement	Fourchette de prix en €
Loisirs CLUB/AM			4 000 à 10 000
AM 1m à 1m15	Non confirmé en compétition		5 000 à 10 000
	Confirmé en compétition	Régulièrement classé	7 000 à 12 000
		Régulièrement classé gagnant	10 000 à 12 000
AM / PRO 1m15 à 1m25	Non confirmé en compétition		8 000 à 20 000
	Confirmé en compétition	Régulièrement classé	12 000 à 25 000
		Régulièrement classé gagnant	20 000 à 35 000
AM / PRO 1m25 à 1m35	Confirmé en compétition	Régulièrement classé	25 000 à 50 000
		Régulièrement classé gagnant	30 000 à 80 000
PRO 1m35 à 1m45	Confirmé en compétition	Régulièrement classé	40 000 à 120 000
		Régulièrement classé gagnant	À partir de 70 000

COTES « ARGUS » DES CHEVAUX DE DRESSAGE EN FRANCE

Niveau/Catégorie [appellation technique professionnelle]	Expérience	Classement	Fourchette de prix en €
Chevaux d'AM 3 à AM 3 GP	Non confirmé en compétition		4 000 à 10 000
	Confirmé en compétition	Régulièrement classé [Concours AM]	8 000 à 12 000
		Régulièrement classé gagnant [Classement en concours PRO- Tournée des As]	10 000 à 15 000
Chevaux d'AM 2	Non confirmé en compétition		12 000 à 20 000
	Confirmé en compétition	Régulièrement classé	12 000 à 20 000
		Régulièrement classé gagnant (classement en concours PRO- Tournée des As)	18 000 à 25 000
Chevaux d'AM 1 et PRO jusqu'en petit tour	Non confirmé (potentiel)		15 000 à 28 000
	Confirmé en compétition	Régulièrement classé	25 000 à 35 000
		Régulièrement classé gagnant	35 000 à 40 000 Si Junior pour CE : 50 000 à 60 000 Si Jeune Cavalier pour CE : 35 000 à 100 000
Chevaux de GT	Confirmé en compétition	Régulièrement classé en France	20 000 à 40 000
		Régulièrement classé (PRO Élite et inter) Gagnant en France	40 000 et plus

COTES « ARGUS » DES CHEVAUX DE CONCOURS COMPLET EN FRANCE

Niveau/Catégorie	Classement	Fourchette de prix en €
AM 3, 2 et 2GP	Pour participer	4 000 à 10 000
	Pour gagner	8 000 à 15 000
AM 1 et 1GP	Pour participer	8 000 à 12 000
	Pour gagner	20 000 à 30 000
AM Elite et CCI*	Pour participer	15 000 à 20 000
	Pour gagner	20 000 à 40 000
CCI**	Pour participer	20 000 à 40 000
	Pour gagner	40 000 et plus
Haut niveau		Cas par cas

Annexe 17 : Communiqué sur la TVA

Vendredi 24 janvier 2014



Communiqué TVA



Sortie de crise

A la suite de la mise en demeure de la Commission européenne et des menaces de sanctions financières en lien avec l'arrêt du 8 mars 2012, le Gouvernement a décidé de modifier le taux de TVA applicable aux activités équestres à compter du 1^{er} janvier 2014.

Les démarches du Gouvernement et de la filière équestre auprès de la Commission européenne ont montré la volonté commune de mettre en place un plan en faveur des activités équestres tout en tenant compte des contraintes européennes.

La FFE et le GHN prennent acte de la décision du Gouvernement de conserver le maximum possible d'activités à taux réduit dès 2014 sur la base des dispositions de la directive TVA actuelle.

En conséquence, un taux de TVA de 5,5% sera appliqué aux prestations fondées sur le droit d'utilisation des installations sportives qui feront l'objet d'une facturation distincte. Les leçons d'équitation et les prises en pensions seront soumises au taux de 20%.

Les prestations inhérentes aux contrats conclus en 2013, et ayant cours en 2014, conserveront un taux de TVA de 7%.

En outre, un fonds privé « équitation », d'aide et d'investissement, sera organisé au titre de la solidarité de l'ensemble de la filière cheval, au profit des activités physiques et sportives équestres, sous la gouvernance de la FFE, du GHN et de la FNC.

Nous remercions les élus, Députés nationaux et européens, Sénateurs, et Maires, les membres du Gouvernement et leurs cabinets, engagés au côté de la filière pour leur écoute et leurs soutiens respectifs.

La mobilisation de toutes nos institutions reste nécessaire pour obtenir dès 2014 l'ouverture des travaux conduisant à une révision de la directive TVA.

Au temps de la protestation succède le temps des actions conjointes des pouvoirs publics, des élus et de la filière équestre, dans le but d'agir auprès de l'Union européenne. Toute manifestation est désormais superflue et le retour à la sérénité s'impose.

Une fiscalisation adaptée, inspirée du modèle économique français, doit permettre le développement, à la fois social, sportif et économique d'une véritable politique européenne du cheval.

LE CHEVAL DE RACE SELLE FRANÇAIS :

PASSÉ, PRÉSENT, AVENIR

VU PHUONG Ludivine, Monica, Lou

Résumé :

Cette thèse est une étude bibliographique qui présente les atouts et les limites de la race Selle Français pour le marché des chevaux de sport. Les origines de la race remontent à des croisements essentiellement Pur-Sang Anglais et Pur-Sang Arabe sur la jumenterie Normande. Avec le temps, la race Selle Français est passée d'une morphologie carrossière et robuste, à un modèle qui s'est affiné tout en conservant musculature et influx nerveux, lui prodiguant les aptitudes d'un cheval de sport. Le Selle Français figure parmi les races les plus représentées dans de nombreuses disciplines, en France comme à l'étranger, et il s'illustre en saut d'obstacles et en concours complet d'équitation, au niveau amateur et professionnel. Le stud-book Selle Français, créé en 1958 avait pour objectif d'établir singularité et spécificité de la race. Cependant, les mélanges de races ainsi que l'ouverture du stud-book aux selles étrangers entraînent une perte du caractère propre de la race. Le contexte économique actuel, l'évolution de la place du cheval dans la société, la fermeture de l'activité d'évalonage des Haras Nationaux, la diminution des aides apportées par l'Etat font que le commerce du Selle Français devient délicat. Face à la montée en puissance des autres stud-books, l'organisation et la gestion du stud-book Selle Français se doit d'être dynamisée.

Mots clés : HISTOIRE / CROISEMENT / FILIÈRE ÉQUINE / DRESSAGE / SAUT D'OBSTACLES / CONCOURS COMPLET / RACE ÉQUINE / ÉQUIDÉ / CHEVAL / CHEVAL DE SPORT / SELLE FRANÇAIS / RACE ÉTRANGÈRE

Jury :

Président : Pr.

Directeur : Pr. B. GRIMARD

Assesseur : Pr. C. DEGUEURCE

SELLE FRANÇAIS: PAST, PRESENT, FUTUR

VU PHUONG Ludivine, Monica, Lou

Summary:

This is a bibliographic study which shows the qualities and the drawbacks of the Selle Français on the sport horse marketing. Thoroughbreds and Arab horses had been crossed with strong stock mares and led to the Selle Français.

With time the Selle Français has morphed from a cart horse to a more refined model, whilst keeping the musculature and nerve impulses required to be a sport horse. The Selle Français is one of the most dominant breeds in several disciplines, in France and abroad. It has become famous in particular in Show Jumping and Eventing, at both amateur and professional levels. The qualities of the breed are sought after and many Selle Français stallions are used abroad. The Selle Français stud book, created in 1958, aimed at establishing the unique qualities of the breed. Nevertheless, the excessive introduction of foreign breeds has resulted in the loss of these unique characteristics of the Selle Français. The present economic climate, the evolution of the horse's place in society, the closing of the National Stud due to lack of state funding, all contribute to make the Selle Français market difficult. In direct competition with the growing power of other stud books having momentum, the organisation and management of the Selle Français stud book must be instigated.

Keywords: HISTORY / CROSSING / EQUINE ECONOMIC SECTOR / DRESSAGE / SHOW JUMPING / EVENTING / EQUINE / EQUINE BREED / HORSE / SPORT HORSE / SELLE FRANÇAIS / FOREIGN BREED

Jury :

President : Pr.

Director : Pr. B. GRIMARD

Assessor : Pr. C. DEGUEURCE